

V2/159-1
VIES (2)
DES
PAPES

ALEXANDRE VI.
ET
LEON X.

PAR MONSIEUR D. B. *K.*



B. D. [H. Du Boulay]
A LONDRES;
Chez SAMUEL HARDING.

M. DCC. XL.

VILES
PAPER
ALEXANDER VIL



LEVIN
UNIVERSITY

CHAS. SAMUEL HARDING
N. D. C. XL

A V I S
D U
L I B R A I R E.

LE même hazard qui m'a fait tomber entre les mains l'Histoire du Droit Public Ecclésiastique François, m'a procuré les Vies des Papes Alexandre six & Leon dix. Comme l'Auteur dit dans sa Préface, que cet Ouvrage est le fruit des Réflexions qu'il a faites en s'appliquant à l'Histoire des Papes, je suppose que ces deux Vies qu'on m'a remises, sont aussi de sa façon, & que son but est que je les imprime comme un Essai dont il seroit bien aise de sçavoir le Jugement

A V I S.

du Public. J'entre volontiers dans ses vûes, d'autant plus que les deux Vies sont courtes, & que des Personnes de bon goût, à qui je les ai fait voir, m'en ont dit beaucoup de bien; elles m'ont même assuré que ce sont les mêmes dont le Journal Litteraire de la Haye de l'année 1734. Tome 21. pag. 118. a donné une idée si avantageuse.





L A V I E

D'ALEXANDRE VI.



N vain chercheroit-on dans l'Histoire & dans la Fable un Prince dont les crimes pussent être comparés à ceux de ce Pontife : à la Religion près , qu'il n'a point attaquée , il s'est rendu coupable des excès les plus monstrueux ; & on peut dire , que si sa mémoire avoit péri avec lui , on ignoreroit jusqu'à quel point un homme peut être corrompu & méchant.

Il nâquit en Espagne , à Valence , en 1431. Son pere se nommoit Godfroi Lenzolio , d'une des meilleures Familles du Pays , & fort considéré à la Cour des Rois de Castille , où il eut des Emplois considérables ; il épousa Jeanne de Borgia , dont le frere , Alphonse de Borgia , fut élevé au souverain Pontificat sous le nom de Calixte III. Alexandre VI. fut le premier fruit de ce mariage : il fut élevé avec beaucoup de soin , & il y répondit

*Famille
d'Alex. VI.*

6 *Alexandre VI.*

parfaitement bien ; dès l'âge de dix-huit ans il s'acquitta en habile homme de quelques affaires importantes que son pere avoit cru pouvoir lui confier. L'Étude du Droit étant alors fort estimée, il s'y appliqua & y fit les plus grands progrès.

Commencement de son élévation.

*Aubery ,
Hist. des
Card.*

Il avoit environ 24. ans lorsque son Oncle fut élevé sur le Thrône Pontifical : il ne tarda pas à se rendre à Rome. Le Pontife , charmé de son mérite , le fit d'abord Archevêque de Valence , & lui donna le Chapeau avec la Charge de Vice-Chancelier. Ce fut alors qu'il quitta le nom de Lenzolio pour predre celui de Borgia , que le reste de la Famille prit à son exemple & qu'elle a toujours conservé depuis.

Ses premiers Emplois.

Le Cardinal de Borgia fut longtemps sans faire parler de lui : peut-être n'étoit-il pas encore si vicieux , ou peut-être avoit-il l'adresse de cacher ses désordres & son mauvais caractère sous les dehors spécieux de pieté & de modération. Malgré son mérite personnel il fut négligé & laissé sans Emploi par Pie II. & par Paul III. Sixte IV. & Innocent VIII. lui rendirent plus de justice & s'en servirent

dans plusieurs occasions importantes. Quoiqu'on assure qu'il n'accepta le Cardinalat qu'en vue d'être Pape, on ne voit pourtant pas qu'il se soit donné aucun mouvement pour le devenir à la mort de Paul III. ou de Sixte IV. apparemment son ambition ne se réveilla qu'à la mort d'Innocent VIII. Il fit si bien sa partie, & se servit si habilement de son esprit & de son crédit, qu'il fut élu dès le second jour du Conclave, qui étoit le deuxième jour d'Août de l'année 1492. Il prit le nom d'Alexandre VI. il avoit au moins 60 ans, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il fût né en 1431.

Onuph. Vita
Alex. VI.

Histoire
des Conclaves.

Un Auteur qui a écrit la Vie secrète de ce Pape, fait le détail du marché qu'il fit avec les Cardinaux pour avoir leur suffrage. L'équité m'oblige ici, de remarquer que ces sortes de détails, peuvent & doivent être suspects; ces sortes de Conventions, si honteuses à ceux qui les font, demeurent secrètes, le Vendeur & l'Acheteur étant également intéressés à les cacher; & ce n'est presque jamais que sur ce qui se fait qu'on les devine: d'ailleurs, le Cardinal Borgia avoit du mérite, l'Auteur de ce prétendu

Son Election prétendue simoniaque.

Raisons d'en douter.

Specim. vita
Arcaniz.

détail en convient ; il avoit eu l'adresse de cacher ses désordres ; & par l'hypocrisie la plus raffinée & la plus constante qui fut jamais , on lui croyoit des Vertus qu'il n'avoit point , loin de connoître les vices dont il étoit rempli. Qu'étoit-il donc besoin qu'il achetât le Pontificat , dont il avoit sçu paroître digne ? Cardinal depuis trente-sept ans , n'avoit-il pas eu le temps de se faire assez d'amis dans le sacré Collège , pour l'emporter sur ses Concurrens ? Pourquoi flétrir tous ces Cardinaux , & ne pas dire , comme il est vrai , que trompés par l'hypocrisie de Borgia , en lui donnant leur voix ils avoient mis sur le premier Siège de l'Eglise un homme indigne de la moindre Fonction Ecclésiastique ? Il en est de même de ce qu'on fait dire au Cardinal de Medicis dans le Conclave quelques momens après l'Élection : *Nous nous sommes livrés à la gueule du loup le plus vorace ; il nous dévorera infailliblement si nous ne le prévenons par la fuite : Ce Cardinal avoit à peine 15 ans , & selon toutes les apparences il n'étoit pas du Conclave ; étoit-il Prophète , ou à cet âge avoit-il pu démêler le vrai caractère d'Alexandre VI.*

Hist. des
Conclaves.

Alexandre VI.

malgré les Vertus apparentes qui l'avoient caché aux yeux les plus perversans ? Je ne prétens pas au reste justifier ce Pape ; le début , par où je commence le récit de sa Vie , doit en avoir convaincu : mais j'ai cru devoir faire remarquer , que son Élection n'étoit pas aussi criminelle que ces Auteurs le prétendent ; & certes ils avoient assez de mal à dire de lui , sans être obligés de hasarder des conjectures peu vraisemblables , & sans faire parler des enfans pour le rendre odieux.

Les Cardinaux ne furent pas seuls trompés , le monde entier le fut comme eux. Les Romains marquerent leur joye en toutes les manieres dont ils purent s'aviser , jusqu'à élever des Arcs de triomphe sur le passage de leur nouveau Maître , lorsqu'il alla prendre possession de la Basilique de Saint Jean de Latran. Les Souverains entrèrent dans les sentimens du Peuple Romain ; les complimens de leurs Ambassadeurs étoient sinceres , & les Auteurs de ce temps - là conviennent , qu'il le méritoit par sa conduite avant que d'être Pape , & par la douceur , la modération , la sagesse qu'il fit pa-

*Son Election
est applaudie.*

Guichardin.
Mariana.

roître au commencement de son Pontificat. Ferdinand Roi de Naples, fut le seul qui ne donna pas dans l'erreur commune; la nouvelle de cette Election lui fit répandre des larmes: sans doute que méchant lui-même au suprême degré, il se connoissoit mieux en méchanceté que tous les autres.

Heureux
commence-
mens de ce
Pontificat.

Guichardin.
Mariana.

Alexandre VI. commença par établir l'ordre & la sûreté dans Rome: il y réussit si bien, que de son temps elle fut dans une parfaite tranquillité. Il s'appliqua même aux affaires de l'Eglise: par ses soins un grand nombre de Hussites se réunirent à l'Eglise Romaine. Les Maures ayant été chassés du Royaume de Grenade par la valeur & la sagesse de Ferdinand Roi d'Arragon, il donna ses ordres pour rétablir les Evêchés que les Maures avoient détruits: & il paroît qu'il ne tint pas à lui que les Princes Chrétiens ne se réunissent pour faire la Guerre aux Turcs.

C'est au commencement de son Pontificat qu'il fit expédier une Bulle, par laquelle il donna aux Rois d'Espagne les Pays que Christophle Colomb avoit découverts dans les Indes. S'il avoit tort de faire cette Do-

nation, on en avoit encore plus de la lui demander : mais on vouloit un Titre, ou du moins apparent ; & on ne croyoit pas que le seul Droit de bienfiance put autoriser ces sortes de Conquêtes. Ceux qui ont étudié ces matieres, sçavent qu'il est bien difficile de décider, s'il est permis d'entreprendre de détrôner des Rois & d'affujettir des Peuples, avec qui on n'a rien à démeler & qui n'ont jamais ni donné ni pu donner aucun sujet de mécontentement.

Les troubles d'Italie qui la divisèrent dès le commencement de ce Pontificat, l'interêt qu'il y avoit par rapport aux Terres de l'Eglise, bien plus encore son ambition & sa passion excessive pour la fortune de ses Enfans, lui firent bien-tôt abandonner le soin de l'Eglise pour se livrer à tout ce que l'Intrigue & la Politique ont de plus odieux & de plus criminel. C'est-là le fond de la Vie de ce Pape, & c'est ce que je vais développer.

*Sources des
Désordres de
ce Pape.*

Long-temps avant que d'être élevé sur la Chaire de Saint Pierre, il avoit eu d'une Dame Romaine, nommée Vanozia¹, quatre Garçons & une Fille. Comme cette Dame étoit mariée, il

fut plus aisé de cacher ce commerce criminel ; ils y avoient si bien réussi , qu'on ne l'avoit pas même soupçonné , & qu'on l'eût toujours ignoré , s'ils avoient continué d'user des mêmes reserves & des mêmes précautions : mais ce Pape , qui avoit tiré de sa dissimulation & de son hypocrisie tout le fruit qu'il en avoit espéré , jugea à propos de ne se plus contraindre , & cessa de faire mystere de ses Amours ;

il fit loger ses enfans dans son Palais , & sans dire positivement qu'il étoit leur Pere , ses tendresses , ses libéralités , ses soins empressés à leur procurer de grands Etablissmens , le dirent si hautement , que personne n'en put douter. Il n'avoit pas attendu qu'il fut Pape pour leur marquer son amour : il avoit de son patrimoine trente-deux mille ducats de revenu , ses Bénéfices , ses Pensions , la Charge de Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine , lui en produisoient encore davantage ; il se servit de ces grands Biens , pour donner à ses Enfans toute l'éducation dont ils étoient capables , & pour faire à leur mere une fortune très-distinguée. A la vérité ses Enfans étoient la preuve de son incontinence sacrilège :

Guichardin.

Il prend un grand soin de ses Enfans naturels.

Guichardin.
Bachelier.

Ses grandes Dépenses ne sont pas

mais le soin qu'il en prit, prouvoit ^{tout-à-fait} aussi que du moins il écouterait les sentiments de la Nature ; de même que son constant & fidèle attachement pour celle qui les lui avoit donnés, montrait bien plus d'amour que de brutalité dans ses désordres. Ceux qui ont des sentimens, approuveront sûrement cette réflexion, & regarderont les faits qui l'appuient, comme une espece de démonstration, qu'Alexandre VI. du moins avant son Pontificat, avoit de l'humanité & quelques Vertus morales : je puis même dire, que ces faits joints à la réputation d'homme de bien, qu'il s'étoit conservée jusqu'à son exaltation, prouvent quelque chose de plus ; un vrai attachement exclut toujours ce qu'on appelle débauché. Il est possible de dérober aux yeux du Public une inclination, en est-il de même de la brutalité, qui cherche tous les jours de nouveaux objets pour se satisfaire ? D'ailleurs, de ce grand nombre de personnes qu'on suppose avoir consenti à la passion d'Alexandre VI. est-il probable qu'une seule ait été féconde ? Je souhaite sincèrement que ces observations servent à adoucir un peu.

l'idée affreuse qu'on a de lui : je n'aime point à trouver les hommes coupables au-delà des bornes de la Nature , & j'ai autant de plaisir quand je puis le justifier , que j'en aurois à sauver un malheureux des mains d'une multitude déterminée à le faire périr.

*Caractère
des Enfans.*

Les enfans de ce Pontife ayant été élevés de maniere à n'être point embarrassés de sa nouvelle grandeur , parurent dans le monde avec distinction : & si on avoit eu autant de soin à former leurs mœurs & leur religion qu'on en avoit pris à cultiver & à polir leur esprit , & à leur donner ce qu'on appelle de belles manieres , ils auroient mérité les Dignités qu'on leur prodigua. Lucrèce , c'étoit le nom de sa fille , avoit un esprit au-dessus de son Sexe ; elle étoit même sçavante & capable des plus grandes affaires. Louis de Borgia , aîné des Garçons , étoit d'un caractère aimable , il étoit brave , & l'amour du plaisir l'animoit beaucoup plus que l'ambition. César , si connu sous le nom de Duc de Valentinois , étoit le second : il avoit toutes les qualités qui forment d'illustres scélérats , un esprit pénétrant & capable des plus grands projets , une ambition

*Marianne
Duchesse.
Léti.*

ans bornes, un courage ferme, une adresse supérieure pour les intrigues & les Négociations, de la prévoyance, de la célérité, de la valeur, de l'habileté pour le gouvernement, & par-dessus tout cela, une détermination à n'écouter ni religion ni humanité lorsqu'elles s'opposeroient à ses projets ambitieux. Les deux autres se nommoient Jean & Godefroi : apparemment qu'ils n'avoient rien de distingué ni pour la vertu ni pour le service, puisque les Auteurs contemporains n'ont pas daigné nous en instruire.

Ce fut pour élever ces Enfans qu'Alexandre viola toutes les Loix divines & humaines : de Lucrece sa fille il en fit son idole, il l'aima, dit-on, & brûla pour elle d'un feu détestable. Après tout, ce fait mériterait, pour être cru, d'autres garants que des Epigrammes ; le mal est que ces sortes d'accusations sont aussi difficiles à réfuter qu'à prouver, & qu'on est bien condamnable quand on y donne occasion : mais si on peut douter de l'amour abominable de ce Pontife pour sa propre fille, on est obligé d'avouer qu'il eut pour son élévation un amour excessif. N'étant encore que Cardinal, il l'avoit

*Son amour
excessif pour
sa fille.*

mariée à un certain Espagnol : ainsi parlent les Auteurs ; car ils se sont tellement attachés à raconter les crimes de cette Famille , qu'ils ont oublié de marquer je ne sçai combien de circonstances & d'époques , qui auroient répandu un grand jour sur cette Histoire. Quoiqu'il en soit , dès qu'Alexandre fut Pape , il ôta sa fille à cet Espagnol , & la donna à Sforce , Marquis de Pezzaro. Cette Alliance ne lui parut point pas encore assez avantageuse ; il cassa ce second mariage sous prétexte d'impuissance , & maria sa fille au Prince de Tarente , fils naturel d'Alphonse Roi de Naples : cette Alliance dans la suite devint inutile , par la chute de cette Famille Royale. Alexandre qui n'avoit aucun prétexte pour la rompre , fit assassiner ce troisième mari de Lucrece , afin d'être en liberté de la mieux placer ; il lui fit épouser Hercule d'Este , fils aîné du Duc de Ferrare. On dit que la jalousie du Pontife , qui ne pouvoit voir tranquillement sa fille entre les bras d'un autre , eut aussi beaucoup de part à ces divorces scandaleux & à ces cruautés. Cette réflexion me paroît bien plus maligne que solide. Il

*En peu de
tems il la
marie trois
fois.*

Griehardin.
Onuphre.
Duchefne.

*Malignité
des Auteurs
contre le Pa-
pe.*

Il falloit un mari pour cacher , du moins pour être en état de nier ses infâmes amours : d'ailleurs en la mariant au fils du Duc de Ferrare , il se mettoit dans la nécessité de se séparer d'elle.

Le Pontife ne borna pas ses soins à l'élevation de sa chere Lucrece , il profita de toutes les occasions qui se présenterent pour l'aggrandissement de ses fils. Ferdinand le Catholique , Roi d'Arragon & de Castille , donna à l'aîné le Duché de Gandie , en reconnaissance de ce que le Pape avoit décidé en sa faveur une espee de Procès qu'il avoit avec le Roi de Portugal au sujet des Terres nouvellement découvertes. On profita aussi de la situation fâcheuse où se trouva l'Italie pour faire épouser au nouveau Duc une fille naturelle d'Alphonse Roi de Naples. Ce Duc ayant été assassiné avant la célébration ou la consommation de son mariage , son Frere Jean troisième fils du Pape , hérita de ses Titres & même de son Epouse. Il fut le plus sage ou le plus heureux de ses freres ; apparemment qu'il se retira de bonne heure à son Duché , pour n'avoir point de part aux crimes de son pere & de son frere César , & pour se met-

*Le Pape
ne pense qu'à
aggrandir
ses Enfans.*

Marianus.

tre à couvert des malheurs que ces crimes ne pouvoient manquer de leur attirer. Il y vécut tranquille : sa postérité dure encore aujourd'hui , illustrée par la sainteté de François de Borgia , qui désabusé des vanités du Monde , quitta son Duché & embrassa l'Institut des Jésuites dont il fut le troisième Général.

*' Il fait son
second Fils
Cardinal ,
malgré son
peu de dispo-
sition.*

Alexandre VI. qui peut-être ne connoissoit pas encore le caractère de son fils César , & des grands talens qu'il avoit pour seconder ses vuës ambitieuses , le destina à l'Eglise : il le fit Cardinal , & Archevêque de Valence en Espagne. Cet état étoit trop violent , aussi le quitta-t-il le plutôt qu'il put & dès qu'il vit jour à remplacer par des Principautés séculières des Dignités Ecclésiastiques à quoi il renonçoit. La situation où étoit alors l'Italie , a tant de rapport à ce que fit Alexandre VI. pour ses enfans , qu'il est impossible de développer ces mystères d'iniquité sans entrer dans le détail de divers intérêts des Princes & des Etats qui le partageoient.

Le séjour des Papes à Avignon , le Schisme qui suivit leur retour à Rome , leurs divisions avec les Conciles

de Constance & de Bâle, dérangerent l'Etat Ecclésiastique. La plupart des Gouverneurs des Villes de cet Etat avoient changé leurs Gouvernemens en Principautés : & afin d'avoir du moins un titre apparent de leurs usurpations, ils reconnurent les Papes pour Souverains, & s'obligerent à leur payer chaque année un certain Tribut ; ils se nommoient les Lieutenans & les Vicaires du Saint Siège. C'est ainsi que les Polentins avoient usurpé Ravenne ; les Malatesta s'étoient rendus maîtres de Césenne ; les Riario tenoient Imola & Forli ; Manfredi possédoit Fayence ; Sforce Pezaro ; les Bentiboglio Boulogne ; & les Bails Perouse. Telle étoit la situation de l'Etat Ecclésiastique quand Alexandre VI. en devint le Maître.

*Situation
de l'Etat Ec-
clésiastique.*

Mezerai.
Daniel.
Raynald.

Ludovic Sforce aspirait à se rendre maître du Duché de Milan : il le gouvernoit au nom de Jean Galeas, son neveu, qui avoit épousé une fille d'Alphonse, fils & héritier présomptif de Ferdinand Roi de Naples. Ce Roi avoit à craindre que Charles VIII. ne fît valoir les Droits incontestables qu'il avoit sur le Royaume de Naples ; Sforce appréhendoit aussi que si Char-

*Desseins du
Duc de Mi-
lan.*
Mezerai.
Daniel.
Guichard.

les négligeoit la conquête de Naples ; il ne mit le Duc d'Orléans en état de faire celle du Milanés , qui lui appartenoit par sa Grand - mere Valentine de Visconti , unique héritiere du dernier Duc de ce nom.

Les autres Princes & les autres Etats d'Italie , se défioient les uns des autres , & se craignoient mutuellement : aucun n'osoit remuer , quoique tous eussent bien souhaité de s'agrandir aux dépens de leurs Voisins.

Les intrigues des Ludovic pour détourner sur Ferdinand la tempête qui pouvoit fondre sur lui , & pour le mettre hors d'état de traverser l'usurpation qu'il méditoit , tira l'Italie de la tranquillité où elle paroissoit être. Dès qu'on sçut que Charles VIII. se préparoit à y passer , tout fut en mouvement , & chacun prit parti suivant ses intérêts & ses vuës.

*Incertitude
des autres
Princes d'I-
talie.*

Le Pape , qui d'abord s'étoit joint à Ludovic pour déterminer le Roi de France à la conquête du Royaume de Naples , changea bien vîte de sentiment : il fit ce qu'il put pour le détourner du dessein qu'il lui avoit inspiré pour le traverser. Les raisons de ce changement étoient , les avan-

*Les Aut.
ci-dessus.*

tages que lui avoit offert pour ses Enfans le Roi de Naples, & la juste crainte d'avoir un Feudataire trop puissant ; peut-être aussi appréhendoit-il de s'engager trop avec un jeune Prince sans expérience, & dont tout le monde sçavoit que le Conseil n'étoit gueres sage. Les Vénitiens ne voulurent prendre aucun parti, attendant, selon leur coutume, que les événemens leur fournissent l'occasion de se déterminer avec avantage. Les Florentins, ou plutôt Pierre de Medicis, Chef de leur République, se liguerent avec le Roi de Naples, mais d'une manière fort timide & sans lui donner du secours, résolu au fonds de ne se déclarer que pour celui des deux Concurrans dont ils auroient le plus à craindre ou à espérer.

Ce fut dans ces circonstances embarrassantes que le Pape, après avoir tenté inutilement de réunir toute l'Italie contre Charles VIII. s'adressa à Bajazet Empereur des Turcs, pour en obtenir un secours d'hommes & d'argent. Celui qu'il avoit chargé de cette commission fut arrêté à son retour de Constantinople : on lui prit l'Instruction qu'il avoit reçue d'Alexandre

*Le Pape
traite avec
l'Empereur
des Turcs.*

VI. pour son Ambassade , & plusieurs Lettres de Bajazet. On prit les précautions nécessaires pour qu'on ne pût douter de l'authenticité de ces Pièces , qui prouvoient si clairement l'union criminelle du Chef des Chrétiens avec l'Ennemi déclaré du Christianisme : l'Envoyé certifie que l'instruction est émanée de la bouche même du Pape ; un Notaire public assure que la traduction de ces différentes Pièces est exactement conforme aux Originaux. Après cela peut-on douter du fait ?

*Ce Traité
n'est pas
tout-à-fait
sur.*

Si j'osois m'opposer au torrent , je ferois quelques réflexions , qui pourroient le rendre un peu suspect. Je dirois par exemple , qu'il est bien difficile qu'on soit venu de Constantinople aux environs de Rome en un mois , car les Lettres de Bajazet sont du 18. Septembre , & l'Attestation du Notaire est du 5. Novembre de la même année 1494. qu'il falloit marquer ce qu'on avoit fait des Originaux , & en quel lieu on les gardoit ; qu'il n'est guères probable que l'Empereur des Turcs ait écrit en Italien ; qu'il ait écrit cinq Lettres pouvant n'en écrire qu'une ; qu'il les ait écrites le même jour ; que dans la date il ait suivi l'Ere

Chrétienne ; je demanderois ce que c'est que du papier *authentique selon la coutume des Turcs* ; j'ajouterois , qu'il est fort singulier qu'on ait choisi un Grec pour translater de l'Italien en Latin ; que le stile de ces Lettres n'est point du tout le stile de la Porte ; que ces mots, *Pontife de l'Eglise Romaine par la divine Providence*, sentent les Brefs Apostoliques ; que même les Princes Chrétiens ne s'en servent point quand ils écrivent aux Papes : enfin , je ferois remarquer que cette découverte a été faite & publiée par les plus grands Ennemis d'Alexandre VI.

Au reste on s'étoit pris trop tard à négocier avec le Turc , Charles VIII. étoit bien avant dans l'Italie dès la mi-Octobre. Tout plia devant ce Prince ; les Florentins se crurent heureux qu'il voulût accepter leur Alliance & ne les pas traiter en ennemis ; le Duc de Ferrare , les Ursins , les Colannes , les Bentivoglio , se déclarerent pour lui ; à l'exception de deux ou trois Villes qui éprouverent la valeur de ses Troupes , toutes les autres ouvrirent leurs portes & se soumirent ; le Pape fut obligé de le recevoir dans Rome & d'accepter les conditions qu'il voulut

Succès prodigieux de Charles VIII.

Mezerai.
Daniel.

lui imposer ; il n'eut qu'à se montrer au Royaume de Naples pour s'en rendre le maître. S'il avoit eu autant de prudence que de bonheur : rien n'auroit égalé sa gloire, & peut-être que l'Italie auroit inutilement réuni ses forces pour lui enlever sa Conquête. Mais sa prospérité l'aveugla, en même temps qu'elle éclaira ses Ennemis sur les dangers qui les menaçoient : elle lui fit commettre un si grand nombre de fautes importantes, qu'il étoit perdu sans ressource, si les Ennemis avoient eu moins d'ardeur à le perdre ; car ce qui le sauva, ce fut la nécessité où ils le mirent d'abandonner sa Conquête & de se retirer promptement en son Royaume.

Memoires de
Cominés.

Ligue contre
Charles VIII.

Mariana.
Guichard.
Mezerai,
&c.

Le Pape, dont la Famille étoit attachée par un double mariage à la Maison Royale que Charles venoit de déposséder, fut le principal moteur de la Ligue où entrèrent avec lui les Vénitiens, le Duc de Milan, l'Empereur Maximilien & le Roi Catholique, contre les François. Elle eut tout le succès qu'il en pouvoit attendre : Ferdinand, puissamment secouru de ses Alliés, & secondé par ses Sujets déjà fatigués de la domination Française, remonta

remonta sur le Trône, dont il venoit de descendre ; en moins d'un an il vint à bout de soumettre les Partisans de la France, & de chasser de ses Etats les Troupes que Charles VIII. y avoit laissées en se retirant.

Cette Invasion, quoique favorable au Pontife par les grands avantages qu'elle contraignit les Rois de Naples de lui faire pour l'empêcher de se joindre à leur Ennemi, avoit pourtant suspendu l'exécution des projets qu'il avoit formé contre les Romains, qu'il appelloit d'ordinaire *les menottes* des Papes : il reprit ces projets dès que l'orage fut dissipé. Les Colonnes & les Ursins étoient les plus puissans de ces Barons, & presque toujours en guerre les uns avec les autres ; les Papes précédens en avoient eu beaucoup à souffrir, & souvent pour n'en être pas opprimés, ils avoient été contraints de leur accorder beaucoup au-delà de ce qui convenoit à leur Dignité : c'est par ceux-là qu'Alexandre VI. commença l'exécution de son dessein.

Ces deux Maisons s'étoient déclarées pour Charles VIII. les Colonnes surtout lui avoient rendu d'assez grands

Le Pape attaque les Barons Romains.

Mariana.
Guichard.

*Il commence par les Ursins.
Il est battu.*

services, & en avoit été abondamment récompensés : toutefois, dans la décadence des affaires de ce Prince ils furent les premiers à se réconcilier avec ses Ennemis, & à prendre parti contre lui. Les Ursins furent plus fidèles, & s'ils ne firent pas de grands efforts pour le servir, du moins ils ne le combattirent pas : cette circonstance déterminale Pape à les faire attaquer. Les Espagnols & les Colonnes servirent sa haine ; on leur enleva quelques Places : ils se défendirent si bien, que ce Pape, après la perte d'une Bataille, où le Duc de Gandie son fils aîné avoit été blessé, fut contraint de leur offrir la Paix & de les laisser en repos, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion plus favorable de les détruire.

Mariana.
Guichard.

Le secours des Espagnols ne lui fut pas toutefois inutile : ils prirent Ostie & quelques autres Places moins importantes, où le Cardinal de Saint Pierre aux Liens tenoit des Garnisons qui bloquoient Rome en quelque sorte & l'incommodoient extrêmement.

Mariana.

Il veut faire
son fils aîné
Duc de Benevent.
Mariana.
Guichard.

Pendant ce court intervalle de paix & de tranquillité, le Pape travailla à l'aggrandissement de son fils aîné : il entreprit de le faire Duc de Benevent.

Cette affaire fut proposée au Consistoire, où elle souffrit de grandes oppositions de la part du Cardinal Piccolomini : on ajoûte, que l'Ambassadeur de leurs Majestés Catholiques s'opposa fortement à cette nouveauté, & qu'il déclara en termes exprès, que ses Maîtres ne souffriroient jamais qu'on détachât, sous quelque prétexte que ce pût être, un si beau morceau de l'Etat Ecclésiastique. Ces remontrances si vives engagerent peut-être à différer : mais selon toutes les apparences, on étoit déterminé à ne pas céder. On négocia presque en même-tems le Mariage de Lucrece, fille du Pape, avec le fils naturel d'Alphonse II. Roi de Naples : il fut arrêté pour lors, mais il s'accomplit quelques tems après.

Ces prospérités du Pape furent troublées par un accident bien étrange : le Duc de Gandie, son fils aîné, fut assassiné le 8. Juin de l'année 1497. Voici comme la chose se passa, si on en croit l'Auteur de la Vie secrète de ce Pontife. Ce Duc avec ses Freres soupa chez la Dame Vanozia leur mere ; il étoit tard quand on sortit de table, & le Cardinal paroissoit s'im-

*Le fils aîné
du Pape est
assassiné.
Guichard.
Onuph. spec.
cim. Vit.
arcanz.*

patienter de ce qu'on différoit à se retirer ; on partit enfin , le Duc & le Cardinal montés sur leur mule , & peu accompagnés marcherent ensemble jusqu'à l'ancien Palais que leur Pere avoit occupé tandis qu'il n'étoit encore que Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine ; en cet endroit le Duc se sépara du Cardinal , pour ne pas manquer , comme il le fit assez entendre , à un rendez-vous amoureux ; il congédia le peu de domestiques qu'il avoit à sa suite , & ne retint qu'un Estaffier. Un certain homme masqué , qui s'étoit trouvé chez la Mere de ce Duc , où il venoit de souper , & qui pendant un mois l'avoit vû presque tous les jours , montant en croupe derrière lui ; après avoir fait quelque pas il ordonna à son Estaffier d'aller au Palais & de revenir à une certaine heure dans l'endroit d'où il le renvoyoit , & de retourner au Palais s'il ne le trouvoit pas ; il continua de marcher , ayant toujours derrière lui cet homme masqué : il ne parut plus , & deux jours après on trouva son corps dans le Tibre percé de neuf coups d'épée. Le Pape , son pere , fut pénétré de la plus vive douleur : il passa sans pren-

dre ni repos ni nourriture près de quatre jours , enfermé dans sa chambre , fondant en larmes , & ses Amis les plus intimes eurent toutes les peines du monde à le voir & à le consoler.

La haine qu'on avoit dès-lors , ou peut-être qu'on eût depuis contre le Cardinal , lui fit attribuer cette mort : les Historiens se sont appliqués à prouver qu'il en étoit l'auteur. Ils disent qu'il avoit conçu l'envie la plus furieuse contre son Frere & qu'il regardoit sa vie comme l'unique obstacle au changement qu'il méditoit. A ce motif ils en ajoûtent un autre encore plus exécrationnable : ces deux Freres , disent-ils , aimoient leur Sœur Lucrece , tous deux en étoient favorisés ; mais le Cardinal s'imaginoit avoir la moindre part à sa tendresse. Sans doute que César de Borgia étoit capable de ses sentimens dénaturés ; quantité d'autres crimes qu'il a sûrement commis , ne le prouvent que trop : cela n'empêche pourtant pas que des Historiens qui se font un plaisir de prouver qu'un homme est criminel , ne doivent être suspects. Suffit-il que quelqu'un soit capable des excès les plus monstrueux pour les lui attribuer ?

On croit le second fils du Pape auteur de cet assassinat.

Auteurs ci-dessus.

Un Auteur peut rapporter des bruits populaires , doit-il les donner pour des vérités constantes ? S'il est quelque circonstance qui les démente , qui les rende douteux , peut-il la supprimer ? Cet homme masqué , qui pendant un mois a vu presque tous les jours le Duc de Gandie , qui se trouve à son dernier soupé , qu'il fait monter en croupe derrière lui , qu'il veut avoir seul avec lui , ne suffit-il pas pour qu'on suspende au moins le jugement que l'idée fâcheuse qu'on a de son Frere fait naturellement porter contre lui ?

Il n'en est pas moins bien reçu de son Pere.

Guichard.

Alexandre VI. se consola de cette mort funeste , & l'oublia même assez vite. Les bruits populaires qui l'avoient attribuée au Cardinal son fils ; ne l'empêcherent pas de le recevoir avec toute sorte de tendresse à son retour de Naples , où il l'avoit envoyé avec le Titre de Légat à Latere , pour couronner Frédéric , qui succédoit à son neveu Ferdinand.

Le Pape pour se justifier , opprime un de ses Secrétaires.

A peine ce chagrin domestique étoit-il dissipé , qu'il survint au Pape une affaire très-fâcheuse. Ferdinand & Isabelle se plaignirent amèrement , de ce qu'à leur insçu il avoit accordé à une

Religieuse de Portugal, vraie héritière de ce Royaume, une Dispense pour se marier. Quoique la Dispense existât, & que peut-être il l'eût accordée sans y faire assez de réflexion, il nia l'avoir fait expédier : pour en persuader leurs Majestés Catholiques, avec qui il lui importoit fort de ne se pas brouiller, il s'en prit à l'Archevêque de Consense, son Secrétaire, il le fit arrêter, lui fit faire son Procès, confisqua ses Biens, le dépouilla de toutes ses Dignités, & le condamna à une prison perpétuelle, quoiqu'il eût nié constamment la falsification qu'on lui imputoit. Son aveu étoit essentiel à la justification du Pape; il l'obtint, dit-on, par la perfidie la plus insigne. Après que ce malheureux eut éprouvé quelque tems les rigueurs de la prison, Alexandre VI. lui envoya de ses Confidens, qui l'assurèrent que s'il vouloit avouer le crime pour lequel on l'avoit condamné, il seroit élevé à de plus grands honneurs encore que ceux dont on l'avoit dépouillé; il crut ces perfides, il fit l'aveu qu'ils lui demandoient : ils avoient aposté un nombre suffisant de Témoins pour le recevoir & le certifier. Loin de lui te-

nir la parole qu'on lui avoit donnée ; on n'adoucit pas même les rigueurs de sa prison ; il y mourut bien-tôt après avec de grands sentimens de piété , & protestant toujours qu'il étoit innocent du crime qu'il avoit avoué.

Je ne puis m'empêcher de dire , que ce trait d'injustice & de perfidie me paroît le plus affreux de la Vie de ce Pape , & le plus digne de l'exécration publique : dans les autres on voit des passions qui cherchent à se satisfaire ; dans celui-ci il n'y a que de l'iniquité la plus raffinée , & de la cruauté qui se termine à faire souffrir un homme dont on connoît l'innocence , & qu'on n'a d'ailleurs aucune raison de haïr.

*Caractère de
Savonarolle,
Religieux
Dominicain.*

*Mezerai,
Daniel.
Pic de la Mi-
randole.*

L'affaire de Savonarolle , quoique de toute autre espèce , répandit aussi beaucoup d'odieux sur le Pontife. Cet homme , fameux par ses prédictions , par ses invectives contre les Vices du Clergé , enfin par son supplice , étoit issu d'une Famille noble de Ferrare. Il entra fort jeune dans les Dominicains ; il s'y distingua par la vivacité de son esprit & par ses grands talens ; la piété , la régularité dont il les soutint , leur donna encore plus d'éclat :

on l'appliqua à la Prédication, il y eut les plus grands succès. Il se fixa à Florence, & s'y fit une grande réputation, qu'il paroissoit être l'ame de cette République, & qu'on n'y prenoit aucun parti sans le consulter. Cette République alors étoit divisée en deux Partis, les uns étoient pour la France & contre les Medicis, qui vouloient opprimer la liberté publique; les autres étoient attachés aux Medicis & ne vouloient point d'Alliance avec la France: Savonarolle prit le premier parti, & il le prit avec plus de chaleur qu'il ne convenoit à un Religieux, dont le Caractere ne permet pas qu'il se mêle des affaires d'Etat, bien moins encore qu'il se fasse Chef de Parti.

Dès l'année 1492. c'est-à-dire pres-
qu'au même tems que Charles VIII. se disposoit à passer en Italie, ce Re-
ligieux prédit la venue de ce Prince :
il dit, que Dieu l'avoit choisi pour
exterminer les Tyrans, pour renou-
veller l'Eglise, du moins pour la ré-
former, sur tout dans son Chef. Quoi-
que l'événement n'eut guères répon-
du à ces prophéties, Savonarolle ne
perdit rien de son crédit; il continua

*Sa résistance
au Pape
& son mé-
pris de l'Ex-
communica-
tion.*

Guichard,

de débiter ses prétendues Révélations; & le peuple continua d'y ajoûter foi. Il comptoit si fort sur l'affection des Florentins, qu'il entreprit de résister à Alexandre VI. & même de lui insulter. Ce Pape, instruit des prédictions de ce Dominicain, des divisions dont elles étoient la source, & offensé personnellement de la hardiesse qu'il avoit eue d'investiver publiquement contre lui & contre ses Enfans, le cita pour venir répondre à Rome de sa conduite. Savonarolle refusa d'obéir & se contenta d'écrire pour sa justification. Le Pontife, choqué de cette résistance, lui défendit de prêcher: il garda quelque tems l'Interdit; mais animé apparemment par ses amis, il remonta en Chaire, où il parla avec plus de hardiesse & de liberté que jamais. Par cette conduite, qu'on peut du moins nommer extraordinaire, il s'attira une Sentence d'Excommunication, qu'il méprisa comme il avoit fait l'Interdit.

Le Pape s'en prend aux Florentins & les menace.

Alors le Pape menaça la République de toute son indignation, si elle continuoît à protéger ce Religieux indocile, & si elle ne se servoit pas de l'autorité qu'elle avoit sur lui pour le faire rentrer dans son devoir. Ses me-

naces intimiderent: plusieurs vouloient qu'on obéît au Pape & qu'on ne s'exposât pas à son ressentiment pour soutenir la querelle d'un simple Particulier, qui n'étoit pas même leur Citoyen.

D'ailleurs, Savonarolle avoit beaucoup d'ennemis: l'exécution sanglante & précipitée des partisans de Médicis, qu'on l'accusoit d'avoir conseillée ou de n'avoir pas empêchée, reveilla & redoubla leur haine. D'un autre côté les Franciscains, soit par un vrai zèle, soit qu'ils fussent gagnés par ses ennemis, l'attaquèrent publiquement dans leurs Sermons, & lui reprocherent d'avoir des sentimens nouveaux & dangereux; on s'échauffa de part & d'autre, on disputa, & comme il arrive d'ordinaire, on ne put s'accorder; on en vint jusqu'à proposer & à accepter l'épreuve du feu: chacun des deux Partis fournit son Champion, les Chefs, n'ayant pas cru qu'il fût de leur Dignité de s'exposer eux mêmes; le Dominicain, par son obstination à ne vouloir point entrer dans le feu sans porter avec soi la Sainte Eucharistie, donna tout l'avantage au Franciscain. Le peuple, présent à ce spectacle, prit la foiblesse du Cham-

Les Magistrats deviennent contraires à Savonarolle.

pion de Savonarolle pour une preuve de l'hypocrisie & des erreurs que ses Adversaires lui avoient reprochées : on courut en foule au Couvent des Dominicains pour l'en tirer : il eut aussi des défenseurs , on se battit , & il y eut bien du sang répandu. Les Magistrats eurent besoin de toute leur autorité pour arrêter le tumulte ; ils ordonnerent à Savonarolle de sortir de Florence : ses amis qui l'empêchèrent d'obéir , ne purent empêcher qu'il ne fût arrêté en conséquence de sa désobéissance.

Ils le condamnent à la potence & au feu.

On lui fit son procès dans les formes ; & sur sa propre confession , du moins on le prétend ainsi , il fut condamné à être brûlé après avoir été pendu. Cette Sentence sévère fut exécutée , dit le Continuateur de Fleury , le 23. de May 1498. jour de l'Ascension. Il falloit qu'on fût étrangement pressé , pour ne pas respecter un jour si solennel.

Motifs de cette Sentence.

L'esprit de Parti , & peut-être l'envie de plaire au Pape , que ce Religieux avoit attaqué sans ménagement , eurent une très-grande part à cette exécution , infiniment cruelle s'il n'étoit coupable que d'avoir débité des

visions & des révélations défagréables à quelques Puissances ; le forcer au silence, le faire changer de demeure, c'étoit assez le punir. Mais si l'Auteur de la Vie secrète d'Alexandre VI. n'a point imposé à ce Religieux, il cessera de paroître innocent, & la compassion qu'on aura de son malheur, n'ira pas jusqu'à attribuer à ses Juges l'injustice la plus criante : voici comme parle cet Ecrivain.

Savonarolle fut appliqué jusqu'à sept fois à la Question, il demanda grace & offrit d'écrire tout le mal qu'il avoit fait : on cessa de le tourmenter, on le remit en prison, on lui donna de l'encre & du papier. On assure qu'il remplit au moins quatre-vingt feuillets de ses crimes. Il avoua n'avoir jamais eu aucune révélation divine ; mais qu'il avoit été d'intelligence avec plusieurs de ses Freres demeurant à Florence & ailleurs, qui lui révéloient les Confessions avec les noms & les surnoms des Fidèles, & qu'il assuroit avoir appris de Jesus-Christ même ce que ses Freres lui avoient déclaré. Il avoua encore que depuis environ vingt ans il ne s'étoit confessé d'aucun péché mortel, quoiqu'il en eût commis

*Extrait de
la déposition
de Savona-
rolle contre
lui-même.*

Burchard.
Diat. Vit.
Alex.

plusieurs de différentes especes en matière d'impureté..... Qu'un jour il avoit dit à ses Freres de prendre garde d'être empoisonnés, qu'il avoit ordonné au Cuisinier & autres Officiers du Couvent de ne point toucher aux poissons qu'on leur apporteroit un certain jour du mois de Juin; que cependant il étoit convenu avec un de ses intimes amis, qu'il envoyeroit au Couvent une Lamproye bien apprêtée, mais empoisonnée; qu'à l'heure du dîner tous les Freres étant assemblés, il avoit dit qu'il avoit eu une Révélation divine, que pour le prouver il avoit fait apporter tous les poissons cuits & crus, que tous s'étoient mis à genoux pour prier Dieu qu'il daignât les conserver, que pour s'attirer une plus grande confiance de ses Freres, il avoit fait venir un chat, & qu'après avoir regardé tous les poissons, il lui avoit donné un morceau de la Lamproye empoisonnée, & que ce chat tomba mort aussi-tôt qu'il en eut goûté.

L'Auteur, dont je viens de traduire les paroles, est le même qu'on croit aveuglément quand il dit du mal d'*Alexandre VI.* & de ses Enfants: je de-

manderois volontiers pourquoi on ne le croiroit pas en cette occasion ?

Au milieu des affaires & des intrigues qui occupoient continuellement le Pape, il ne laissoit pas de donner quelque attention aux affaires de l'Eglise. En 1493. il approuva l'Ordre des Minimes & leur Règle dressée par leur Fondateur, François de Paule. Il confirma l'Ordre de Chevalerie établi par Louis XI. sous le titre de Saint Michel. Il permit le Mariage aux Chevaliers des Ordres militaires de Portugal : quelques-uns l'en ont blâmé, d'autres au contraire auroient souhaité que sa permission se fût étendue à tous les autres. Constantin, Roi des Géorgiens, envoya à Rome un Député pour reconnoître Alexandre VI. comme Vicaire de Jesus - Christ ; la Commission du Député portoit encore, qu'il engageroit le Pape à réunir les Princes d'Occident pour faire la Guerre aux Sarrazins ; qu'il lui demanderoit la continuation de l'Alliance du Saint Siège ; qu'il le prieroit de lui envoyer le Décret du Concile de Florence qui condamnoit les erreurs des Grecs. Ce Député fut très-bien reçu, on lui accorda tout ce qu'il

*Le Pape
s'applique
aux affaires
de l'Eglise.*

*Raynald.
Mariana.
Onuph.*

demandoit, & on promit qu'on feroit son possible pour seconder les vûes de son Maître ; on fit même expédier une Bulle, qui, outre l'explication de plusieurs Dogmes Catholiques qu'elle contenoit, accordoit plusieurs grâces spirituelles à tous ceux qui prendroient les armes, afin de s'opposer aux incursions des Moscovites. Ximenès, Archevêque de Toledé, eut aussi quelques parts à ses attentions : ce Prélat, que la Reine Isabelle avoit tiré du Cloître pour le mettre à la tête des Eglises d'Espagne, continuoit à vivre dans la pauvreté & dans la simplicité de son premier état ; les personnes les plus sensées désapprouverent sa conduite, ses amis l'exhortèrent à la changer, mais inutilement. Comme on sçavoit qu'il étoit pénétré de respect pour le Pape son Supérieur, on pria Alexandre VI. de lui donner à cet égard, des avis convenables ; il le fit. Ximenès céda, & sans donner dans le faste il augmenta son train & sa dépense. C'auroit été avec une vraie satisfaction que je serois entré dans un plus grand détail des soins Ecclésiastiques de ce Pontife ; mais j'ai cherché inutilement : tout ce qu'il a

Mariana.
Flechier.

fait en qualité de Chef de l'Eglise, & de Successeur de Saint Pierre, se réduit aux faits peu importans que je viens de raconter.

La mort de Charles VIII. Roi de France, arrivée le 7 Avril 1498. fournit au Pape & aux autres Puissances d'Italie, une nouvelle occasion d'intrigues & de projets. Louis XII. Successeur de Charles, joignit par Arrêt de son Parlement les Titres de Roi des deux Siciles & de Duc de Milan à celui de Roi de France. Sa réputation de valeur, d'habileté à la guerre, de sagesse, de probité, étoit parfaitement établi; par-là il étoit redoutable, & son Alliance devenoit précieuse. Le vrai intérêt de l'Italie demandoit qu'elle se réunît contre lui; mais ceux qui la gouvernoient, ne pensoient qu'aux intérêts de leur ambition & de leur vengeance.

Alexandre VI. étoit extrêmement piqué contre Frédéric Roi de Naples, qui, malgré le besoin qu'il avoit de secours pour se soutenir contre les efforts de la France, avoit refusé de donner sa fille à César de Borgia, qui n'attendoit qu'un Parti considérable pour rentrer dans le monde. Outre

*Nouvelles
intrigues en
Italie.*

*Le Pape se
déclare con-
tre le Roi de
Naples.*

*Mariana.
Guichard.*

cette raison de haine, le Pontife en avoit d'intérêt : il ne pouvoit, par ses propres forces, dépouiller les Barons Romains, & ceux qui possédoient les plus belles parties de l'Etat Ecclésiastique à titre de Vicaires du Saint Siège, & il étoit persuadé qu'aucune Puissance d'Italie ne favoriseroit l'exécution de son dessein. Les Vénitiens regardoient Sforce, Duc de Milan, comme l'unique obstacle à leur aggrandissement, & ils souhaitoient avec passion de le détruire, ou de le mettre hors d'état de s'opposer à leurs projets. Les Florentins brûloient d'envie de se remettre en possession des Villes que Charles VIII. leur avoit fait perdre.

Les principales Puissances d'Italie s'unissent avec Louis XII.

Dans ces vûes, ces trois Puissances s'empressèrent de s'unir avec Louis XII. Ce Prince reçut leurs offres avec joye & leur accorda tout ce qu'ils voulurent lui demander : il fut convenu que les Vénitiens partageroient la Conquête du Milanès, à condition qu'ils s'empareroient eux-mêmes de la partie qui devoit leur revenir : les Florentins s'engagerent à fournir un certain nombre de Troupes, à accorder le passage, & à donner des Vivres aux Armées Françoises ; on leur pro-

mit réciproquement de les aider à rentrer dans les Villes qui leur avoient été enlevées à l'occasion de l'expédition de Charles VIII.

Louis XII. avoit personnellement besoin du Pape, aussi lui fit-il de très-grands avantages, sans qu'il s'obligeât à rien autre chose qu'à ne lui être point contraire. Ce Prince, contre son inclination avoit épousé une fille de Louis XI. extrêmement laide & contrefaite : depuis bien des années qu'ils étoient ensemble, elle n'avoit point eu d'enfans, & on ne pouvoit gueres esperer qu'elle en donnât : il s'agissoit de faire déclarer ce Mariage nul. On ne pouvoit y réussir sans la faveur du Pape : afin d'obtenir de lui cette justice, dit Mezerai, Louis XII. s'engagea de donner le Duché de Valentinois à César son fils naturel, de lui procurer une Alliance considérable, & de l'aider de ses Troupes pour se mettre en possession de la Romagne.

Ce fut à l'occasion de ce Traité avantageux, & des grandes espérances qu'il donnoit lieu de concevoir, que de concert avec le Pape, son fils renonça en plein Consistoire à la Dignité de Cardinal & à toutes les autres

Traité avantageux du Pape avec ce Prince.

*Mezerai.
Daniel.
Guichard,*

César Borgia renonce au Cardinalat pour se marier.

Auteurs ci-dessus.

qu'il possédoit dans l'Eglise : comme il étoit Diacre , il lui falloit une Dispense afin de rentrer dans l'état séculier & de pouvoir se marier ; on peut bien juger que son Pere ne la lui refusa pas. Peu de jours après cette Cérémonie scandaleuse , il partit avec l'équipage le plus superbe qu'on eût encore vû , pour se rendre auprès de Louis XII. Il en fut reçu de la manière la plus propre à flater son ambition : & comme le Pape son pere avoit exécuté les Préliminaires du Traité d'Alliance en lui nommant des Commissaires qu'il avoit souhaités pour prononcer sur la nullité de son Mariage , & qu'il avoit envoyé un Chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Rouen , ce Prince déclara César de Borgia Duc de Valentinois , lui donna une Compagnie de cent Hommes d'Ordonnance avec vingt mille livres de pension , & lui fit épouser Charlotte d'Albret , dont le Frere fut depuis Roi de Navarre.

Moyens violens que le Pape employe pour avoir de l'argent.

La magnificence excessive du nouveau Duc , les dépenses du reste de la famille du Pape son pere , étoient bien au-dessus de tous les revenus de l'Etat Ecclésiastique : on suppléoit à

ce qui pouvoit y manquer par toutes fortes de moyens ; on vendoit les Bénéfices , on créa jusqu'à quatre-vingt nouveaux Secrétaires , dont on tira de grandes sommes ; la plûpart des nouveaux Cardinaux qu'on faisoit étoient fort riches & en état de faire des présens considérables en reconnoissance de la Dignité qu'on leur procuroit. L'usage étant alors que le Pape héritât des Cardinaux défunts , au préjudice de leurs parens , on avoit le secret de n'attendre pas long-tems leur succession si elle devoit être considérable ; car , pour ceux dont le bien n'étoit pas un objet digne d'envie , on les laissoit vivre tant qu'ils vouloient ; ceux même qu'on avoit mis à portée de s'enrichir , on les délivroit bien-tôt du soin de conserver leurs richesses : ce qui est de certain , c'est que durant ce Règne les morts subites des Cardinaux opulens furent fort à la mode.

Guichard.
Mariana.

Quand Louis XII. conjointement avec les Vénitiens , eut conquis le Milanès , il tint exactement la promesse qu'il avoit faite au Pape de donner des Troupes au Duc de Valentinois pour l'aider à se mettre en possession de la Romagne. Ce Duc s'en servit en

Conquête du
Duc de Va-
lentinois.

Guichard.

habile homme ; il prit d'abord les Villes d'Imola & de Forli ; peu de tems après il s'empara encore de Pезaro, de Rimini & de Fayence ; Boulogne & Pise auroient eu le même fort, si la défense expresse de Louis XII. n'eût borné l'avidité du Conquérant.

Portrait de
ce Duc.

Guichard.
Machiavel.

Quelque décrié qu'il puisse être ; on doit cependant lui rendre une espèce de justice. Jamais homme peut-être n'entendit mieux que lui l'art de faire des conquêtes & de les assurer : il étoit pour le moins aussi prudent & aussi rusé qu'il étoit actif & vaillant , il profitoit de toutes les circonstances qui se présentoient ; il vint à bout d'engager ses ennemis à le servir, & il est inconcevable avec quelle facilité il les faisoit donner dans les pièges qu'il leur avoit tendus ; il sut mettre l'ordre parmi ses nouveaux Sujets , & s'en faire assez aimer pour qu'ils ne regrettaissent point leurs anciens maîtres ; il se mit même en état de se passer de secours étrangers , en se formant une Armée dont les soldats passoient pour être les meilleurs d'Italie. Il est vrai qu'il usa d'une grande cruauté, en faisant périr, autant qu'il le put,

ceux qu'il dépossédoit : il est encore vrai, qu'il ajoûta la perfidie à la cruauté ; mais cette perfidie, cette cruauté, étoient ménagées, & si je puis ainsi m'exprimer, elles étoient employés à propos, elles étoient même nécessaires, eu égard aux circonstances où il se trouvoit, & il falloit, ou qu'il les mit en usage, ou qu'il renonçât à la Principauté que son pere lui avoit donnée. Il est hors de doute qu'il auroit dû prendre ce dernier parti, & que le vrai honneur consiste à renoncer aux prétentions les plus légitimes, quand pour les faire valoir on est obligé d'employer des moyens universellement condamnés & détestés : & il me paroît que le choix qu'a fait Machiavel de ce Duc pour le proposer comme modele de politique, est pour lui plus flétrissant encore que les portraits odieux sous lesquels la plûpart des Ecrivains se sont accordés à le représenter.

La Conquête du Royaume de Naples, à laquelle Louis XII. s'engagea, fournit au Pape & à son fils l'occasion de bien des crimes. Les Colonnes étoient attachés à la Maison d'Arragon, régnante à Naples, dont il avoit

*Le Pape
ruine les Co-
lonnes.*

Guichard,

conjuré la perte : cet attachement fut le prétexte de leur ruine. Ils avoient prévu l'orage ; & pour le détourner ils avoient tenté de mettre leurs Terres sous la protection du Sacré College. Alexandre VI. sçut leur dessein : il lui fut facile de l'empêcher, il n'eut qu'à défendre aux Cardinaux de se mêler de cette affaire. Ces Seigneurs, sans ressource & sans force, se laisserent dépouiller, & remirent eux-mêmes entre les mains du Pape les clefs de leurs Villes & de leurs Fortereffes. Le Cardinal Colonne, pour ôter tout prétexte à la cruauté du pere & du fils, se défit aussi de la riche Abbaye de Subiaco : il l'avoit eue au commencement de ce Pontificat, en reconnoissance de son suffrage. Les Savelli, amis des Colonnes, & attachés au même Parti, furent aussi dépouillés, & se crurent heureux de n'avoir perdu que leurs biens.

*Il trompe les
Ursins, & les
fait presque
tous périr.*

Les Ursins eurent enfin leur tour. Le Duc de Valentinois avoit sçu les mettre dans ses intérêts, & ils lui avoient rendu de grands services ; à force de caresses & de protestations d'amitié, il s'attira même leur confiance. Sous prétexte de terminer & d'arran-

d'arranger certaines affaires, il les attira presque tous avec leurs principaux Amis à Senegaille, où il les fit tous impitoyablement égorger. Dans le même temps, Alexandre VI. de concert avec son fils, fit arrêter le Cardinal des Ursins & les Amis de cette Famille; peu de jours après il les fit empoisonner, quoiqu'il eût promis à sa Mere, dont il tira de grandes sommes, de lui sauver la vie.

Ces perfides s'étoient mis auparavant en possession du Duché d'Urbin par les voyes les plus adroites & les plus indignes: on s'y prit de loin pour gagner le Duc, & pour dissiper les justes défiances que le sort de ses Voisins avoit dû lui inspirer; on termina à son avantage les differends qu'il avoit avec la Chambre Apostolique au sujet de certains Fiefs de son Duché; on fit son Neveu Préfet de Rome, à qui on proposa l'alliance d'Angelique Borgia, nièce du Pape. L'ayant ainsi gagné, sous prétexte de faire le siège de Cameriono on lui emprunta ses Troupes & son Artillerie; alors on fondit tout-à-coup sur lui, il fut assez heureux de se sauver avec un de ses freres, & donna ordre en partant à

Le Duc d'Urbin obligé d'abandonner son Duché.

Guichard. &c.

ses Sujets de lui réserver pour un autre temps les marques de leur fidélité & de leur affection ; il fut obéi , & tout son Duché se soumit sans aucune résistance.

Vaine tentative du Pape pour surprendre un de ses plus grands Ennemis.

Le Cardinal de Saint Pierre - aux Liens , qui succéda à Alexandre VI. étoit extrêmement attaché au Duc d'Urbain , on le regardoit comme l'appui de cette famille dépouillée ; d'ailleurs ce Cardinal étoit ennemi déclaré du Pape , & il n'avoit point tenu à lui que Charles VIII. n'eût entrepris de le faire déposer. Il étoit donc pour les Borgia d'une extrême conséquence de se débarrasser de ce dangereux Ennemi : voici le tour qu'ils prirent pour y réussir. Ce Cardinal étoit à Savone , Ville de l'Etat de Genes , où les François étoient alors les maîtres. Louis XII. devoit bien - tôt y arriver : sous prétexte de le complimenter on fit partir sur une Galère le Cardinal d'Albret Beau-frere du Duc de Valentinois ; le Capitaine de la Galere avoit ordre de jeter l'ancre vis-à-vis de Savone. On ne doutoit nullement que le Cardinal de Saint Pierre aux-Liens ne vînt rendre visite au Cardinal d'Albret : il n'y vint pourtant pas : ce manque de

Politesse lui sauva du moins la liberté.

Après la mort des Ursins & de leurs Amis, le Duc de Valentinois n'eut pas de peine à s'emparer de la plûpart de leurs Places. Firmo, Citta di Castello, Perouse & Plusieurs Châteaux, lui ouvrirent leurs portes; il força les habitans de Sienne à chasser de leur Ville Pandolfe Petrucci, son ennemi juré: en un mot, rien ne tint devant lui; & si le Roi de France l'eût laissé faire, il eût joint l'Etat entier de Florence à ses autres Conquêtes, & fût devenu assez puissant pour se soutenir contre quiconque auroit entrepris de le détruire.

Autres Conquêtes du Duc de Valentinois.

Ces cruautés, ces perfidies, firent jetter les hauts cris, le déchaînement contre Alexandre VI. & son fils fut général: Louis XII. étant venu à Milan, tous les intéressés, tous ceux qui craignoient le même sort, vinrent lui faire leurs plaintes, & n'omirent rien de ce qui pouvoit indisposer ce Monarque contre les auteurs de leurs maux. Le Duc de Valentinois eut la hardiesse de se présenter devant lui: il se justifia; du moins le besoin que ce Prince croyoit avoir de lui & du Pape son pere l'engagea à le traiter com-

me si en effet il se fut parfaitement justifié.

*Désordres du
Pape & de
ses Enfans*

Onuph.

Qui croiroit que ces deux hommes, toujours occupés de projets d'ambition & de vengeance, pussent être des hommes de plaisirs : ils s'y livroient pourtant, même au milieu de leurs embarras ; & dans cette espece de crime ils n'avoient pas plus d'égaux qu'ils en avoient en fait de perfidie & de cruauté : ils avoient, dit-on, des troupes de concubines ; du moins s'ils s'en étoient tenus-là : la description que fait Petrone de ce qui se passoit quelquefois dans les veilles que des Débauchés de profession faisoient à l'honneur du Dieu Priape, est pleine de modestie, en comparaison de l'infâme spectacle qui se donna dans le Palais du Vatican à l'occasion du mariage de Lucrece avec le fils aîné du Duc de Ferrare ; cinquante Courtisanes dans un état que ma plume refuse de décrire, y danserent le ballet le plus détestable qui fut jamais, à la clarté d'une quantité prodigieuse de flambeaux ; & sans les éteindre, on décerna des prix.... on me permettra de ne point achever.

Sa cruauté.

Ces affreuses nûces avoient été pré-

cédées quelques mois auparavant par un crime aussi criant : c'est de la mort du fils naturel d'Alphonse second Roi de Naples, troisième mari de Lucrece, que je veux parler. Alexandre VI. & son fils sacrifierent de la maniere la plus barbare, ce Prince infortuné, à leur ambition : ils le firent d'abord assassiner : il ne mourut pas sur le champ, il y avoit même esperance qu'il pourroit en revenir malgré la multitude & la profondeur de ses blessures ; l'esperance fut vaine, ces barbares le firent étrangler dans son lit.

contre son
Beau-fils,

Onuph.
Guichard.

Je sçai qu'il paroît beaucoup de passion dans les portraits affreux qu'on a fait de ce Pape & de son fils ; il est même vrai, que presque toute l'Italie étoit intéressée à les décrier, & personne n'ignore que les Italiens aiment à se venger, & que pour le faire ils choisissent d'ordinaire la maniere la moins dangereuse, aussi ne doit-on pas les croire en tout. Mais le concert entre tant d'Ecrivains est impossible, & il faudroit leur attribuer une malice plus qu'humaine s'ils avoient feint la plus grande partie de tant de crimes qu'ils leur attribuent.

Alexandre VI. apparemment pour Zèle

rent du Pa-
pe.

Mariana.
Mezerai,

donner à l'attention du Public un autre objet que la violence de ses entreprises & ses autres désordres, fit montre d'un grand zèle pour l'honneur du nom Chrétien : il fit solliciter par ses Nonces les Souverains de se réunir contre les Tucs, qui faisoient alors une Guerre assez rude aux Vénitiens ; il déclare même que si on le jugeoit à propos, son grand âge ne l'empêcheroit point de se mettre à la tête des Armées. Tous l'imiterent, & firent paroître beaucoup plus de zèle qu'ils n'en avoient.

Le profit
réel qu'il en
tire.

Ce zèle apparent ne fut cependant pas stérile, il servit de prétexte à faire publier le Jubilé avec des Clausules qui produisirent des sommes immenses. Les Vénitiens y eurent quelque part ; le reste fut partagé entre le Pape & ses Enfants.

Ingratitude
du Pape à
l'égard de
Louis XII.

Mezerai,
Daniel,

C'étoit à son Alliance avec Louis XII. qu'Alexandre VI. étoit redevable des Conquêtes du Duc de Valentinois : ce Prince l'avoit aidé à se mettre en possession de la Romagne, & à la conquérir de nouveau après qu'il en eut été chassé par la Ligue que forma contre lui Baglione, à qui il avoit ôté Perouse. Les bornes que ce Souve-

rain fut obligé de mettre à leur insatiable avidité, firent oublier tant de bienfaits, & changerent la reconnoissance qui lui étoit due, en une véritable haine. Tandis que les François par le succès de leurs armes furent en état de se faire craindre de ces ingrats, cette haine injuste n'osa se montrer, au contraire on fit paroître beaucoup d'attachement & de fidélité; mais aussitôt que la fortune commença à se déclarer pour les Espagnols, ce Pape & son fils commencerent à les favoriser.

Quoique cet événement ne soit qu'un incident par rapport à la Vie d'Alexandre VI. je me flatte qu'on ne trouvera pas mauvais que je le développe en peu de mots: cette Digression pourra servir à délasser de l'espece de fatigue que doivent avoir causé toutes les horreurs qu'on vient de lire.

On souffrit assez tranquillement que Louis XII. & les Vénitiens dépouillassent Sforce du Duché de Milan: il n'en fut pas de même quand on fut assuré que la France pensoit à faire valoir ses Droits sur le Royaume de Naples; alors tout fut en allarme.

Presque toute l'Europe se ligue contre Louis XII. pour défendre le Roi de Naples.

Le Pape , malgré la haine qu'il avoit contre Frédéric , en dépit des obligations qu'il avoit au Roi de France s'appliqua à réunir contre lui toutes les Puissances qui voulurent l'écouter ; & en peu de temps il forma une Ligue , qui après tout n'avoit été capable que de rendre aux François la Conquête un peu plus difficile , si le Roi d'Espagne n'y étoit pas entré. Louis XII. déconcerta cette Ligue en offrand à Ferdinand de partager avec lui le Royaume de Naples , comme les Vénitiens avoient partagé le Duché de Milan : alors Alexandre VI. suivit sa haine contre Frédéric , & se réunit à la France. Ce Prince , digne d'un meilleur sort , fut bien vite dépouillé ; il se jeta entre les bras de Louis XII. qui lui fournit toujours de quoi subsister honorablement.

*Guerre entre
la France &
les Espag-
nois.*

Le Traité de partage entre la France & l'Espagne n'avoit point été assez détaillé , ce défaut produisit mille contestations qui dégénérèrent bien-tôt en une Guerre ouverte. Les François eurent d'abord de grands avantages , & ils prouverent d'une manière sensible , que Louis XII. avoit eu grand tort de prendre un second pour cette

Conquête ; la fuite ne répondit pas à ces heureux commencemens ; la précipitation de leurs Généraux , la lenteur des secours , la confiance de Louis XII. dans ses Négociations , où l'on n'avoit point d'autre but que de l'amuser , dérangerent extrêmement leurs affaires. La révolution toutefois n'eût pas été si prompte sans la perfidie d'Alexandre VI.

Le Royaume de Naples, épuisé par tant de Guerres , ne pouvoit fournir des Vivres aux Armées qui le ravageoient : l'essentiel pour chaque Parti étoit d'en avoir , la victoire en dépendoit absolument. Les François avoient acheté à Rome une très-grande quantité de bled , ils l'avoient même payé : pour les empêcher de l'enlever , le Pape fit intervenir le Magistrat de Rome , qui sous de vains prétextes en défendit le transport. L'Armée de France privée de ce secours , fut hors d'état de tenir la Campagne , elle se sépara & se mit en différens postes , qui furent enlevés les uns après les autres , par la sagesse & valeur du Général Espagnol.

Cette infidélité du Pape pouvoit absolument s'excuser : dans la suite il

Le Pape empêche le transport des bleds achetés par les François.

Il s'unit tout-à-fait aux Espagnols.

ne garda plus de mesure, il traita avec les Espagnols. Louis XII. en fut assuré par la prise d'un Courier que le Duc de Valentinois avoit envoyé à Consalve : la Lettre, écrite en chiffres, demandoit des Troupes Espagnoles pour contraindre les Florentins à lever le Siège de Pise, dont les Habitans avoient choisi de se soumettre au Duc de Valentinois, plutôt que de retomber sous la domination de leurs anciens Maîtres. On peut juger de la colere du Roi de France à cette découverte ; sans le Cardinal d'Amboise il auroit donné ordre à son Armée d'aller droit à Rome, pour punir le Pape & son fils de leur ingratitude.

Il vient à
 bout de se re-
 concilier a-
 vec la Fran-
 ce.

Alexandre au désespoir que sa perfidie eût été découverte, n'omit rien pour appaiser ce Monarque ; il lui envoya un Député qui eut beaucoup de peine à obtenir une audience. Enfin aidé du crédit du Cardinal d'Amboise il fut écouté ; on fit un nouveau Traité : les conditions furent, que le Duc de Valentinois joindroit ses Troupes à celle de France, que le Roi cesseroit de protéger les Ursins, & qu'il consentiroit que le Pape s'emparât de toutes leurs Terres & disposât à son

gré du Chef de cette Maison qui seul avoit échappé à sa cruauté.

Dès que ce Traité odieux eut été signé, ce Pontife fit sommer les Habitans de Petigliano de lui remettre le reste précieux de cette illustre Famille : ces Bourgeois , plus généreux que Louis XII. qui en cette occasion avoit si honteusement démenti sa probité & sa générosité , refuserent hautement Alexandre VI. & se résolurent à tout sacrifier plutôt que de se noircir du crime que le Chef de l'Eglise ne rougissoit point de leur demander. Leur généreuse résolution ne fut pas mise à l'épreuve.

*Il veut faire
périr le der-
nier des Ur-
sins.*

Il étoit temps que la Providence délivrât l'Italie de son Persécuteur , & l'Eglise du plus indigne Chef qu'elle eut jamais eu. Le Duc de Valentinois se dispoisoit à partir à la tête de ses Troupes pour aller arracher de son azile le dernier des Ursins , & faire payer bien cher aux Citoyens de Pegliano leur attachement pour ce Prince ; mais la mort de son pere & le danger qu'il courut lui-même , l'arrêta , & renversa en un instant sa fortune établie sur tant de ruines , & cimentée par le sang d'un si grand nombre d'illustres Victimes.

Se meurt.

Les Auteurs ne s'accordent pas sur les circonstances de cette mort, quelques-uns prétendent qu'elle fut naturelle & précédée d'une maladie; le grand nombre la fait aussi violente que subite, & l'attribuë à un crime affreux, & dans l'exécution duquel ce Pontife & son fils par un juste Jugement de Dieu, furent substitués à leur avarice.

*Premiere
Relation de
cette mort.*

Les nouveaux projets du Duc de Valentinois ne pouvoient s'exécuter, ses Conquêtes ne pouvoient se conserver sans de grandes dépenses. Le trésor de son Pere se trouva épuisé dans le tems qu'il avoit résolu le Siège de Petigliano. Afin de se tirer d'embarras ils eurent recours au moyen qu'ils avoient si souvent mis en œuvre; il y avoit encore des Cardinaux opulens: Cornetto, & deux ou trois autres fort riches & en même temps fort avares, furent ceux sur qui le sort tomba. Alexandre VI. s'invita lui-même à souper à la Vigne du Cardinal Cornetto; il mit de la partie ceux qu'il vouloit lui associer. On porta du Vatican tout ce qui étoit nécessaire pour ce cruel repas, sur tout on n'oublia pas quelques bouteilles d'excellent vin.

empoisonné; l'Officier avoit ordre de n'en donner qu'à ceux qu'on lui marqueroit.

Le Pape & le Duc de Valentinois arriverent des premiers; il faisoit fort chaud, ils demanderent à boire. L'Officier qui étoit du secret se trouva absent; celui qui le remplaçoit ne put distinguer les bouteilles, ou peut-être que le soin qu'on avoit eu de les lui recommander, le détermina à en prendre une pour le Pape & son fils: ils en burent; ils sentirent presque à l'instant des mortelles douleurs. Alexandre VI. qui avoit bu un verre de ce vin, pur, & qui d'ailleurs étoit d'un âge avancé, en mourut quelque tems après: le Duc de Valentinois, qui l'avoit trempé, & qui étoit encore dans la force de l'âge, eut le temps de recourir aux remèdes, ils lui conserverent la vie: mais du caractère dont il étoit, il dut envier le sort de son Pere; car cette fatale méprise, l'ayant mis hors d'état d'agir, & de suivre le plan qu'il s'étoit tracé en cas de la mort de son Pere, fut la cause de sa ruine.

Un Auteur de réputation, & qui a été Conseiller de Ferdinand, Roi Ca

*Deuxième
Relation*

62 *Alexandre VI.*

Petr. Mar.
Ang. Epist.
265. ad
Episcop.
Granat.

tholique, attribue au seul Duc de Valentinois le dessein de faire périr ces Cardinaux: du reste il s'accorde assez avec les autres Auteurs en ce qui regarde la mort du Pape & le danger où fut son fils.

Troisième
Relation.
Ray. ann.
1503.

Oderic Raynald, qui mérite aussi quelque attention, prétend que la haine qu'on portoit à Alexandre VI. & au Duc son fils, fut l'unique source de ces calomnies. Ce Pontife, dit-il, commença à se trouver mal dès le matin du samedi, dixième du mois d'Août 1503. la fièvre le prit ce même jour à midi: on lui fit une saignée le quinze, & sa fièvre fut changée en tierce. Malgré ce changement, le 17. qui étoit le huitième jour de sa maladie, il se trouva beaucoup plus mal; il se confessa à l'Evêque de Rieti, qui lui dit la Messe, & qui le communia en présence des Cardinaux de Cosenze, de Montreal, d'Arborre, de Caseneuve & de Constantinople; après la Messe il reçut l'Extrême-Onction & expira peu de temps après.

Cette relation, par son détail, paroîtroit préférable aux précédentes, si on ignoroit qu'elle est tirée du Journal de la Maison de Borgia: circon-

tance qui la rend infiniment suspecte ; & qui ne permet pas qu'on l'oppose à tant d'autres. La même équité qui m'a empêché d'omettre cette remarque , me donne la hardiesse d'en proposer quelques-unes , qui pourront faire naître quelques doutes sur l'opinion contraire à celle que ce Continuateur de Baronius a voulu établir.

Ceux-mêmes qui disent que le besoin pressant d'argent fit prendre le dessein d'empoisonner les trois ou quatre plus riches Cardinaux , disent aussi qu'après la mort d'Alexandre VI. on trouva dans son trésor 1000000. ducats. Le Continuateur de Fleury a judicieusement remarqué , que ce fait ne s'accorde point du tout avec le motif de l'empoisonnement. D'ailleurs , qui étoient ces Cardinaux qu'on vouloit joindre à Cornetto ? Pourquoi ne les avoir pas nommés ? Le Pape & le Duc ayant été empoisonnés dans la Vigne de ce Cardinal , tous deux étant mourans , n'étoit-il pas naturel que pour sa justification ou pour la conviction de ses ennemis , il s'assurât du Maître d'Hôtel ou de celui qui avoit versé le poison ? Que fit-on du reste de cette bouteille empoisonnée ?

*Réflexions
sur ces Relations.*

*Volatier,
Lib. 22.*

*Tome 24
p. 277.*

64 *Alexandre VI.*

Alexandre VI. étant mort, le Duc de Valentinois, sans appui, sans ressource, sous un Pape qui étoit ennemi personnel de cette Maison, qui pouvoit empêcher ces Cardinaux de demander justice ? Si l'effet du poison fut si présent, eut-on le temps, fut-il même possible de transférer le Pape en son Palais ? Sa mort pouvoit-elle se cacher ? Pourquoi donc fermer les portes du Vatican, & n'annoncer cette mort qu'après avoir enlevé le trésor de la Chambre Apostolique ? Qui donna tous ces différens ordres. Le Duc de Valentinois luttant avec la mort, occupé à prendre des vomitifs, des contrepoisons, enfermé peut-être dans le corps d'une Mule, pouvoit-il penser à les donner ? Cette présence d'esprit dans un homme mourant & tourmenté de violentes douleurs, ne feroit-elle pas quelque chose de miraculeux ? Enfin, est-il possible que le Pape & son fils ne connussent point cette bouteille empoisonnée ? Peut-il jamais devenir probable, que le Confident de leur crime ait mêlé cette bouteille fatale avec les autres, qu'il ne l'ait pas cachée avec soin, enfermée même sous la clef ? Le dirai-je ?

Guichard.
Volater.

Du-Chesne,
Histoire des
Papes.

Letis
Spond.

L'Histoire me paroîtroit bien plus vraisemblable , si on avoit dit que ce Confident , indigné de l'action horrible dont on le faisoit Complice , avoit voulu délivrer l'univers de ces deux Scélérats , & qu'à ce dessein , il avoit pris les mesures les plus justes afin qu'ils avalassent seuls le funeste breuvage qu'ils avoient préparé pour d'autres.

J'espere qu'on me pardonnera d'avoir fait ces observations , qui paroissent contraires à l'opinion qu'on a communément de ce Pape : je puis protester que l'impartialité me les a dictées : je ne sçaurois croire que d'honnêtes gens trouvent mauvais qu'on les détrompe ou qu'on les mette en état de juger plus sainement & plus sûrement.

Alexandre VI. mourut âgé de soixante-douze ans , après avoir tenu le Saint Siege onze ans & seize jours. En différentes promotions il créa quarante-deux Cardinaux , la plupart Espagnols , & presque tous par des vues d'interêt. Ce Pontife est le premier qui ait donné une Dispense d'épouser deux Sœurs l'une après l'autre , malgré la preuve de la consommation du

premier mariage : il l'accorda d'abord au Roi de Portugal, en considération d'Isabelle & de Ferdinand, à qui il ne pouvoit rien refuser. Dans la suite il ne put résister à Henri VII. Roi d'Angleterre, qui la demanda pour son second fils, à qui il fit épouser la veuve de son fils aîné. Ce mariage fut dans la suite l'occasion, heureuse selon les Anglois, malheureuse selon beaucoup d'autres, des changemens qui se firent en Angleterre, & des troubles qui l'agitent encore aujourd'hui. La Dispense accordée à Louis XII. n'étoit guères plus légitime : son Epouse nioit absolument qu'il n'eût pas usé avec elle de tous ses Droits, & l'Alliance spirituelle qu'il alléguoit, n'étoit point un empêchement dirimant : ce fut un bonheur pour la France, qu'il ne vint point d'Enfant du mariage contracté du vivant de cette Epouse répudiée ; car apparemment le Comte d'Angoulême n'eût pas manqué, pour faire valoir ses Droits, de contester la validité de ce second mariage.

Portrait de
le Pape.

Quelque mal qu'on ait dit d'Alexandre VI. & qu'il ait mérité qu'on dit de lui, il avoit pourtant, & on ne lui

a point refusé des qualités éminentes. Son air étoit grand & majestueux, son esprit pénétrant, sa mémoire prodigieuse, ses manieres les plus persuasives & les plus insinuates. La Volupté en lui ne nuisit jamais à l'Ambition: parfaitement maître de lui-même il empêcha toujours ses sentimens, ses passions de se peindre dans ses yeux & sur son visage. Il étoit sobre, non par tempérance, mais par principe de conduite. Son activité excluait la précipitation, jamais il ne négligea rien, & jamais il ne paroissoit affairé. Les soins les plus chagrinans, les plus inquiétans, ne l'empêcherent jamais de se prêter à la gayeté, à l'enjouement, il paroissoit même s'y livrer. Il trompa tous ceux qu'il voulut, il étoit généralement reconnu pour fourbe, & il avoit le talent de persuader ceux avec qui il négocioit, qu'il ne l'étoit point à leur égard. Il ne fit sentir sa cruauté qu'à ceux qu'il avoit intérêt de perdre. Il se fit aimer de tous les autres, du moins il leur fit du bien. Ses peuples, ses soldats, lui furent attachés, même après sa mort. En un mot, le portrait que Salluste a fait de Catilina, est celui de ce Pontife.

C'est avec peine que j'ai décrit cette Vie scandaleuse, & c'est avec plaisir que je la finis. Quoique j'aye évité de m'étendre sur les endroits les plus odieux, je n'ai rien supprimé d'essentiel: peut-être en ai-je plus dit que ceux qui ont pris un ton de déclamation & d'invectives. Je suppose même, qu'on me sçaura gré de n'avoir point grossi cette partie de mon Ouvrage d'un fatras d'Epigrammes, de Lettres anonymes, de longues citations, qui n'apprennent rien, qui ne prouvent rien. Pour les especes d'efforts que j'ai faits en vue d'adoucir un peu le portrait horrible de ce Pape, c'est l'équité, c'est le zèle pour l'honneur de l'humanité, qui en ont été l'unique motif.





LA VIE

DE

LEON X.

LA mort de Jules II. termina enfin les projets violens & ambitieux que sa haine aveugle contre Louis XII. lui avoit fait former : il ne prétendoit rien moins que de le dépouiller de ses Etats : la Bulle qui les donnoit à Henry VIII. Roi d'Angleterre avec le titre de Roi Très-Chrétien, étoit, dit-on toute prête. L'exécution eut sans doute été difficile ; mais après tout , ce fut un bien que cette Bulle injuste ne fut pas publiée.

Mezerai.
Abr. chr.
Tom. 4.
P. 717.

Dix jours après la mort de ce Pontife, c'est-à-dire, le 4 Mars de l'année 1513. les Cardinaux entrèrent au Conclave, au nombre de deux cens quarante. Ils étoient partagés en deux Factions ; les vieux Cardinaux vouloient un Pape vieux, & les jeunes en vouloient un de leur âge. Dans le

*Intrigues du
Conclave.*

*Histoire des
Conclaves,
page 92.*

premier Scrutin le Cardinal Albornoſ Espagnol, eut treize voix : comme il n'étoit point aimé & qu'il paſſoit pour un Eſprit dangereux, la crainte de l'avoir pour maître réunit les deux Faſtions. Les Cardinaux de S. George & de Medicis en étoient les Chefs; ils eurent enſemble une longue Conférence, où apparemment ils réglèrent les interêts des deux Partis; de ſorte que le Vendredi 11 de Mars, le Cardinal de Medicis fut élu d'un conſentement unanime. Il ſuffit de lire l'Anecdote de Varillas ſur cette Election, pour en ſentir le faux & le ridicule.

Varil. Anec.
De Flor.
Page 242.

Le Nouveau Pape ſe fit nommer Léon X. il fut couronné l'onzième du mois ſuivant, avec encore plus de magnificence qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs; il ne voulut pas, comme eux, être porté en chaiſe, il monta un ſuperbe cheval & fit partie de la Cavalcade, qui honoroit ſon couronnement. Ce jour étoit l'anniverſaire de celui où l'année précédente, il avoit perdu la Bataille de Ravenne & la liberté. Certainement la gloire de l'un réparoit bien abondamment l'humiliation de l'autre.

Paul Jove,
Lib. 2.
P. 129.

Cette Election fut fort applaudie, & on en espera beaucoup. Léon X. étoit dans la force de l'âge, car quoiqu'assez ancien Cardinal, il n'avoit encore que trente-six ans; il pouvoit former de grands Projets & avoir le temps de les exécuter: ce qui flatoit encore l'espérance publique, c'est que son caractère sembloit permettre qu'il n'en formeroit point de mauvais. Il avoit l'esprit pénétrant. Sa Famille, qui étoit des plus riches d'Italie & qui commençoit à s'emparer du Duché de Toscane, lui donna une éducation de Prince: il eut pour Maîtres les plus sçavans hommes de ce temps-là; leur Disciple ne leur fit point de deshonneur. Il eut toute sa vie du goût pour les Belles-Lettres, & aima & protégea toujours les Sçavans. Ses mœurs étoient pures, son humeur douce & enjouée, il avoit les sentimens nobles; la libéralité, la magnificence étoient, pour ainsi-dire nées avec lui. A toutes ces qualités étoient jointes la sagesse & la modération, qui lui attirerent la confiance de ses Prédécesseurs & le firent presque toujours réussir dans les Emplois importans dont ils le chargerent. Ainsi, sans être dans un âge avancé,

Paul Jove,
Guichard.
Ciaconius.

l'expérience avoit perfectionné ses talens naturels ; & on peut dire que si la Brigue eut beaucoup de part à son Election , son mérite personnel y en eut du moins quelqu'une.

Il s'en falloit bien que tous ces grands talens fussent au-dessous de sa Dignité , nous verrons bien-tôt qu'il n'en eut pas encore assez ; & que s'il ne trompa point tout-à-fait les espérances qu'on avoit conçues à son exaltation , il s'en fallut beaucoup qu'il ne les remplît.

*Situation
des affaires.*

Mezerai.
Mariana.

Son Prédécesseur avoit mis ou avoit laissé l'Italie en feu ; il s'étoit fait un ennemi personnel de Louis XII. par son ingratitude & par ses partialités : ces deux Puissances aigries s'étoient portées l'une contre l'autre aux dernières extrémités , jusqu'à entreprendre de se détruire. Les Espagnols étoient maîtres du Royaume de Naples ; les Vénitiens s'étoient réunis à la France , pour empêcher l'Empereur Maximilien de faire des progrès en Italie , & faciliter à Louis XII. la Conquête du Milanès dont ils devoient aussi avoir leur part.

Il étoit difficile au nouveau Pape de ne point prendre de parti , & fort dange-

dangereux d'en prendre un : outre les intérêts du Saint Siège, il avoit à ménager ceux de sa Famille, dont la puissance ne faisoit que de naître & n'étoit pas encore bien affermie; il n'aimoit point les Espagnols, & ne haïssoit pas les François comme avoit fait Jules II. mais il les craignoit & ne souhaitoit point du tout les avoir pour Voisins : le Duc de Milan ne pouvoit lui être qu'à charge; l'inconstance de l'Empereur rendoit son Alliance inutile & même dangereuse; les Vénitiens étoient engagés.

Dans ces circonstances si embarrassantes, il crut avoir besoin de tems pour se déterminer; il déclara qu'il ne prendroit aucun parti, & qu'il emploieroit ses soins pour les engager tous à la paix : conformément à cette déclaration, il fit ce qu'il put pour détacher les Vénitiens de la France, mais ses tentatives furent inutiles : il envoya à Louis XII. un homme de confiance pour l'assurer qu'il avoit des sentimens tout différens de ceux de son Prédécesseur; qu'en qualité de Pape, il se conduiroit en Pere commun, mais qu'étant de la Maison de Médicis, il étoit pénétré de respect & de

Paul Jove.

*Le Pape
prend son
parti en ha-
bile homme.*

*Mémoires
de Du Bellai
de Flor.*

reconnoissance pour la Couronne de France. L'Envoyé avoit ordre de faire remarquer qu'il étoit impossible que Leon X. depuis un mois de Pontificat eût rompu les engagemens de Jules II. que son union prématurée avec la France ne serviroit qu'à lui susciter de nouveaux ennemis : l'essentiel de la Commission étoit de persuader si fortement le Prince, de la sincérité de ces protestations, qu'il n'en doutât point, lors même qu'il le verroit les démentir par ses démarches contraires. Ce Prince reçut bien l'Envoyé, il parut entrer dans les sentimens qu'on vouloit lui inspirer : mais au fond, il étoit persuadé que toutes ces protestations n'étoient que de vains complimens, & que ce Pape, comme ses Prédecesseurs, ne s'attacheroit à la France que lorsque ses propres intérêts le demanderoient, ou que la nécessité l'y contraindrait.

*Il fait
échouer les
desseins de
Louis XII.*

*Mezerai.
Guchard.
Mariana,
&c.*

Ainsi, sans trop s'embarrasser des intentions de Leon X. il envoya une puissante Armée en Italie. Ce fut pourtant ce Pape qui déconcerta ses projets & lui fit perdre le Milanès, que la Trimouille, Général de ses Troupes, avoit conquis en moins de quin-

ze jours, à l'exception de Côme & de Novarre. Ces places étoient fortes & défendues par de nombreuses Garnisons : il fallut les assiéger : on s'attacha d'abord à Novarre, où Sforce, Duc de Milan, s'étoit enfermé avec cinq mille Suisses. Les Espagnols & les autres Puissances d'Italie étoient intéressées à arrêter le cours de ces Conquêtes ; mais ils étoient sans Troupes & sans argent : le Pape, qui entroit dans leurs vues sans toutefois vouloir se déclarer, envoya aux Suisses 42000 écus, avec un si grand secret, que dans la suite il se crut en droit de nier cet envoi. La longueur du Siège de Novarre donna le tems aux Suisses de venir en Corps d'Armée aux secours de la Place assiégée : la Trimouille alla au-devant d'eux, fut battu, mis hors d'état de tenir la Campagne, & eut le chagrin de se voir enlever sa Conquête en moins de tems encore qu'il n'en avoit mis à la faire.

Cette disgrâce de la France fut suivie de quantité d'autres, qui mirent Louis XII. hors d'état de se ressentir & de se venger du peu de sincérité & de la partialité du Pape. Il crut même, après quelques reproches, devoir

Mezerai.
Daniel.

Paul Jove.
Labbe coll.
Concil.
Tom. 13.

paroître goûter ses excuses ; & afin de le mettre tout-à-fait dans son tort & lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui sacrifia le Concile de Pise.

*Il pacifie &
réunit l'Ita-
lie.*

Bemb. Hist.
Veneta.
Paul Jove.
Guichard.

La défaite des François & leur sortie d'Italie ne suffisoit pas pour la pacifier : les Vénitiens & les Espagnols étoient encore en armes, aussi-bien que les Allemands. Leon X. entreprit de les accommoder : il obligea les Vénitiens à le prendre pour Arbitre de leurs intérêts, & engagea l'Empereur Maximilien à lui donner le même titre ; persuadé, comme il étoit vrai, que l'accord de ces deux Puissances contraindrait les Espagnols à se tenir en repos. Une des conditions promises aux Intéressés, étoit que l'Arbitre ne prononceroit sa Sentence qu'après la leur avoir communiquée. Cette condition ne fut point observée, & la Sentence arbitrale parut si honteuse & si dure aux Vénitiens, qu'ils se résolurent à souffrir les dernières extrémités plutôt que de s'y soumettre ; la Guerre recommença plus vivement que jamais. L'Arbitre irrité, se joignit à leurs ennemis ; mais le foible secours dont il les fortifia, marquoit bien plus son indignation contre la République

qu'une vraie envie de la ruiner : l'Armée de Venise fut battue ; mais ces habiles Républicains , par leur fermeté , par leur sagesse , par leur adresse , empêcherent que les suites de cette Victoire ne leur fussent aussi fatales qu'elles devoient l'être.

D'ailleurs, Louis XII. venoit de faire la paix avec l'Angleterre : délivré par-là du plus grand de ses embarras , il étoit en état d'employer toutes les forces de son Royaume pour soutenir les Vénitiens ses fideles Alliés, & pour se mettre en possession au moins du Duché de Milan. C'étoit effectivement son dessein ; il n'en fit point de mystere & l'envoya même déclarer à Leon X. lui demandant en même - tems son amitié, du moins qu'il fût neutre & ne traversât en aucune maniere la juste Conquête qu'il méditoit. Le Pontife répondit par des protestations d'attachement, & ajouta, qu'il prioit le Prince de se dispenser de la demande d'une Alliance qu'il avouoit être inutile, & qui pourtant pouvoit être fort préjudiciable au Saint Siege. Cette espece de déclaration de guerre n'empêcha point Louis XII. de faire des préparatifs de son

Mezerai.

Expédition: déjà son Armée étoit prête & il avoit nommé le Duc de Montpensier pour la commander, quand la mort l'enleva de ce monde le premier jour de l'année 1515.

Mezerai.
Daniel.

François premier hérita de sa Couronne & de ses projets: il prit d'abord le titre de Roi de France & de Duc de Milan, en vertu de la Cession que lui avoit fait, de ce Duché, son Epouse Renée de France, fille de Louis XII. à qui il venoit de succéder. Il n'étoit pas de caractère à porter longtemps un vain titre; toute l'Europe le connoissoit sur ce pié-là: c'est pourquoi cette première démarche alarma l'Italie, & le Pape en particulier, qui avoit un juste sujet de craindre que François premier ne le punit de tout le mal qu'il avoit fait à Louis XII.

Il suscite des
ennemis à la
France.

Mariana.
Daniel.

Mem. de Du
Bellai,

Leon X. pour se mettre à couvert de la vengeance qu'il avoit méritée, forma une Ligue où entrèrent l'Empereur, le Roi d'Espagne & les Suisses. Il ne s'y joignit pas d'abord, il parut même accepter les conditions aussi raisonnables qu'avantageuses que lui fit offrir ce jeune Monarque: mais quand il fut assuré que ce Prince pensoit effi-

cacement à faire valoir ses Droits & ceux de la Reine son Epouse, il se déclara contre lui, & fut le premier à envoyer ses Troupes pour défendre le passage des Alpes; aussi furent-elles les premières battues, & Prosper Colonne, leur Général, fut le premier Officier considérable pris dans cette Guerre. Les succès rapides de l'Armée Françoisise déconcertèrent étrangement le Pape, & le firent bien-tôt repentir des engagemens qu'il avoit pris avec les Ennemis de la France.

Il commença à traiter avec François premier, tandis même que son Armée, commandée par Laurent de Médicis son Neveu, étoit actuellement en marche pour joindre ses Alliés. La fameuse journée de Marignan, si glorieuse aux François par la défaite des Suisses, ces terribles ennemis jusqu'alors invincibles, l'intimida de sorte, qu'il n'eut point de repos, & que par ses ordres son Nonce n'en donna point au Vainqueur qu'il n'eût signé un Traité d'accommodement. Quelque empressé qu'il eût paru, il fallut pourtant un nouveau succès pour le déterminer à ratifier le Traité que son Nonce avoit conclu. Ce succès qui le dé-

*Il s'unifia
avec elle.*

*Marianus
Paul Jove
Guichard.*

Mezerai.

termina , fut la prise du Château de Milan , qui mettoit l'Armée François-
se en état de tout entreprendre. Il si-
gna donc enfin , & parut le faire de
bonne foi.

Il obtient la
Révocation
de la Prag-
matique.

Mezerai.
Paul Jove.

Pour affermir la nouvelle Alliance
qu'il venoit de contracter, il souhai-
ta une entrevue avec François pre-
mier , & la lui fit demander avec les
plus vives instances : ce Prince y con-
sentit avec plaisir ; il se rendit à Bou-
logne deux jours après que le Pape
y fut arrivé. Ils eurent ensemble plu-
sieurs conversations : Leon X. avoit
un talent admirable pour manier les
esprits, & ce talent étoit soutenu d'u-
ne grande expérience dans les Né-
gociations & d'une Politique extrê-
mement raffinée ; François premier, au
contraire, n'avoit que de l'esprit, de la
politesse & de la droiture, aussi don-
na-t-il dans tous les pieges que ce rusé
politique voulut lui tendre, & lui ac-
corda tout ce qu'il voulut lui deman-
der. L'abolition de la Pragmatique-
Sanction fut une de ses demandes : le
Prince y consentit & chargea Du Prat,
son Chancelier, de dresser, de concert
avec deux Cardinaux députés, un
Concordat, que le Pape & lui étoient

Guichard.
Liv. 12.

convenus de substituer à la Pragmatique abolie. Comme ce changement est le bel endroit de la vie de Leon X. & le Chef-d'œuvre de sa sagesse & de son habileté, je me flate qu'on ne trouvera pas mauvais que j'entre à cet égard dans quelque détail : si cette espece d'Episode n'est pas amusant, il sera au moins instructif.

Cette Pragmatique, dont on a tant parlé & dont on regrette encore aujourd'hui l'abolition, fut dressée en 1438. par la fameuse Assemblée de Bourges, où se trouva tout ce qu'il y avoit de grand & de respectable dans l'Eglise & dans l'Etat : Charles VII. y présida, accompagné de Louis Dauphin son fils & de la plupart des Princes de son Sang. La Division qui étoit entre le Pape Eugene IV. & le Concile de Bâle, fut l'occasion de ce nouveau Règlement; & le juste désir de remédier aux prétentions abusives des Papes, surtout par rapport à la Collation des Bénéfices, en fut le motif. La possession où s'étoient mis les Papes de disposer de la plupart des Bénéfices, par des réserves, par des expectatives, par le Droit qu'ils s'étoient attribué de juger seuls de la validité

*Origine de
cette Prag-
matique.*

*Labbe
Concile
Tom. 33.*

des Elections, cette possession, dis-je, étoit la partie la plus considérable de leur puissance. Le Concile de Bâle, qui vouloit remédier aux désordres réels que ces usurpations avoient introduits, & qui d'ailleurs n'étoit pas fâché de mortifier & d'affoiblir Eugene, l'attaqua par cet endroit sensible; il fit quantité de Decrets qui remet-toient les choses sur l'ancien pié, il ordonna que les Elections seroient libres, qu'elles seroient faites par ceux à qui elles appartiennent de Droit; que si le Pape les cassoit, ceux qui les avoient faites ne seroient point privés de leur Droit; il abolit les Reserves, il deteste les Expectatives, il veut qu'il n'y ait que les Causes majeures qui soient portées à Rome, qu'on ne puisse y appeller sans milieu, c'est-à-dire, en évitant l'ordinaire, que si l'appel est trouvé juste, le Pape nommera des Juges *in partibus*; il déclare les Annates Simoniaques; & ce qui intéressoit davantage, il décide que le Concile est au-dessus du Pape.

Ces Décrets furent envoyés en France: ils furent reçus avec applaudissement par l'Assemblée de Bourges convoquée à ce dessein; & la Prag-

matique n'est rien autre chose que ces Decrets, à quelques additions & quelques modifications près, qu'on jugea à propos & qu'on crut avoir droit d'y mettre. Voici comme s'en explique Charles VII. dans le préambule qu'il mit à la tête de ce nouveau Reglement lorsqu'il le fit publier; » L'Eglise Gallicane a arrêté dans cette Assemblée » de Bourges, après un sérieux examen des Décrets présentés de la part » des Peres de Bâle, d'accepter les uns » sans modification, les autres avec modification.

Le zele & l'envie sincere de reme- *Odiense aux*
dier aux abus dont on se plaignoit en *Papes.*
France, depuis le séjour des Papes à
Avignon, eurent sans doute la meilleure part à l'acceptation qu'on fit de ces Decrets du Concile de Bâle, malgré la peine qu'elle devoit faire à Eugene IV. On peut pourtant dire, que l'intérêt des Ecclésiastiques que ce Reglement assuroit, en fut aussi le motif : & certes il devoit leur être bien dur de voir tous les jours des hommes inconnus & sans autre mérite que la faveur & l'intrigue, leur enlever les Bénéfices qui devoient être la récompense de leur travail & de leur doctrine.

Eugene & tous ses Successeurs jusqu'à celui dont j'écris l'Histoire, réclamerent contre ce Reglement : ils le regarderent comme un commencement de Schisme, & s'en plainquirent comme d'un attentat injurieux à leur autorité ; ils employèrent ce que la politique Romaine a de plus industrieux, pour le faire annuler. Ils l'employèrent inutilement ; les mêmes raisons, les mêmes motifs qui avoient engagés à le faire, fortifiés encore & confirmés par l'expérience de son utilité, déterminèrent à le maintenir ; jusques-là, que Louis XI. tout absolu qu'il étoit, n'osa entreprendre à cet égard de donner à Pie II. la satisfaction qu'il lui avoit promise. Jules II. suivant son caractère impétueux, entreprit de l'emporter de hauteur : il fit citer la France à comparoître au cinquieme Concile de Latran pour y répondre sur le fait de la Pragmatique. Leon X. qui trouva le procès commencé, & qui pensoit comme ses Prédecesseurs, le fit continuer, mais avec tous les ménagemens possibles ; il étoit trop habile pour ne pas voir les suites fâcheuses de ce démêlé, & trop prudent pour ne les pas craindre : il eut

Mémoires
de Comines.
Daniel.

Labbe Con-
cil. Tom. 14.

recours à la Négociation. Le séjour de François I. en Italie, l'extrême envie qu'avoit ce Monarque d'avoir le Saint Siege de son côté, sans quoi il ne pouvoit conserver ses Conquêtes ni en faire de nouvelles, furent des circonstances très-favorables : le Pape sçut en profiter. La Négociation fut fort secrette, & c'est ce qui la fit réussir.

Il fit représenter au Roi, que la Pragmatique seroit un sujet éternel de division entre la France & la Cour Romaine ; qu'elle seroit infailliblement condamnée au Concile de Latran actuellement assemblé ; que cette condamnation méprisée produiroit une rupture ouverte dont les suites devoient allarmer le Fils aîné de l'Eglise. On appuya ces raisons par le plan d'un nouvel arrangement qu'on substituerait à la Pragmatique : on fit remarquer au Prince que les abus dont on s'étoit plaint, y étoient également supprimés & reformés ; qu'on n'y donnoit aucune atteinte aux Libertés des Eglises de France ; que les Elections n'étoient ni le Droit divin, ni le Droit naturel, qu'elles étoient sujettes à de grands inconvéniens, ce qui étoit une

On lui substitue le Concordat.

raison suffisante de les abroger ; on insista particulièrement sur le redoublement de puissance que donneroit au Roi la nomination à tous les grands Bénéfices de ses Etats : enfin on fit observer que l'accord ne seroit point durable si les deux Puissances n'étoient également intéressées à l'observer ; que le sacrifice que le Pape faisoit des Droits dont un si grand nombre de ses Prédecesseurs avoient joui , méritoit quelque condescendance & quelque reconnoissance ; que sa qualité de Chef de l'Eglise lui donnoit Droit de veiller à ce que les Dignités Ecclésiastiques fussent remplies de bons sujets , & d'exiger que les Eglises particulières contribuassent à soutenir sa Dignité & à le mettre en état de fournir aux dépenses à quoi il est indispensablement obligé.

Ces raisons furent goûtées , le nouveau plan fut agréé , du moins il ne fut pas rejeté , & la Conférence de Boulogne ne fit qu'achever & hâter la détermination. Je parle ainsi , car quelque que soit le silence des Historiens sur ces Négociations commencées avant l'Entrevue , il est impossible de ne les pas supposer. Cette affaire étoit

Fort compliquée & extrêmement délicate; il falloit donc du tems, & beaucoup de tems pour la développer & pour l'examiner: il faudroit supposer que François premier étoit le plus étourdi & le plus imprudent des hommes, s'il avoit consenti à l'abolition de la Pragmatique, si chérie de ses peuples, sans connoître distinctement le Concordat qu'on vouloit lui substituer.

Les deux Puissances étant d'accord sur la cassation de la Pragmatique, convinrent du fond du Concordat, & s'engagerent d'avance, chacune à leur maniere, de le faire revêtir de toutes les formalités nécessaires pour qu'il eût force de Loi perpétuelle & irrévocable. Le Chancelier Du Prat, & les deux Cardinaux députés, parfaitement instruits des volontés de leurs Maîtres, ne furent pas long-tems à le dresser. Le Roi & le Pape le signerent, & il fut ^{Labbe Con-} ^{cil. Tom. 144} lû, approuvé, & confirmé dans le Concile de Latran avant la fin de l'année suivante 1516.

François premier n'exécuta pas si ^{On s'y oppo-} facilement sa promesse, il eut plusieurs ^{se en France,} fois à effuyer les oppositions, les remontrances de son Parlement. L'Uni-

Hist. de
l'Université.

versité voulut aussi se mettre sur les rangs, & ajouta aux raisons de son opposition des démarches trop hardies & fort peu régulières : elle défendit l'impression du Concordat, & se répandit en invectives indécentes contre le Roi & le Chancelier, contre Leon X. & le Concile de Latran. C'étoit un reste de l'excessive liberté qu'elle avoit prise du tems des troubles arrivés sous Charles VI.

Raisons de
l'admettre.

On avoit, ou on affectoit de donner des idées affreuses du Concordat : on publioit qu'il étoit également contraire aux intérêts de l'Eglise & de l'Etat, qu'il renouvelloit tous les désordres reformés par la Pragmatique, & qu'il y en ajoutoit d'autres ; qu'il rendoit le Pape maître de tous les Bénéfices & qu'il détruisoit absolument les Libertés de l'Eglise Gallicane. Cependant, il est vrai à la lettre que ce Concordat excluait formellement les Réserves & les Expectatives, qu'il ne reservoit au Saint Siege que les Causes majeures, & qu'à l'exception du Droit d'élection qu'il éteignoit, il étoit assez semblable à la Pragmatique dont il prenoit la place ; il est encore vrai, que le Droit des Gradués étoit con-

servé & même éclairci ; que la puissance du Pape étoit restreinte plutôt qu'augmentée, & que ce qu'on appelle les Libertés de la France n'y recevoient aucune atteinte ; que plusieurs occasions du Procès étoient retranchées ; & qu'enfin la paix entre les deux Puissances sur ces matieres embarrassantes étoit si solidement établie, qu'à l'avenir elle ne seroit plus troublée.

Malgré ce qu'on vient de dire, le Parlement avoit de grandes & de justes raisons & de s'opposer & de faire des Remontrances : & on peut dire que les vues de ce Corps respectable étoient bien plus solides & plus épurées que celles de l'Université & des autres Ecclesiastiques, qui prévoyoit qu'ils auroient rarement part aux grands Bénéfices s'ils étoient à la nomination du Roi ; d'ailleurs le Droit d'élection, dont on les dépouilloit, étoit extrêmement flateur & intéressant. La conduite des Evêques, qui ne parurent point dans cette affaire, est une preuve sensible qu'ils ne s'y croyoient pas intéressés, & qu'après tout, le mal n'étoit pas si grand qu'on le faisoit.

Raisons de la rejeter.
Pinssón, Hist.
du Concord.
& de la Prag.

Le Parlement se plaignoit que le Concordat annéantissoit les Decrets du Concile de Bâle, dont on avoit si solennellement reconnu l'autorité; qu'il faisoit revivre des Usages qu'on
Ibid. n'avoit point suivis dans le Royaume, quoique la Pragmatique les autorisât; que les Causes majeures paroissent avoir plus d'étendue dans le Concordat que dans la Pragmatique; que manque d'un certain détail & d'une certaine précision, les Papes, dans la suite, pourroient s'en prévaloir; que les Elections étoient d'une espece de Droit naturel; que les Conditions apposées à la nomination du Roi seroient des sources de chicane & d'usurpation; que l'accepter c'étoit aller contre les dispositions de la plupart des Rois précédens. De toutes ces Observations, qu'une sérieuse attention & une juste défiance avoient suggerées, on concluoit que le Concordat étoit opposé aux Droits du Roi & du Royaume.

Seroit-ce pousser trop loin le raffinement, que de supposer que le Parlement regardoit le nouveau Droit du Roi comme un nouveau lien de dépendance qui lui attachoit de plus en

plus la Noblesse & rendroit son Gouvernement bien plus absolu ; & que l'envie de remédier à ce mal , déjà trop grand , étoit le motif secret de sa résistance ? Si cette supposition n'est pas vraie , la vue qu'elle attribue au Parlement , étoit digne de cet illustre Corps , qui se croit établi pour maintenir tout à la fois les Droits du Prince & ceux du Peuple.

François I. ne se défioit point de la droiture de son Parlement , mais il croyoit ses raisons meilleures que celles qu'on lui opposoit : d'ailleurs il étoit trop avancé pour reculer. Il voulut pourtant joindre la persuasion à l'autorité : son Chancelier , par son ordre , exposa les motifs qui l'avoient fait agir , & répondit à tout ce qu'on avoit objecté. Ces motifs étoient l'opposition constante & insurmontable de la Cour Romaine à la Pragmatique ; sa condamnation inévitable au Concile de Latran ; la honte d'adhérer à cette condamnation ; le danger évident du Schisme , ou plutôt le Schisme même , si on n'y adhéroit pas ; l'efficacité de la haine & du ressentiment des Papes à susciter des ennemis , à former des Lignes dont les puissans ef-

forts avoient presque détruit la Monarchie sous le Regne précédent ; les troubles & les divisions que ne manqueroient pas d'exciter les différens sentimens sur la préférence du Concile de Bâle au Concile de Latran, ou de celui de Latran à celui de Bâle ; la conformité du Concordat avec la Pragmatique dans les Articles essentiels, qui étoient la reforme des abus & des usurpations introduites par les Papes dans la Collation des Bénéfices. Je ne crois pas qu'on puisse disconvenir de la solidité de ces raisons : il paroît que les Opposans ne les peserent point assez ; à peine même daignerent-ils y répondre..

*On les refute.
Ibid.*

Le Chancelier entreprit encore de montrer que les difficultés qu'on opposoit au Concordat, étoient bien moins solides qu'on ne le prétendoit. La nullité des Provisions d'un Bénéfice, attachée à l'infidèle déclaration de son revenu n'est point nouvelle, dit ce premier Magistrat : Urbain VI. Boniface VIII. & leurs Successeurs l'avoient ainsi statué : loin d'être injuste elle est utile à empêcher les fraudes & les surprises des Postalans. La prétendue addition aux Causes majeures ne re-

garde que la Translation des Evêques, qui ont toujours appartenu de Droit au Souverain Pontife. Le Roi a Droit de nommer aux Bénéfices, qui deviennent vacans lorsqu'une Eglise est sans Pasteur. Le Concordat n'est pas plus favorable à la prétention du Pape que le Concile de Bâle & la Pragmatique. Ce qui est dit dans le Concordat des Monasteres Religieux, ne doit s'entendre que des Moniales. L'Election n'est ni de Droit naturel, ni de Droit divin, mais uniquement de Droit positif: par conséquent sujet au changement. On n'a pas pensé & on ne s'est pas prévalu par tout du Concile de Bâle, comme on a fait en France. On ne convient pas généralement en quelles circonstances & en quelles matieres le Concile est supérieur au Pape, & on convient par tout que ce qu'un Concile a statué, en fait de discipline, peut être changé par un autre Concile. Louis XII. en renonçant au Concile de Pise s'est soumis au Concile de Latran. Il y auroit du ridicule à espérer que le Pape consente au rétablissement de la Pragmatique, dont la cassation vient d'être confirmée dans le Concile de Latran; ainsi tout retom-

bera dans la confusion, si l'on ne recevoit pas le Concordat. Le Droit d'Élection n'est point particulier à la France, & ne peut être appelé une Liberté de l'Eglise Gallicane. Les Elections étoient accompagnées de grands désordres, & les précautions prises par le Concile de Bâle ne les avoient point empêchés.

*Il est reçu
par autorité.*

Ce Discours & ces Réponses ne persuaderent pas. Le Roi commanda : on obéit malgré soi & fort imparfaitement. Peu à peu les résistances cessèrent, les préjugés se dissipèrent, le Concordat prit le dessus ; & il est aujourd'hui si bien établi, qu'il n'y a point du tout d'apparence que la Pragmatique prenne jamais sa place.

*Politique de
Leon X.
Mezerai.
Daniel.*

Si François I. s'étoit flaté que le sacrifice qu'il venoit de faire de la Pragmatique, attacherait invariablement le Pape à ses intérêts, il s'étoit bien trompé : ce Pontife croyoit avoir si bien lié sa partie qu'il ne doutoit pas que le Roi ne dût employer toute son autorité pour l'exécution d'un Traité qui lui étoit personnellement avantageux & le délivroit des plus grands embarras. Plein de ces idées, avant même que le Concordat fût reçu

il n'hésita point de suivre les vues de sa politique. L'Empereur Maximilien étant entré tout-à-coup en Italie avec une puissante Armée, poussa vivement les François : Leon X. sans rompre ouvertement avec la France, fit des démarches pour appaiser le ressentiment de l'Empereur & se préparer la voie à une réconciliation parfaite, si le succès de ce Prince la rendoient utile ou nécessaire. Le Roi de France fut averti & instruit de ce commencement de perfidie : mais pour n'être pas obligé de se brouiller tout-à-fait, & de crainte d'autoriser la résistance du Parlement, il affecta de n'en rien croire ; il combla même cet infidèle Allié de nouveaux bienfaits, il l'aida à se mettre en possession du Duché d'Urbin, il lui remit un Acte par lequel il s'étoit obligé de rendre Reggio & Modene au Duc de Ferrare ; il procura à son Neveu Laurent de Medicis une Alliance considérable & utile, & il le choisit préférentiellement à tous les Potentats de l'Europe pour être parain de son premier fils. Tout fut inutile, il ne put fixer cet esprit inconstant, que la moindre lueur d'espérance & la crainte du moindre dan-

Mezerai
Daniel.

ger attachoient à tous les Partis, sans que jamais il ait été véritablement d'aucun. Au reste, l'envie demesurée d'élever sa Famille eut aussi une très-grande part à ses honteuses variations; ce fut-là toujours l'Article essentiel de ses Traités & le motif principal de ses Négociations.

*Il s'applique
à ses affaires
de l'Eglise.*

Paul Jove.

Ses intrigues politiques ne l'occupèrent pas tellement qu'il ne donnât une partie de ses soins aux affaires de l'Eglise. Il continua le Concile de Latran, que son Prédecesseur avoit assemblé pour l'opposer à l'Assemblée de Pise, & pour obliger la France à renoncer à la Pragmatique. Les cinq premières Sessions, tenues sous Jules II. ne furent que des Préliminaires & des arrangemens; il n'y eut rien d'important, que la Citation des Prélats François pour venir rendre compte des raisons de leur attachement à la Pragmatique, & la Renonciation de l'Empereur au Concile de Pise, & son adhésion au Concile de Latran.

Guichard.

Ce Concile de Pise étoit peu nombreux & peu respecté. L'Empereur n'avoit pas eu assez d'autorité pour engager les Prélats d'Allemagne à s'y trouver; Louis XII. même, qui avoit suscité

uscité cette fâcheuse affaire n'y avoit envoyé que quinze ou seize Evêques de ses Etats, & il paroïssoit ne s'en vouloir servir que comme d'un épouvantail pour mortifier le Pape son ennemi personnel, & l'empêcher de se porter aux dernières extrémités. Les désagrémens qu'essuya ce Concile à Pise, le firent transférer à Milan. Le changement de l'Empereur & la Révolution qui en fut la suite, obligèrent les Prélats François à se retirer à Lyon. Ainsi tout l'odieux de cette entreprise retomba sur la France. Toutes les sollicitations de Louis XII. furent inutiles ; les Etats Chrétiens refuserent absolument d'entrer dans ses vues, & reconnurent le Concile de Latran pour le seul légitime.

Telle étoit la situation avantageuse du Concile de Latran, quand Léon X. fut élevé sur la Chaire de Saint Pierre : il ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à lui donner encore plus de splendeur ; à peine étoit-il couronné qu'il présida à la sixième Session, où les précédentes furent confirmées. Les Peres vouloient qu'on poursuivît les Procédures commen-

*Concile de
Latran.*

Paul Jove.

veau Pape jugea devoir modérer leur ardeur, & crut que la douceur & les Négociations feroient une voye plus facile & plus sûre pour terminer ces oppositions scandaleuses. Il ne se trompa point : Louis XII. écouta volontiers les propositions d'accommodement, & il ne fut point fâché d'avoir occasion de se tirer du pas délicat où la haine implacable de Jules II. l'avoit engagé malgré lui ; il convint de renoncer à son Concile de Pise & d'adhérer à celui de Latran, à condition que les Cardinaux dégradés seroient rétablis, & que les Procédures commencées contre son Royaume & sa personne en conséquence de cette affaire, seroient annullées. Le Pape agréa ces Conditions, & le Traité fut exécuté, en dépit des oppositions & des murmures des Ennemis de la France.

Mezerai.
Daniel.

Tout ceci se passa avant la fin de l'année 1513. & est plus que suffisant pour rendre méprisable la fausse & injurieuse réflexion d'un mauvais Plaisant, qui a supposé que ces Lettres numerales MCCCCLX. exprimoient l'année du Pontificat de Léon X & les a ainsi expliquées : *Multi Cardinales*

cæci crearunt cæcum Leonem decimum. Le Parachronisme est de plus d'un demi siècle, & ce Pape politique & intrigant ne méritoit assurément point d'être traité d'aveugle.

Dans les Sessions qui se tinrent, au nombre de sept, sous les ordres & par les soins de ce Pontife, il se fit quelques Décrets sur la Doctrine, & plusieurs Réglemens utiles. Les Philosophes commençoient dès-lors à suivre la Raison sans faire assez d'attention à la Religion & aux conséquences qu'on pouvoit tirer contr'elle de leurs opinions; ils croyoient vainement que le titre de Philosophe les dispensoit de respecter la Théologie & les mettoit à couvert de tout reproche: quelques-uns avoient enseigné que l'Ame raisonnable étoit mortelle; & qu'il n'y en avoit qu'une seule dans tous les hommes. Le premier Sentiment donne atteinte à la spiritualité de l'Ame; car ce qui est spirituel n'a en soi aucun principe de dissolution, & par conséquent est immortel, ou ce qui revient au même, ne peut être détruit que par l'anéantissement: il est visible que le second, qui n'admet qu'une seule Ame dans tous les hom-

Ses Décrets

*Lab. Concil.
tom. 14.*

mes , détruit également la Religion & la Morale de JESUS-CHRIST.

Le Concile de Latran s'éleva contre ces erreurs insensées , & les profcrivit : Nous défendons très-étroitement , dit le Pape dans son Décret approuvé par le Concile , d'enseigner ces Doctrines , nous regardons les Partisans de ces Erreurs comme des Hérétiques qui ne tendent qu'à renverser la Foi Catholique ; nous ordonnons à tous les Professeurs de combattre ces Sentimens , & d'instruire leurs Disciples des Sentimens opposés.

Histoire des
Papes in-4.
Tome 4.
p. 382.

J'ignore pourquoi un Historien moderne des Papes appelle ce Décret, *un Décret fort curieux* ; ce mot dans le stile de l'Auteur est ordinairement , sur-tout quand il s'agit de Bulles, & de Décrets des Papes , synonyme d'*impertinent* : celui-ci du moins auroit dû être excepté ; car , ou je me trompe extrêmement , ou il n'est point de Chrétien qui ne convienne que la Censure de ces deux Propositions ne soit juste & raisonnable.

Ses Régle-
mens.

On publia aussi dans ce Concile quantité de Réglemens. On réprima les Exactions de Officiers de la Cour Romaine , qui pour les Expéditions

exigeoient beaucoup au-delà de ce qui leur étoit dû. On fit un ample Décret pour la Réformation du Clergé : on y fixe l'âge & les autres qualités nécessaires pour les Evêques & les Abbés, on exclut à leur égard la notoriété des crimes qui emportent la déposition, & on ordonne une Information juridique ; on veut que les Abbayes cessent d'être en Commande, qu'il ne se fasse aucun démembrement ni union d'Eglises, de Bénéfices, que dans les cas permis, ou pour des causes raisonnables ; on défend les Dispenses pour plus de deux Bénéfices incompatibles ; on règle en détail la conduite des Cardinaux & des autres Officiers de la Cour de Rome ; on oblige à restitution des fruits les Bénéficiers qui manquent à réciter l'Office Divin, qu'ils soient mêmes privés de leurs Bénéfices, s'ils passent quinze jours sans l'avoir récité deux fois : on renouvelle toutes les peines déjà portées contre les Clercs blasphémateurs & concubinaires.

Cette Réforme étoit accompagnée de trop de ménagement, & n'étoit que superficielle : aussi elle ne contenta pas les gens de bien, ni n'empêcha leurs justes plaintes.

Lab. *ibid.*

Le Décret du même Concile qui concerne la liberté Ecclésiastique & la Dignité Episcopale, alloit plus au bien que le précédent, & devoit être mieux reçu & plus applaudi. Il ordonne que les Chapitres Exempts ne puissent se prévaloir de leur exemption pour vivre d'une manière peu régulière & éviter la correction, dont le Droit est dévolu aux Evêques par la négligence de ceux qui en sont chargés; les Evêques ont Droit de Visite une fois l'année dans les Monastères de Religieuses soumis immédiatement au St. Siège; on déclare nulle les exemptions qui seront accordées sans juste cause & sans y appeller les personnes intéressées; on défend d'usurper les Biens de l'Eglise, de contraindre les Bénéficiers à les vendre, à les échanger, ou à les donner à Bail emphytéotique; enfin, on ordonne aux Métropolitains de suivre les anciens Réglemens pour la tenue des Conciles Provinciaux.

Comme l'impression des Livres peut être aussi funeste à la Religion & aux Mœurs qu'elle peut leur être utile, le Concile jugea cet objet digne de son attention, & crut avoir Droit de

Lab. *ibid.*

faire des Réglemens à cet égard pour arrêter la licence & empêcher les abus. Il ordonna donc, qu'à l'avenir on n'imprimerait aucun Livre qu'auparavant il n'eût été examiné & approuvé par des personnes capables, spécialement députées à cet Examen. S'il étoit quelqu'un qui pensât que le Concile en cette occasion passât ses Droits, du moins ne pouvoit-il nier que sa précaution étoit très-sage, & qu'il seroit à souhaiter qu'elle fût devenue d'un usage général.

La Prédication est une des Fonctions essentielles du Ministère Ecclésiastique ; toute sainte qu'elle est, elle a toujours été sujette à de très-grands abus : le Concile dont nous parlons, voulut y remédier. Je transcris son Décret, parce qu'il ne peut être trop connu, & que les Règles qu'il contient, peuvent être utiles à la plupart de ceux qui sont chargés de cette Fonction honorable. « Plusieurs, « dit le Concile, n'enseignent point, « en prêchant, la voye du Seigneur, « & n'expliquent point l'Evangile. Ils « débitent avec ostentation des Doctrines étrangères & inutiles, ils accompagnent ce qu'ils disent de mou-

« vemens & des cris violens : ils osent
 « hazarder en Chaire des Miracles
 « feints , des Histoires apocriphe ,
 « scandaleuses même ; quelquefois ils
 « pouffent la hardiesse jusqu'à invecti-
 « ver contre leurs Supérieurs , en dé-
 « criant leur conduite & leurs person-
 Lab. ibid. « nes. Nous ordonnons , qu'à l'avenir
 « aucun Clerc séculier ou régulier ,
 « ne soit admis aux Fonctions de Pré-
 « dicateur , quelque privilégié qu'il
 « puisse être sans avoir été auparavant
 « examiné sur ses mœurs , son âge , sa
 « doctrine , sa discretion , sa probité ;
 « il faut encore qu'il conste par des
 « témoignages authentiques , que sa vie
 « est exemplaire : après avoir été ainsi
 « examiné & approuvé par ceux à qui
 « il appartient de le faire , qu'ils ex-
 « pliquent dans leurs Sermons les véri-
 « tés de l'Evangile , que leurs Discours
 « soient nourris de la Sainte Ecriture ,
 « qu'ils s'appliquent à inspirer l'hor-
 « reur du vice , & faire aimer la ver-
 « tu , à inspirer la Charité , & ne rien
 « dire de contraire au véritable sens
 « de l'Ecriture & à l'Interprétation
 « communément reçue. »

Le Clergé séculier & régulier avoient
 souvent des différends assez vifs à l'oc-

caſion de l'adminiſtration des Sacre-
mens , & de la ſépulture des Fidèles.
Léon X. voulut faire ceſſer ces con-
teſtations ſcandaleuſes : pour y réuſſir,
il dreſſa une Bulle qui fixoit en détail
les Droits des uns & des autres ſur
les points conteſtés. Cette Bulle eut
des Contradiſteurs : elle paſſa pour-
tant à la pluralité des voix. Elle ordon-
ne que les Paroiſſes gouvernées par
des Réguliers ſeront ſoumiſes à la vi-
ſite des Evêques , que les Réguliers
ne pourront être employés à la Prédi-
cation , à la Confeſſion qu'après l'E-
xamen & l'Approbaton de l'Ordinai-
re; qu'ils ne pourront adminiſtrer l'E-
uchariftie & l'Extrême Onction aux Ma-
lades , mais qu'ils pourront entendre
leur Confeſſion , même au temps Paſ-
chal, pourvu qu'ils ſoient approuvés de
l'Ordinaire ou que le refus de l'appro-
baton ſoit injuſte ou déraiſonnable :
les Réguliers ne peuvent entrer avec
la Croix dans les Eglifes des Curés pour
y prendre les Corps de ceux qui ont
choiſi chez eux leurs ſépultures , ils ne
peuvent faire conſacrer leurs Eglifes
que par l'Evêque Diocéſain , aucun
d'eux ne peut être promu aux Ordres
qu'il n'ait été examiné par les Evêques

Lab. ibid.

ou par leurs Grands Vicaires ; il leur est encore défendu de donner l'absolution à ceux qui s'obstinent à refuser le paiement des Dîmes. Ces Reglemens, qu'on a dans la suite été obligé de modifier comme trop favorables aux Réguliers , prouvent sensiblement l'abus énorme qu'ils faisoient de leurs prétendus privilèges , & combien les Exemptions que les Papes leurs avoient prodiguées , nuisoient à la subordination.

Peut-être cette Exposition paroît-elle déplacée. Je prie ceux qui penseroient de la sorte , de songer que c'est une espèce d'Histoire Ecclésiastique que j'écris , & qu'il seroit à souhaiter que la Vie des Papes ne fournît pas tant de politique & d'intrigues à développer. Par - là , principalement occupés du gouvernement de l'Eglise , ils y auroient maintenu l'ordre & la paix , ils en auroient retranché les scandales , leur autorité n'auroit point dégénéré en domination séculière , ils n'auroient fourni ni matière aux plaintes & aux invectives , ni prétexte aux nouveautés & à la Division.

Pour ceux qui se font un mérite de se scandaliser des différends qui nais-

font entré les Ecclesiastiques, ils oublient que les passions humaines se trouvent par-tout, qu'elles sçavent se déguiser sous de spécieux prétextes, & que des déréglemens vrais ou prétendus des Ecclesiastiques, non plus que de leur régularité, on n'en peut conclure ni la vérité ni la fausseté de leur Doctrine.

Le Concile étoit à peine fini que Léon X. découvrit une Conspiration formée contre lui : deux Cardinaux en étoient les Chefs; ils en vouloient à sa vie. Ces Cardinaux étoient Alphonse Petrucci Cardinal de Sienne, & Bendinelli de Sauli; tous deux étoient d'une Naissance illustre, & le dernier étoit fort avant dans la Confiance du Pape. Le prétexte de leur infidélité étoit, l'injuste violence du Pontife, qui pour aggrandir sa Famille avoit dépouillé du Duché d'Urbain Julien de la Rovere, neveu de Jules II. leur Bienfaiteur. Petrucci avoit une raison personnelle & bien plus particuliere; malgré les obligations que les Médicis avoient à sa Famille pour avoir contribué à leur rétablissement dans Florence, Léon X. l'avoit chassé, lui & ses deux freres, de Sienne, qu'ils pré-

*Conspiration
de quelques
Cardinaux.
Contre Léon
X.*

Paul Jove.
Guichard.

tendoient leur appartenir du chef de Pandolfe leur Pere. Les deux Conspirateurs s'adresserent à d'autres Cardinaux mécontents : ceux-ci refuserent d'entrer dans ce dangereux projet ; mais ils ne les dénoncerent point. Ils gagnèrent le Chirurgien qui traitoit le Saint Pere d'un ulcere ; apparemment qu'il devoit empoisonner cette playe : le Chirurgien ne tint point la parole criminelle qu'il avoit donnée. Alors Petrucci sortit de Rome avec Bendinelli ; ils se joignirent au Duc d'Urbain & à Baglione : ils allerent à Sienne , firent tous leurs efforts pour y exciter quelque soulèvement ; mais ils ne réussirent point. Ce peu de succès fit reprendre le dessein de la mort du Pape.

Elle est découverte & punie.

Petrucci, que sa vengeance frustrée rendoit encore plus ardent, écrivit pour hâter l'exécution. Il manqua de prudence, ou il fut trahi ; ses Lettres furent interceptées & rendues à Léon X. Le Pontife usa sagement d'une profonde dissimulation ; il écrivit à Petrucci avec bonté & avec douceur pour l'engager à revenir & à cesser de vouloir allumer dans Sienne sa Patrie, le feu de la division ; jusqu'à lui faire

entendre qu'il n'étoit pas éloigné de l'y rétablir comme il le souhaitoit. Cet imprudent Cardinal donna étourdiment dans ce piège si visible, & alla se livrer au Supplice qu'il avoit mérité: dès qu'il fut arrivé avec Bendinelli, confident & complice de son crime, il fut arrêté & mis en prison. Les preuves étoient complètes: la question y joignit l'aveu des Coupables: ils furent dégradés & livrés au bras séculier. Petrucci fut étranglé dans la Prison. Bendinelli, moins coupable, fut condamné à y passer le reste de ses jours: quelque temps après, le Pape, qui lui avoit sauvé la vie, se laissa fléchir; il lui rendit la liberté & sa Dignité, à condition toutefois qu'il resteroit privé de voix active & passive, & qu'il payeroit vingt-cinq mille écus d'or. Les Cardinaux de Voltaire & de Saint Chrysogone, à qui Petrucci avoit fait la dangereuse confidence de l'attentat qu'il méditoit, vinrent s'accuser eux-mêmes: on leur donna la vie, mais ils furent dégradés. Adrien Cornetto, aussi Cardinal, & très-distingué par sa parfaite connoissance de la Langue Latine, fut condamné à une Amende de dix mille écus; il disparut.

Aubery,
Histoire des
Card.

tout d'un coup. On prétend que la crainte d'un traitement plus fâcheux, & le peu de confiance qu'il avoit en la parole de son maître, l'obligea à s'évader; ce qui est certain, c'est que jamais on n'a bien sçu ce que devint ce Cardinal.

Cette Conjuración, dont plusieurs Cardinaux avoient eu connoissance sans la déclarer, fit sentir au Pape qu'il n'étoit guères aimé, & qu'il étoit de son intérêt de se faire grand nombre de Créatures: c'est pourquoi, sans aucun égard au Concile de Bâle qui avoit fixé le nombre des Cardinaux à vingt-quatre, il en créa trente-un dans une seule promotion qu'il fit le 27 de Juin 1517. On peut bien penser qu'aimant sa Famille aussi éperdument qu'il faisoit, ses Neveux ne furent pas oubliés; trois eurent le Chapeau dans cette nombreuse promotion: son Cousin, qu'il avoit fait Archevêque de Florence le jour de son Couronnement, avoit été du nombre des cinq Cardinaux, qu'il fit cinq ou six mois après son Avénement au Pontificat.

Paul Jove.
Guichard.
Aubery,
Histoire des
Card.

Changement
des Mœurs de
ce Pape.

Jusqu'ici ce Pape avoit fait paroître beaucoup de sagesse dans sa Con-

duite : il s'étoit parfaitement bien tiré des mauvais pas où l'amour de sa Famille l'avoit engagé ; il avoit terminé à la gloire & à l'avantage du Siège qu'il occupoit , des Négociations extrêmement délicates , je veux dire l'abolition de la Pragmatique & le triomphe du Concile de Latran sur celui de Pise. Mais ces grandes qualités semblerent disparaître & l'abandonner dans une mauvaise affaire qu'il attira à l'Eglise par l'irrégularité & les désordres de sa conduite particuliere , & dont il rendit les suites irréremédiables par le mépris qu'il en fait & par sa négligence à la terminer : on devinera aisément que c'est du Luthéranisme que je veux parler , & des abus qui y donnerent naissance.

Tandis que Léon X. ne fut que Cardinal de Médicis, sa conduite parut assez régulière : ce n'étoit pas un Saint , il s'en falloit beaucoup ; mais du moins aucun vice criant ne le deshonoroit , & ses grandes qualités faisoient qu'on lui pardonnoit volontiers d'aspirer de bonne heure à la Dignité éminente qu'il eût parfaitement méritée , si la Science & l'amour de la Religion eussent eu une place distin-

Paul Jove.
Reynald.

guée par son caractère. Que ç'ait été artifice & déguisement de sa part, ou le fruit de l'excellente éducation qu'il avoit reçue, il est constant par le témoignage unanime des Auteurs contemporains, qu'il porta sur la Chaire de Saint Pierre une réputation saine du côté des Mœurs, & fort éclatante par rapport au talent du Gouvernement : il avoit pourtant des défauts considérables ; il aimoit le luxe & le faste ; il n'étoit pas ennemi du travail & de l'application, mais il aimoit le plaisir & l'amusement ; il aimoit les Sciences, mais il avoit beaucoup plus de goût pour la belle Littérature que pour l'étude de la Religion ; la bien-séance & la gravité le gênoient, dès qu'il étoit libre il se livroit à l'enjouement & à la bagatelle.

Ces défauts, qu'on n'avoit point aperçus, ou à quoi on n'avoit pas cru devoir faire attention, parurent avec éclat sur le Trône Pontifical, & furent dans la suite une source féconde de malheurs & de désordres.

Sa manière
de vivre.

Dès qu'il fut arrivé au terme de ses desirs, le premier ordre qu'il donna fut qu'on le traitât en grand Prince. Il fut obéi, & il eut la frivole gloire

de l'emporter en ce genre de magnificence sur tous les Princes de son temps ; & la délicatesse du goût qu'il aimoit à satisfaire , avoit autant de part à cet excès , si peu convenable au Chef de l'Eglise , que le faste & l'ambition. Les repas du Pontife étoient longs , toujours superbes & exquis par la quantité & le choix des viandes & du vin : un nouveau ragoût étoit pour lui le sujet d'une jöye sensible ; en inventer , c'étoit un moyen sûr d'avoir part à sa faveur & à ses libéralités. Ce plaisir de la bonne chere étoit assaisonné d'entretiens enjoués , qui souvent dégénéroient en bouffonneries : il avoit à ses gages des Plaisans en titre d'Office , qu'il sçavoit mettre en humeur & avec qui il ne dédaignoit pas d'entrer quelquefois en lice. Ceux qui l'approchoient se conformoient à son inclination : tout ce qui étoit sérieux déplaisoit en cette Cour , on n'y amoit que ceux qui pouvoient contribuer à l'amusement.

Cet esprit de badinage avoit tellement saisi Léon X. qu'il n'y avoit que les affaires éclatantes qui pussent le rappeler au sérieux : toutes celles qui n'avoient rien de frappant & qui n'in-

Paul Jove,

teressoient que des Particuliers, le trouvoient inaccessible ; jusques-là, que pour avoir un moment d'audience, un honnête-homme fut obligé de se faire annoncer sous le titre de *Poëte divertissant*. C'est de ce même esprit que venoit sa passion excessive pour la Chasse : de son succès dépendoit sa bonne ou sa mauvaise humeur ; il n'étoit pas sûr de l'aborder quand elle n'avoit pas réussi, & il accordoit tout quand il en revenoit content.

C'eut été un prodige, si ce goût pour l'amusement & pour la dissipation se fût toujours contenté des plaisirs que l'excès seul rend condamnables. Ce prodige n'arriva pas : le voluptueux Pontife ne se refusa point à l'inclination qu'il avoit combattue avec succès jusqu'à son élévation ; il perdit justement la réputation de chasteté, il s'abandonna au vice contraire, & passa même, du moins on le prétend ainsi, les bornes de la Nature, de concert avec les Loix divines & humaines, a prescrite à cette furieuse passion. *Paul Jove* qui a écrit sa Vie, dit pour le justifier, qu'un Naturel plus facile & complaisant que corrompu le fit tomber dans ce précipice, &

qu'il y fut entraîné par ses Courtisans, qui au lieu de l'avertir de son devoir, ne lui propofoient que des parties de plaisir. Mais cette justification est bien foible par rapport à un homme d'un âge mûr: elle l'est sur-tout par rapport à un Pape, qui étoit maître de n'avoir auprès de lui que des personnes d'honneur, & qui devoit se conduire de maniere que les plus hardis & les plus corrompus n'osassent lui proposer rien d'indécent & qui ne s'accordât parfaitement avec la sainteté de son Ministère.

Ces amusemens ni ces passions n'éteignirent pas l'estime qu'il avoit pour les Sciences & pour les Sçavans: il les protégea toujours & ils eurent une très-grande part à ses Libéralités. Il n'épargna ni soin ni argent pour ramasser les anciens Manuscrits & pour en procurer des Éditions exactes: mais en cela même il suivoit son caractère peu solide & son inclination à la bagatelle, qui contre la bienféance & la gravité qu'exigeoit de lui le titre de Chef de la Religion, lui firent donner aux Poètes la préférence sur toutes les autres espèces de Sçavans & de Beaux-esprits. Il mérite aussi quelque

*Il Protège
les Sçavans.*

*Guichard.
Bembe.
Sadolet.
Angel. Polit.*

louange d'avoir banni la barbarie du Langage, qu'on sembloit avoir affectée sous ses prédécesseurs dans les Expéditions de la Cour Romaine : il ne pouvoit rien faire de plus efficace pour corriger cet espece de désordre, que de prendre en qualité de ses premiers Secrétaires *Bembe & Sadolet*, qui étoient en ce temps-là les hommes du monde qui écrivoient le plus purement en *Latin*.

Sa prodigalité excessive.

Le Luxe de Léon X. ses Libéralités excessives, ses Dépenses à quoi l'obligèrent les Guerres où l'amour de sa Famille l'engagea, épuisèrent absolument & dérangerent étrangement ses Finances : les Revenus de l'Etat Ecclésiastique & les sommes d'argent qu'il tiroit des autres Etats de la Chrétienté, ne suffisoient pas à son énorme dissipation : il fallut donc penser aux moyens de suppléer à ce qui lui manquoit pour contenter sa prétendue Grandeur d'Ame. Ses uniques ressources étoient la soumission des Ecclésiastiques & la piété des peuples, toujours libérale quand on sçait l'animer & l'intéresser. La première lui manqua ; lui-même se l'étoit ôtée du côté de la France & de l'Allemagne, en

accordant aux Souverains de ces Etats par reconnoissance ou par des vues d'interêt la Dîme des Biens Ecclésiastiques. L'Espagne à laquelle il s'adressa ne consentit point à ses demandes ; le fameux Ximenès, qui gouvernoit alors la Castille, traita cette affaire avec beaucoup de fermeté & avec un certain air de grandeur & de générosité qui dut couvrir de confusion Léon X. & le faire repentir de sa demande : ce Cardinal commença par défendre en Castille la levée de l'Imposition demandée par le Nonce, ensuite il donna ordre à son Agent à Rome de s'instruire exactement de ce que le Concile de Latran avoit ordonné à cet égard ; car le Nonce citoit ce Concile en Espagne & s'appuyoit de son autorité ; l'Agent de Ximenès étoit encore chargé d'aller offrir au Pape les Décimes & tous les Reveus du Diocèse de Toledé, & même toutes les Richesses des Eglises d'Espagne, en lui faisant toutefois entendre qu'on le supplioit de déclarer nettement ce que c'étoit que cette Guerre sainte, dont on ne voyoit aucun préparatif, & que si les besoins n'étoient ni pressans ni raisonnables on ne pourroit se ré-

Mariana.

Fléchier,
Vie du Cardinal Ximenès.

soudre à souffrir que les Eglises d'Espagne devinssent tributaires. Le Pape déconcerté, désavoua son Nonce : il dit qu'il n'avoit point encore imposé de Décimes, & ajoûta, qu'il ne feroit rien à cet égard en Espagne que de concert avec Ximenès, dont il connoissoit la sagesse & l'autorité. Ainsi refusée, au lieu des grandes sommes qu'il avoit esperées, il fallut qu'il se contentât de ce que purent lui fournir les Bénéfices de ses Etats.

*Moyens d'y
fournir.*

Le peu de succès de ce premier moyen le mit dans la nécessité d'employer le second : il avoit entrepris d'achever le somptueux Edifice de la Basilique de Saint 'Pierre, que son Prédécesseur avoit commencé ; cette Entreprise fut le prétexte dont il se servit pour tirer des Fidèles bien au-delà de ce qu'elle pouvoit lui coûter. On publia par tout ce dessein avec affectation, on en exagéra la grandeur, l'importance ; sur-tout on fit monter bien haut la dépense, on loua avec excès le zèle du Pontife : on supposa que les Fidèles étoient obligés de secourir ses pieux efforts ; & pour achever de les déterminer, on accorda des Indulgences plénieres à tous ceux qui contribueroient libéralement à l'exé-

Paul Jove
Mezerai.

cution de cette sainte Entreprise. Afin de mettre les esprits en mouvement on fit publier ces Indulgences par des Prédicateurs célèbres & capables d'animer les peuples à les gagner : ces Prédicateurs en relevoient l'excellence, vantoient la bonté du Saint Pere, qui pour une somme modique donnoit des Graces si précieuses ; on dit même qu'on mit en parti ce qu'on esperoit tirer de la pieuse contribution des Fidèles, & que par-là on reçut d'avance des sommes fort considérables. Ces publications se firent tranquillement en France, en Angleterre, en Espagne, dans les Royaumes du Nord. On en tira de grands profits ; personne ne s'en scandalisa, du moins avec éclat.

Il n'en fut pas de même en Saxe : un manque d'attention y causa des troubles & des divisions dont les suites furent extrêmement fâcheuses. Les Religieux Augustins étoient depuis long-temps en possession, & par-là croyoient avoir le Droit de publier les Indulgences que les Papes accor-
doient de temps en temps aux Fidèles pour les engager à quelque Entreprise qu'ils jugeoient utile ou nécessaire à l'avantage de la Religion. Cette Fonc-

*Murmure
en Allema-
gne.
Histoire du
Luthérianis-
me.*

tion n'étoit pas moins utile qu'honorable, ainsi il n'est pas étonnant que ces Religieux y fussent extrêmement attachés.

*Jalousie des
Moines : pre-
miere cause
du Luthera-
nisme.*

Stei Jan.

Albert, Archevêque de Mayence, que Léon X. avoit chargé de la publication de ses Indulgences, ne fit aucune attention aux prétendus Droits des Augustins, & il assigna la Saxe aux Religieux Dominicains. Les premières furent extrêmement picqués de cette préférence ; ils la regarderent comme une injure, & entreprirent de s'en venger : ils avoient alors à leur tête sous le titre de Vicaire général en Allemagne, un homme de beaucoup d'esprit, nommé Jean Staupitz ; il étoit des premières Familles du Pays, & avoit même l'honneur d'appartenir à Frédéric Electeur de Saxe. Il commença par indisposer l'esprit du Prince contre la publication des Indulgences, il lui fit un détail des abus qui s'y commettoient & de la conduite scandaleuse des Quêteurs : après cette démarche il en fit une autre bien plus éclatante : il donna ordre à un de ses inférieurs nommé Martin Luther, de prêcher publiquement contre les scandales de la publication des Indulgences,

gences , & de la Collecte qui étoit le motif & l'objet principal de cette publication.

On a douté si c'étoit le zèle ou le ressentiment qui fit agir le Vicaire général. Peu importe de le sçavoir : ce qui est de certain , c'est que son ressentiment alla trop loin ; qu'il ne prévint pas les suites de sa vengeance : qu'il eut sujet de se repentir de l'avoir commencée , ou que son zèle fut trop impétueux & extrêmement imprudent. Il étoit des voyes pour le moins aussi efficaces que celles qu'il prit , & bien plus selon les règles de la sagesse & de la Discipline Ecclésiastique ; cette attaque publique des abus , étoit elle-même un scandale & un abus , elle ne pouvoit servir qu'à aigrir les esprits & à flétrir les autres Prédicateurs : il est difficile qu'il n'ait pas vu les suites de sa démarche ; & s'il les avûes , il est encore plus difficile de comprendre que le zèle en ait été le mobile. Ne pouvoit-il pas s'adresser aux Supérieurs Ecclésiastiques , engager le Prince , sur qui il avoit tant de pouvoir , à soutenir de son autorité les représentations qu'il croyoit devoir faire ? Du moins ne pouvoit-il

pas défendre les invectives à son Religieux, & l'obliger de se borner à une instruction solide pour guérir ou préserver les Fidèles des erreurs préjudiciables à leur Salut? Et lorsqu'il le vit passer de si loin la commission qu'il lui avoit donnée, ne devoit-il pas user de toute son autorité pour le forcer au silence?

*Caractère
de Luther.*

Sleidan.

Luther fut ravi d'avoir une si belle occasion de paroître obéir volontiers à l'ordre de son Supérieur. Il avoit de grands talens pour la Chaire; il ne lui manquoit que de la modération: il étoit naturellement éloquent, parloit bien sa Langue, sa voix étoit nette, perçante & harmonieuse, il avoit l'œil vif & plein de feu; le titre de Docteur, qu'il avoit constamment mérité, & qu'il avoit soutenu avec un très-grand éclat, lui donnoit beaucoup d'autorité; mais son plus grand avantage, & qui l'assuroit d'une victoire complète, étoit la mauvaise conduite de ses Adversaires & la matière abondante qu'elle fournissoit tous les jours à de justes reproches. Son dessein étant devenu public, on vint en foule l'entendre; le fruit du Sermon fut, beaucoup d'applaudissement au

Prédicateur , & une grande indignation contre ceux qui recommandoient les Indulgences, & contre les Quêteurs. Si Martin Luther s'étoit abstenu d'invectives personnelles , s'il s'étoit borné aux seuls abus , l'irrégularité de son Entreprise n'auroit peut-être pas dû empêcher qu'on ne louât son zèle : je parle de la sorte , parce que je suis persuadé que tous ceux qui ont des idées justes d'un Gouvernement sage , ne peuvent approuver les éclats , qui , même en guérissant un mal , produisent le trouble & la division ; je crois même ne rien hasarder en assurant qu'il n'est point d'Etat réglé où une conduite pareille à celle de Luther ne fût aujourd'hui désapprouvée & réprimée.

Luther dans ses Prédications s'abandonna donc à son impétuosité , il suivit son naturel dur & mordant : peut-être même alla-t-il plus loin qu'il n'eût voulu. Il lui échappa quantité de Propositions peu mesurées , qui donnerent occasion à ses Adversaires de rendre sa Foi suspecte , & de l'accuser d'attaquer le fond même de la Doctrine sous prétexte d'en corriger les abus. Fier de ses succès , assuré de

*Il commen-
ce à dogma-
tiser.*

Cochilæus.

la protection de l'Electeur , d'ailleurs extrêmement plein de lui-même , & par-là incapable de reculer quand une fois il s'étoit avancé , il entreprit de justifier & de soutenir ses Propositions attaquées : il le fit dans une Thèse publique , où en quatre - vingt - quinze Propositions il exposa ce qu'il pensoit des Indulgences , de la Pénitence , du Purgatoire , de la Charité. Plusieurs de ces Propositions étoient manifestement contraires à la Doctrine alors communément reçue , il étoit impossible de les soutenir sans donner atteinte à quantité d'autres Articles à quoi étoient liés ceux que la Thèse attaquoit ouvertement : c'étoit donc à l'Auteur de ses Thèses une nécessité inévitable de se rétracter ou d'attaquer tous les autres Articles avec lesquels ses Propositions ne pouvoient s'accorder ; Luther prit ce dernier parti , sans s'effrayer des grandes suites qu'il pourroit avoir.

*Conduite peu
ferme & peu
sage de Léon
X.*

Léon X. fut averti de ces Disputes & des commencemens de Division qu'elles produisirent. Cette affaire , dont ses exactions avoient été l'occasion , lui étoit en quelque sorte personnelle , & ne pouvoit manquer de

lui être désagréable : pour n'être pas obligé de se condamner lui-même , & s'épargner des discussions odieuses , il prit le parti de la mépriser & de la regarder comme une querelle excitée par la jalousie des Moines , qu'on appaiseroit quand on voudroit. Cette idée de Pontife , & sa négligence qu'elle produisit , furent la cause de tout le mal. Luther n'avoit pas encore pris la résolution de se séparer de l'Eglise , il avoit même publiquement déclaré qu'il consentoit d'être traité comme hérétique s'il ne se soumettoit pas à la décision du Pape , dont l'autorité étoit encore généralement reconnue & respectée en Allemagne : il falloit donc que Léon X. évoquât promptement cette affaire à soi , qu'il imposât silence aux deux Parties ; qu'il condannât respectivement leurs erreurs avec les abus les plus marqués des Collecteurs ; alors Luther , content de la condamnation de ses Adversaires , engagés d'ailleurs par sa promesse publique & solennelle , eût été obligé d'acquiescer à sa propre condamnation , sans quoi ses Protecteurs l'eussent abandonné comme un fourbe , qui auroit promis ce qu'il n'auroit

Hist. des
Lutheranis.

pas voulu tenir, comme un opiniâtre qui résistoit à un Juge qu'il avoit lui-même reconnu, & dont l'équité & l'impartialité auroit été sensible par la condamnation des deux Parties.

A cette lenteur & à cette négligence le Pape ajouta bien d'autres fautes : il chargea de cette affaire le Cardinal de Cajetan, qui avoit été Dominicain, & qui par-là ne pouvoit manquer d'être suspect à Luther & à ses Confre-res, & de leur donner une juste occasion de l'accuser de partialité ; à quoi on peut ajouter, que le caractère haut & impérieux de ce Cardinal le rendoit peu propre à cette Négociation, où il falloit gagner & adoucir Luther par des marques d'estime & de bienveillance, plutôt que de l'aigrir & l'irriter par des reproches & des menaces. Ce Docteur ayant appelé au Pape de la Sentence de son Légat, on n'eut aucun égard à son Appel, qu'il avoit pourtant droit de faire, & qui s'il eût été reçu, auroit peut être engagé Luther à aller le soutenir à Rome, où il auroit eu bien de la peine à se défendre des manieres persuasives & engageantes du Pape, à quoi peu de personnes résistoient quand il vou-

loit se donner la peine de les employer. Enfin, dans les condamnations qu'il jugea à propos de prononcer contre lui, il évita avec affectation de rien dire qui parut le moins du monde retomber sur les Adversaires de Luther & sur les abus qu'il avoit justement attaqués : au lieu que s'il les avoit nottés comme ils méritoient certainement de l'être, il auroit remédié au scandale en montrant qu'il n'autorisoit point les abus, ni les Doctrines qu'on avoit avancées mal à propos pour les défendre, & peut être que Luther se fût consolé de se voir seulement un peu plus maltraité que ses Adversaires.

Par toutes ces fautes Léon X. donna le tems à ce Docteur, plus remuant encore qu'il n'étoit habile, & le mit dans une espece de nécessité, eu égard à son caractère inflexible, de se mettre en état de résister à toute la puissance ; il en vint à bout : le silence du Pape sur les excès que ce Docteur avoit attaqués passa pour une preuve constante que l'intérêt seul lui avoit dicté les condamnations dont il l'avoit frappé.

Ce ne fut pas assez pour Luther

*Luther persé-
vére dans
ses sentimens
& se déclare
Chef de Par-
ti.*

*Hist. du
Lutheranif.*

d'avoir décrié le Pape, qu'il regardoit comme son ennemi personnel ; il étoit trop éclairé pour ne pas voir que les Successeurs de ce Pontife soutiendroient ses démarches & qu'il seroit toujours pour eux un objet de malédiction : il décria la Papauté, & par ses invectives, reçues comme des Oracles, il la rendit aussi méprisée que jusqu'alors elle avoit été respectée. Afin de s'assurer de plus en plus, & rendre le retour, la réconciliation de ses Disciples & de ses Proxecteurs impossible, il fit passer pour des inventions des Papes & des additions criminelles à la Doctrine de JESUS-CHRIST, les Loix, les Usages, qu'il sçavoit être le plus à charge & dont l'abolition seroit bien reçue : ainsi la Confession, les Jeûnes, l'Abstinence, les Vœux Monastiques, furent décriés & abolis, les Biens Ecclésiastiques furent restitués à ceux dont les Ancêtres les avoient donnés, ou ils furent employés à d'autres usages.

C'est ce qu'on appella reformer l'Eglise & réduire sa Doctrine & son Culte à l'ancienne pureté. Ces Changemens à la vérité ne se firent que peu à peu, & à mesure que le nouveau Lé-

gillateur revenoit de ses anciennes erreurs : ils se firent toutefois très-promp-
tement , & Léon X. en mourant eut le
chagrin de voir une partie de l'Alle-
magne engagée dans la nouvelle Ré-
forme , sans pouvoir espérer qu'elle y
renonçât jamais ; & son chagrin de-
voit être d'autant plus grand , qu'il
pouvoit justement se reprocher d'a-
voir été par son dérangement l'occa-
sion de cette division , & d'avoir man-
qué de célérité & de soin à l'étouffer
dès sa naissance.

Luther ne fut pas le seul qui s'éle-
va contre l'Eglise Romaine à l'occa-
sion des Indulgences de Léon X. Ul-
ric Zwingle fit à peu près dans la Suif-
se ce que Luther faisoit dans la Saxe :
il le fit pourtant avec beaucoup moins
d'éclat , puisque toute l'attention se
tourna du côté de la Saxe , & que
pendant plusieurs années on laissa
Zwingle dogmatifer tranquillement.
Les succès de Luther auroient bien
dû inspirer une autre conduite , mais
le caractère du Pontife étoit de ne
s'appliquer qu'aux affaires éclatantes ,
& il avoit beaucoup plus de goût
pour les Négociations politiques que
pour les affaires Ecclésiastiques : il est

Hist. d'Ét.
Luthéranis.

pourtant vrai , qu'il parut prendre à cœur l'affaire de Luther , lorsqu'il vit qu'elle devenoit plus sérieuse qu'il n'avoit pensé. Mais il n'étoit plus tems ; ce Docteur & son Protecteur étoient trop engagés pour reculer : tous ses efforts furent inutiles , & ne firent qu'aigrir le mal , manque de précaution & de ménagemens raisonnables dont il auroit dû les accompagner.

Ces affaires embarrassantes & si fâcheuses ne l'empêcherent pas de recevoir avec beaucoup de satisfaction les sommes considérables d'argent que la publication des Indulgences lui produisit de toutes parts. Il en usa selon sa coutume , c'est-à-dire , qu'il les dissipa bien vite , & qu'il continua à vivre dans le luxe , dans la dissipation & dans la mollesse. Ces abus qu'on ne pouvoit ignorer , ne disposerent pas la Saxe à bien recevoir la Bulle de condamnation qu'il prononça contre Luther le 15. Juin 1520.

Paul Jove.
Guichardi.

Abrégé des
Sentimens de
Luther.

Quoique le Luthéranisme soit fort connu , je me flate qu'un Abrégé exact de cette Doctrine ne déplaira pas. Ce fameux Docteur ne s'est jamais inscrit en faux contre les Propo-

sitions qu'on lui a attribuées, il n'a jamais prétendu éluder les condamnations qu'on en a faites; il s'est toujours exprimé sans déguisement, sans ménagement: ainsi, on doit être assuré qu'on ne lui en imposera point. Pour mettre quelque ordre à cet Abrégé, je le commencerai par ce que ce Religieux avoit enseigné avant la condamnation, & j'y ajouterai ce qu'il jugea à propos d'enseigner depuis: de cet espece de suite & de progrès il sera aisé de conclure que les Points de la Doctrine Catholique sont tellement liés ensemble, qu'il est presque impossible de n'en attaquer qu'un seul.

C'est une hérésie commune, disoit ce Docteur, de prétendre que les Sacremens de la nouvelle Loi confèrent la Grace justifiante à ceux qui n'y mettent point d'obstacles. Nier que le péché demeure dans un Enfant après le Baptême c'est fouler au pieds JESUS-CHRIST: le foyer du péché, même sans péché actuel, suffit pour fermer l'entrée du Ciel. La crainte que produit nécessairement la Charité imparfaite d'un Mourant, fait seule la peine du Purgatoire. La division de la Pénitence en Contrition, Confes-

Labbée
Concill.
Tome 143.

sion, Satisfaction, n'est fondée ni sur l'Ecriture, ni sur l'autorité des anciens Auteurs; cette Contrition qu'on conçoit par la vue détaillée de ses désordres, par la méditation des Biens dont ils privent, des Supplices dont ils rendent dignes, ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite & plus grand pécheur: ce qu'on peut dire de mieux sur la Contrition, est que la nouvelle Vie est la meilleure & la souveraine Pénitence. Dans la primitive Eglise on ne confessoit que les péchés mortels manifestes; vouloir confesser tous ses péchés, c'est vouloir ne rien laisser à pardonner à la miséricorde de Dieu. Pour que les péchés soient remis, il faut croire qu'ils le sont; c'est cette croyance seule qui les remet; la Remission, le don de la Grace, ne suffisent pas: cette croyance a son effet indépendamment de la Contrition & de l'attention de celui qui absout; tout Chrétien, même une femme & un enfant, peuvent au défaut d'un Prêtre, donner l'Absolution. L'unique disposition à la participation de l'Eucharistie, est la croyance ou la confiance qu'on y recevra la Grace. Les mérites de JESUS-CHRIST

& ceux des Saints ne sont point le Trésor des Indulgences ; ces Indulgences sont de pieuses tromperies, des Dispenses de Bonnes-œuvres : elles sont permises, mais elles ne conviennent pas ; c'est se tromper que de les croire salutaires & utiles aux Morts, & aux Vivans. Les Excommunications ne sont que des peines extérieures ; il faut apprendre aux Chrétiens à les aimer plutôt qu'à les craindre. Saint Pierre n'a pas été établi par J. C. son Vicaire dans toutes les Eglises du Monde. Il n'est pas au pouvoir de l'Eglise & du Pape d'établir des Articles de Foi, ni même des Loix touchant les Mœurs & les Bonnes-œuvres : il y a des voyes pour contredire librement les Actes des Conciles, juger de leurs Décrets & soutenir avec confiance ce qu'on croit véritable, soit qu'un Concile l'ait approuvé ou qu'il l'ait rejeté ; quelques Articles de Jean Hus condamnés au Concile de Constance, sont très-vrais & tout-à-fait Evangéliques. Le Juste pèche dans toutes ses Bonnes-œuvres, toute Bonne-œuvre est au moins un péché véniel ; les plus Saints ne sont pas assurés qu'ils n'offensent pas toujours Dieu mortellement.

Brûler les Hérétiques, c'est agir contre la volonté de l'Esprit Saint. Combattre les Turcs c'est aller contre les ordres de la Providence divine. On ne peut prouver le Purgatoire par l'Ecriture Sainte. Les Ames en Purgatoire péchent continuellement tandis qu'elles cherchent le repos & qu'elles ont horreur des peines ; quand elles sont délivrées par les Suffrages des Vivans, elles ne jouissent pas d'un bonheur si parfait que si elles avoient satisfait par elles-mêmes.

*Remarques
sur cette
Doctrinne.*

Quoique mon intention ne soit pas de rien décider sur ces matieres, & que le peu d'usage que j'en ai me le défende, je ne puis pourtant m'empêcher d'observer, que dans plusieurs de ces Propositions avancées contre la Doctrinne commune, on voit une grande confiance en ses propres lumieres, un air décisif que la modestie ne permet pas à un Particulier ; sur tout une extrême hardiesse à donner de foibles conjectures pour des Vérités constantes & à publier des sentimens encore mal digérés ; je puis même dire, que plusieurs de ses Propositions ne paroissent guères raisonnables, par exemple, si c'est aller contre la Pro-

vidence que de résister aux Turcs, ne fera-ce pas pécher contre la même Providence que de combattre les Chrétiens, puisque Dieu peut se servir d'eux comme des Turcs pour visiter les iniquités de son peuple ? Qui pourra croire qu'un prisonnier justement enfermé, pèche précisément parce qu'il souhaite la liberté ? Si l'existence du Purgatoire n'est pas décidée dans l'Ecriture, où est décidé que la peine qu'on y souffre n'est rien autre chose que la crainte, ou ce qui revient au même, l'incertitude de son Sort ? Si les Indulgences sont de pieuses tromperies & des Dispenses de Bonnes-œuvres, comment peuvent-elles être du nombre des choses qui sont permises quoiqu'elles ne conviennent pas ? Si les Excommunications sont des peines extérieures, pourquoi ne faut-il pas les craindre, pourquoi faut-il les aimer ? Si on peut soutenir malgré la décision d'un Concile ce qui semble véritable, comment y a-t-il péché & hérésie à penser le contraire de ce qu'un Concile a décidé ?

On dit que Luther fut étonné de sa condamnation : pouvoit-il ne pas s'y *Elle est* attendre ? Ou bien ignoroit-il que ses *condamnées.*

sentimens étoient opposés à la Doctrine commune , qui étoit impossible que ceux qui la suivoient , ne s'élevassent pas contre lui ? Aussi sa condamnation fut reçue avec applaudissement & avec respect par tout ailleurs que dans la Saxe & dans quelque coin de la Bohême & de la Suisse. Cette condamnation avoit été précédée & fut suivie de la Censure de la plûpart des Universités , qui à parler humainement valaient bien celle de Wittemberg : ce qui est de certain , c'est qu'au lieu de se soumettre il continua de soutenir les Propositions condamnées , & y en ajouta beaucoup d'autres qui ne pouvoient manquer d'avoir le même sort ; on les peut voir dans son Livre de la Captivité de Babylone. Il y rejette absolument les Indulgences ; la Papauté est le Royaume de Babylone & de l'Ante-Christ : il n'y a que trois Sacremens ; la Communion sous les deux Espèces est de Droit divin ; la Penitence est dégénéré en tyrannie ; les Vœux sont contre la liberté Evangelique , par conséquent nuls ; tous les Sacremens peuvent indifféremment être administrés par tout Fidele , il

bo
me
plu
sui
il d
qu'
pen
men
la m
tale
pon
Pers
pouv
enco
venti
verra
que le
pandu
nature

convient toutefois que cette Fonction soit réservée aux Anciens ; les Cérémonies , les Prières de la Messe peuvent être bonnes , mais elles ne conviennent pas ; on est libre d'admettre ou de rejeter la transubstantiation ; l'Ecriture Sainte est l'unique Regle de Foi. Il auroit voulu attaquer la Présence réelle ; mais on manqua de moyens de le faire. On me feroit grand plaisir , disoit-il en écrivant aux Habitans de Strasbourg , de me fournir quelque bon moyen de la nier , rien ne me seroit plus avantageux dans le dessein où je suis de nuire à la Papauté. En un mot , il dit & il fit tout ce qu'il voulut , sans qu'aucun de ses Disciples eût même la pensée de le contredire ou de le blâmer en quoi que ce soit. Cependant la maniere emportée , insultante , brutale même , dont il traita dans ses Réponses & dans ses autres Ecrits , les Personnes les plus respectables , ne pouvoit guères se tolerer , bien moins encore s'excuser : qu'on lise sans prévention la plûpart de ses Livres , on verra que la passion les a dictés , & que le fiel & l'amertume qu'il y a repandus sans ménagement , devoient naturellement faire tort aux Verités.

Hist. du
Lutheran.

Sleidan.
Cochleus.

qu'il prétendoit enseigner. Parloit-il en Apôtre quand il disoit : j'attends pour comparoître à Rome que je sois suivi de vingt mille hommes de pied & de cinq mille chevaux ; alors je me ferai croire ? Parloit-il en Apôtre quand il disoit ; qu'il étoit permis à ceux de son parti de prendre les Armes contre l'Empereur , & que ceux qui les prendroient pour ce Prince ; seroient infailliblement damnés ? Parloit-il même en homme raisonnable , quand il disoit à Léon X. Oui , tout ce que vous condamnés , je l'approuve ; tout ce que vous approuvés , je le condamne ; voilà ma Rétractation , en voulez-vous davantage ? Est-il rien de plus absurde que son Dialogue avec le Diable , dont le fruit fut l'abolition des Messes privées ? Je n'ai garde d'adopter ce qu'un zele passionné a fait dire contre cet Ennemi de l'Eglise Romaine ; il avoit de l'esprit , il étoit sçavant , il étoit même réglé dans ses Mœurs : mais je crois pouvoir dire , que de tous ceux qui ont formé la même entreprise , il étoit le moins propre à réussir , à cause de son impétuosité & de sa violence. Qu'on le compare à Calvin , qu'elle différence n'y trouvera-t-on pas ?

foi
gra
me
vo
Lu
Dé
vir
avo
pou
cou
voy
rôm
autre
qui
missi
lecte
de pr
autre
triche
embr
lecteu
tion r
tation
se , i
n'aban
Le No
de suc
aux au
d'empl

Léon X. n'étoit pas tellement absorbé dans ses plaisirs & occupé de ses grands projets, qu'il ne fût extrêmement sensible au peu de succès qu'avoit eu sa Bulle, & à la hardiesse de Luther, qui en la brûlant avec les Décretales de Gracien l'avoit fait servir de reprefailles au traitement qu'on avoit fait à ses Livres. Pour arrêter & pour punir ces excès le Pape eut recours aux Puissances séculières; il envoya pour Nonce en Allemagne, Jérôme Aleandre, homme d'un tout autre mérite que Cajetan & Miltiz, qui l'avoient précédé dans cette commission: ses ordres étoient de voir l'Electeur de Saxe & de l'engager à cesser de protéger Luther, & d'animer les autres Princes, sur tout Charles d'Autriche nouvellement élu Empereur, à embrasser la défense de l'Eglise. L'Electeur tint ferme contre les sollicitations réitérées, & malgré les protestations générales d'obéissance à l'Eglise, il fit clairement entendre qu'il n'abandonneroit point son Docteur. Le Nonce fut dédommagé de ce peu de succès, par l'ardeur qu'il inspira aux autres Princes; tous promirent d'employer leur puissance contre le

*Mesures du
Pape pour se
faire obéir.*

*Hist. du
Luthéran.*

Chef & les Partisans de la nouvelle Réforme. Charles V. commença par faire brûler les Livres du Reformateur, il indiqua une Diette à Worms pour terminer cette affaire : elle se tint au jour marqué. Aleandre y fut entendu : il entreprit de dissiper les préjugés où l'on étoit alors en Allemagne que ce qu'on appelloit l'interêt essentiel de la Religion n'étoit qu'une affaire personnelle du Pape ; il y réussit, en montrant que la nouvelle Doctrine attaquoit le fond même de la Religion, qu'elle détruisoit toute autorité spirituelle, même celle des Conciles, que ses principes alloient à produire autant de Religions qu'il y auroit de nouveaux Docteurs, qui tous avec autant de droit que Luther croiroient avoir trouvé le vrai sens de l'Ecriture ; qu'en ayant la liberté & introduisant à sa place une insurmontable nécessité, elle autorisoit le libertinage & excusoit les plus grands excès ; que l'efficace des Sacremens étoit anéantie, puisqu'on soutenoit qu'ils ne produisent point la Grace ; qu'on détruisoit presque toutes les Loix humaines en établissant qu'il n'y avoit de vrais Commandemens que ceux

P
E
av
ét
un
far
or
gli
me
me
est
I
rée
Nor
hait
lecte
cette
teur
pend
ble,
qu'on
n'étoit
paroit
pour t
ces Li
noit le
noit.
fût affe
toriété

qui étoient clairement contenus dans l'Evangile ; qu'on déclaroit nuls les Engagemens les plus solennels pris avec Dieu ; qu'enfin cette Doctrine étoit propre à jeter tout le monde dans une effroyable confusion , où il seroit sans Loix , sans Hierarchie , sans Subordination , sans obéissance , ni à l'Eglise , ni aux Princes , ni à Dieu même , puisque dans ce nouveau Systeme il nous condamne ce qu'il nous est impossible d'exécuter.

La délibération de la Diette, éclairée & persuadée par le Discours du Nonce , fut telle qu'il la pouvoit souhaiter : tous convinrent , & même l'Electeur de Saxe , qu'il falloit abolir cette Doctrine pernicieuse. Cet Electeur pourtant , afin au moins de suspendre le coup qu'il voyoit inévitable , représenta qu'il se pouvoit faire qu'on attribuât à Luther des Livres qui n'étoient point de lui ; que l'équité paroissoit demander qu'on l'entendît pour sçavoir au moins de lui-même si ces Livres étoient de lui & s'il soutenoit les Propositions qu'on y reprenoit. Quoique ce doute de l'Electeur fût affecté , & qu'il allât contre la notoriété publique , la grande considéra-

*Diette de
Worms.*

Chef & les Partisans de la nouvelle Réforme. Charles V. commença par faire brûler les Livres du Reformateur, il indiqua une Diette à Worms pour terminer cette affaire : elle se tint au jour marqué. Aleandre y fut entendu : il entreprit de dissiper les préjugés où l'on étoit alors en Allemagne que ce qu'on appelloit l'interêt essentiel de la Religion n'étoit qu'une affaire personnelle du Pape ; il y réussit, en montrant que la nouvelle Doctrine attaquoit le fond même de la Religion, qu'elle détruisoit toute autorité spirituelle, même celle des Conciles, que ses principes alloient à produire autant de Religions qu'il y auroit de nouveaux Docteurs, qui tous avec autant de droit que Luther croiroient avoir trouvé le vrai sens de l'Ecriture ; qu'en ayant la liberté & introduisant à sa place une insurmontable nécessité, elle autorisoit le libertinage & excusoit les plus grands excès ; que l'efficace des Sacremens étoit anéantie, puisqu'on soutenoit qu'ils ne produisent point la Grace ; qu'on détruisoit presque toutes les Loix humaines en établissant qu'il n'y avoit de vrais Commandemens que ceux

qui étoient clairement contenus dans l'Evangile ; qu'on déclaroit nuls les Engagemens les plus solennels pris avec Dieu ; qu'enfin cette Doctrine étoit propre à jeter tout le monde dans une effroyable confusion, où il seroit sans Loix, sans Hierarchie, sans Subordination, sans obéissance, ni à l'Eglise, ni aux Princes, ni à Dieu même, puisque dans ce nouveau Systeme il nous condamne ce qu'il nous est impossible d'exécuter.

La délibération de la Diette, éclairée & persuadée par le Discours du Nonce, fut telle qu'il la pouvoit souhaiter : tous convinrent, & même l'Electeur de Saxe, qu'il falloit abolir cette Doctrine pernicieuse. Cet Electeur pourtant, afin au moins de suspendre le coup qu'il voyoit inévitable, représenta qu'il se pouvoit faire qu'on attribuât à Luther des Livres qui n'étoient point de lui ; que l'équité paroïssoit demander qu'on l'entendît pour sçavoir au moins de lui-même si ces Livres étoient de lui & s'il soutenoit les Propositions qu'on y reprochoit. Quoique ce doute de l'Electeur fût affecté, & qu'il allât contre la notoriété publique, la grande considéra-

*Diette de
Worms.*

tion qu'on avoit pour lui & qu'il méritoit par tant d'autres endroits, fit qu'on eut égard à cette représentation. Luther eut ordre de se rendre à Worms : on lui envoya un Sauf-Conduit en bonne forme, à condition néanmoins qu'il ne prêcherait point sur sa route & qu'il ne publieroit aucun Ecrit. Il vint, & fut assez hardi pour prêcher à Erford à son ordinaire, c'est-à-dire, sans aucun ménagement contre la Personne, la Doctrine & les Decrets des Papes.

*Luther y
est écouté.*

Le lendemain de son arrivée, qui fut un peu trop magnifique pour un simple Religieux qui déclamoit avec tant de zele contre le luxe des Prélatz, il fut introduit à la Diette. Il avoua, il reconnut ses Livres, & il pria qu'on lui donnât du tems pour se déterminer sur la retractation qu'on exigeoit de lui : on lui accorda un jour. Ce terme étant expiré, il déclara distinctement qu'il ne croyoit pas pouvoir en conscience retracter aucune des Propositions qu'il avoit avancées, soit en attaquant la Doctrine des Papes, soit en défendant la sienne ; qu'il ne reconnoissoit pour Juge aucun homme ni aucune Affem-

blée humaine ; que l'unique Regle de ses sentimens étoit la pure Parole de Dieu , & qu'il ne se retracteroit point qu'on ne lui montrât clairement qu'elle le condamnoit. Je crois qu'on auroit peine à imaginer ce qu'il eût répondu , si après une déclaration si formelle de ne reconnoître point d'autre Juge que la Parole de Dieu , on lui eût demandé ce qu'il avoit prétendu , en appelant au futur Concile de la Bulle qui l'avoit condamné.

Cette fermeté inflexible de Luther choqua le grand nombre des Membres de la Diette , ils la regarderent comme une obstination punissable ; on délibéra même si on ne l'arrêteroît pas malgré le Sauf-Conduit ; & apparemment qu'on l'eût fait si on avoit sçu qu'il avoit violé la condition sous laquelle on le lui avoit accordé. Toutefois le ressentiment se termina à lui donner ordre de se retirer avec les mêmes sûretés & précautions qu'on lui avoit données & qu'on avoit prises en le faisant venir. Son Protecteur , qui sçavoit qu'on ne manqueroit pas de sévir contre lui & contre sa Doctrine , le fit enlever sur la route & cacher dans une Forteresse , afin de

Il y est condamné.

le sauver sans paroître contrevenir au Décret Impérial qui devoit mettre & qui mit en effet un mois après ce Docteur au Ban de l'Empire.

Il publie une
foule d'E-
crits.

Cet Edit de Charles V. quoique porté du consentement de la Diette , où il avoit été lû & approuvé , ne fût guères plus efficace que la Bulle de Léon X. Luther dans sa Retraite continua d'attaquer & de se défendre , il enchérit même sur ce qu'il avoit déjà fait , & presque chaque jour il publioit de nouvelles découvertes tantôt contre l'Episcopat , tantôt contre l'inutilité des Bonnes-œuvres. La Censure de l'Université de Paris suivit de près l'Edit Impérial : elle étoit rigoureuse & ne ménageoit aucunement le Docteur de Wittemberg ; & elle lui dut être d'autant plus mortifiante qu'il avoit beaucoup loué cette Université ; & qu'il l'avoit prise pour Juge. Il n'y eut aucun égard & la traita presque aussi mal que les Bulles du Pape : voici le titre de sa Réponse : *Apologie de Luther contre le Décret furieux des petits Théologiens de Paris*. Henri VIII. Roid' Angleterre ne fut pas plus respecté que ses autres Adversaires ; les plus légères des injures qu'il dit à ce Prince

ce

ce, c'est qu'il étoit plus insensé que la folie, & pour le moins aussi stupide que la stupidité. Ce concert de l'univers à attaquer Luther, l'inépuisable fécondité de ce Docteur à accabler d'injures tous ceux qui l'attaquoient, durent consoler Léon X. du peu de succès de ses efforts, & de la manière insultante dont il avoit été personnellement traité.

Ce Pontife, pour se distraire de ces chagrins inquiétans, ou plutôt suivant le génie qu'il avoit pour les intrigues de la Politique, s'y livra le reste de sa vie, qui fut bien moins longue qu'il ne devoit naturellement s'y attendre; il ne les avoit pas même interrompues pendant ces Combats avec Luther. La prétention à l'Empire des deux plus puissans Princes de l'Europe, François I. & Charles d'Autriche, attira son attention; il n'eût voulu ni de l'un ni de l'autre, parce que leur trop grande puissance le faisoit trembler pour la liberté de l'Italie & en particulier pour l'Etat Ecclésiastique: François I. lui paroissoit le plus redoutable, & il ne se consola de l'élection du Roi d'Espagne, que parce qu'il l'avoit emporté sur le Roi de France: ses vûes

*Intrigues
politiques
de Léon X.*

Paul Jove.
Guichard.
Mezerai.
Daniel.

étoient de donner à ce dernier assez d'occupation dans ses états pour qu'il ne pensât point à troubler le repos de l'Italie par de nouvelles Conquêtes ; pour cela il traversa autant qu'il le put ses Négociations avec l'Angleterre. Ces deux Monarques s'unirent cependant , à ce qu'il parut , fort étroitement : le motif de leur union fut , leur jalousie de la grande puissance , que la Couronne Impériale jointe à celle d'Espagne & à tant d'autres Etats , donnoit à Charles d'Autriche. Le pape entra dans leur sentiment ; & quelque besoin qu'il eût du nouvel Empereur afin d'arrêter les progrès du Luthéranisme , il parut balancer quelque tems s'il ne feroit pas valoir certain Décret de ses Prédécesseurs qui défendoit l'union de l'Empire & de la Couronne de Naples , pour refuser à ce prince l'Investiture de ce Royaume : intimidé pourtant par quelque menace & gagné par sept mille écus qu'on s'obligea de lui payer chaque année, il se détermina bien vîte à l'accorder , même avec de nouveaux privilèges.

A peine eut-il satisfait aux desirs de l'Empereur , qu'il entra dans une Né-

po
tro
l'E
Arr
voie
les
Plai
feroi
tans
se fo
l'Eta
pereu
Pape

gociation avec le Roi de France. Il convint de l'aider à conquérir le Royaume de Naples dont il venoit de donner l'investiture : les conditions étoient que cette Conquête seroit pour le second fils de François premier : que ce Prince en attendant sa Majorité , car il n'avoit encore qu'un an , seroit sous la tutelle d'un Cardinal Légat ; que tout ce qu'il y avoit de Pays entre les Provinces d'Umbrie , de Spolette & d'Ancone , & la Riviere de Gariglian , seroit réuni à l'Etat Ecclésiastique. Mezerai dit avec plus de vraisemblance , qu'on devoit les ériger en Principauté pour un des Neveux du Pape.

Quoi qu'il en soit , ce Traité ne fut point signé , & Léon X. n'attendit pas trois mois pour en faire un autre avec l'Empereur. En voici les principaux Articles : le Pape & l'Empereur devoient unir leurs forces pour chasser les François du Milanès ; Parme & Plaisance , occupées par les François , seroient rendues au pape ; les Habitans du Duché de Milan ne pourroient se fournir de Sel qu'à Cervia , ville de l'Etat Ecclésiastique ; outre cela l'Empereur s'obligeoit encore à aider le Pape à conquérir Ferrare , à augmen-

Il s'unit avec Charles V. contre la France.
Paul Jove.

ter la Redevance pour le Royaume de Naples, à protéger la Maison de Médicis, à donner au Cardinal de ce nom une pension de dix mille ducats sur l'Archevêché de Toledé, à donner à un Bâtard de cette Maison dans le Royaume de Naples une Principauté de dix mille ducats de revenu. Il est visible que ce Traité étoit infiniment avantageux au Pape & à sa Famille, & que l'Empereur achetoit bien cher son alliance : mais outre que dans la suite il devoit être le maître d'exécuter les Conditions de ce Traité, le grand intérêt qu'il avoit d'éloigner les François de l'Italie, pour s'assurer le Royaume de Naples, lui rendoit cette Alliance absolument nécessaire, & beaucoup plus avantageuse qu'elle ne paroissoit.

*Il fait la
Guerre à
cette Cou-
ronne.
Mezerai.
Paul Jove.*

Le Pape ne se déclara pas si-tôt, il attendit quelque occasion favorable, qui ne tarda pas à s'offrir; lui-même la fit naître. Ceux qui gouvernerent le Duché de Milan au nom de François premier, le firent avec beaucoup de dureté & de hauteur : on ne parloit que de Prisons, d'Exil & de Confiscations de biens. Jérôme de Moroné, qu'on avoit tant d'intérêt de mé-

nager pour ses qualités personnelles & à cause des grands services qu'il avoit autrefois rendus, fut du nombre des Exilés. Le Pape & l'Empereur qui sçavoient ce qu'il valoit, le mirent en œuvre; on lui compta dix mille écus: avec ce secours il leva trois mille hommes, à dessein de surprendre Crémone; & les autres Exilés, pour le seconder, s'assemblerent à Reggio, sur les Terres de l'Eglise. Lescun qui gouvernoit le Milanès en l'absence de Lautrec son frere, fut averti de ces mouvemens; il entra à main armée sur le Territoire de Reggio pour dissiper ces Révoltes. Léon X. s'en plaignit hautement, rejetta toute excuse, & prit ce prétexte pour se déclarer: il fit aussitôt partir ses Galeres pour aller joindre les Vaisseaux Espagnols & les aider à se saisir de Genes à la faveur des intelligences que Moroné y avoit ménagées: l'Armée de terre joignit aussi les Troupes Espagnoles, & s'avança vers le Milanès sous les ordres du Cardinal de Medicis.

Les commencemens de cette Guerre ne furent pas aussi heureux qu'on l'avoit espéré: l'Entreprise sur Genes

Sa mort.

manqua , par l'habileté & la vigilance de Fregose , Partisan de la France ; on fut obligé de lever le Siège de Parme , & il ne tint qu'à Lautrec de défaire l'Armée confédérée. Divers accidens & divers manéges ruinerent l'Armée Françoisse & fortifierent celle de leurs Ennemis , ils devinrent maîtres de la campagne , s'emparèrent de plusieurs Villes considérables , ils surprirent même Milan. Tant & de si grands succès causerent au Pape une joie si excessive , qu'il mourut peu de jours après les avoir appris. Quelques-uns ont prétendu qu'on l'avoit empoisonné : on peut voir dans la nouvelle Histoire des Papes * une espece de Dissertation où il est démontré physiquement que ce Pape ne mourut pas de plaisir. De quelque maniere qu'il soit mort , ce fut le premier de Décembre 1521. qu'il expira , âgé seulement de quarante-quatre ans , après avoir rempli la Chaire de Saint Pierre huit ans , huit mois & vingt jours.

*Réflexion
sur sa vie.*

Si Léon X. n'avoit été que Prince séculier , son Règne auroit été glo-

neux, & la maniere dont il a vécu n'auroit pas été capable de le flétrir. Le succès de ses différentes Négociations, presque toujours utiles à son Etat & à sa Famille, son adresse à détourner François I. de la Conquête du Royaume de Naples, son habileté à terminer avec ce Prince des querelles invétérées, sa souplesse à pencher tantôt de son côté, tantôt du côté de ses Ennemis, pour ne s'attacher qu'à celui qui lui feroit de plus grands Avantages, avant tout cela son coup d'essai, qui fit perdre à Louis XII. le Milanès, dont il tenoit déjà la grande partie, sont assurément des traits que des yeux politiques ne peuvent regarder sans les estimer. Car enfin, quoiqu'on puisse dire de cette souplesse, de cette dissimulation, de ces variations, qu'elles ressemblent fort à ce qu'on appelle duplicité, infidélité, perfidie même, il sera toujours constant qu'il n'est guères possible de gouverner un Etat aussi uniment & aussi simplement qu'une Famille : j'ose même dire que si la Politique étoit un crime, il faudroit avouer que c'est un crime nécessaire.

Mais en même tems qu'il étoit

Paul Jové.
Guichard.

Prince, il étoit Successeur de Saint Pierre & Chef de l'Eglise. A la vérité ce titre n'exclut pas les Vertus civiles & politiques ; mais il en demande beaucoup d'autres : il change même en vices scandaleux ce qui seroit tolérable & ce qu'on a coutume de pardonner dans les autres Conditions. Léon X. parut toujours ignorer cette différence : il vécut en Prince & ne vécut point du tout en Pape ; il deshonorâ sa Dignité, il en abusa : & ce qui est encore plus fâcheux, il négli-gea de remédier aux maux que ses abus causerent. De la Piété, du goût pour la religion, une idée distincte des grandes obligations qu'il avoit à remplir, auroient réprimé le penchant qu'il avoit pour le luxe & pour l'amusement : & sanctifiant ses talens naturels, en auroient fait un grand homme en tout sens : du moins n'auroit-il pas perdu sur le Siège Apostolique les Vertus qu'il y avoit portées. Quoique je parle de la sorte, je ne prétends pas qu'il ait été absolument sans Piété & sans Religion, comme ses Ennemis ont voulu le faire croire, en lui attribuant d'avoir traité de Fable la Religion Chrétienne, d'avoir

*Luther
Com. sur la
Genèse.*

nié l'immortalité de l'Ame : ceux qui rapportent ces faits sont trop suspects , pour qu'on les en croye sur leur parole , & je ne puis m'empêcher de dire qu'il seroit extrêmement à souhaiter qu'on ne connût les sentimens extraordinaires de Luther , que par le témoignage de Léon X. comme on ne connoît ceux de Léon X. que par le témoignage de Luther.

F I N.

TABLE
DES
MATIÈRES

CONTENUES

1. Les principes de la morale
2. Les devoirs de l'homme
3. Les devoirs du citoyen
4. Les devoirs du parent
5. Les devoirs du maître
6. Les devoirs du soldat
7. Les devoirs du magistrat
8. Les devoirs du prêtre
9. Les devoirs du mari
10. Les devoirs du père
11. Les devoirs du fils
12. Les devoirs du frère
13. Les devoirs du cousin
14. Les devoirs du voisin
15. Les devoirs du sujet
16. Les devoirs du prince
17. Les devoirs du roi
18. Les devoirs du pape
19. Les devoirs du évêque
20. Les devoirs du prêtre
21. Les devoirs du moine
22. Les devoirs du religieux
23. Les devoirs du laïque
24. Les devoirs du noble
25. Les devoirs du bourgeois
26. Les devoirs du marchand
27. Les devoirs du artisan
28. Les devoirs du laboureur
29. Les devoirs du cultivateur
30. Les devoirs du paysan
31. Les devoirs du paysan
32. Les devoirs du paysan
33. Les devoirs du paysan
34. Les devoirs du paysan
35. Les devoirs du paysan
36. Les devoirs du paysan
37. Les devoirs du paysan
38. Les devoirs du paysan
39. Les devoirs du paysan
40. Les devoirs du paysan
41. Les devoirs du paysan
42. Les devoirs du paysan
43. Les devoirs du paysan
44. Les devoirs du paysan
45. Les devoirs du paysan
46. Les devoirs du paysan
47. Les devoirs du paysan
48. Les devoirs du paysan
49. Les devoirs du paysan
50. Les devoirs du paysan

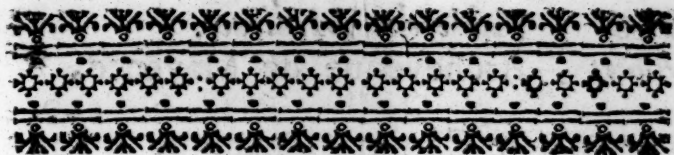
51. Les devoirs du paysan
52. Les devoirs du paysan
53. Les devoirs du paysan
54. Les devoirs du paysan
55. Les devoirs du paysan
56. Les devoirs du paysan
57. Les devoirs du paysan
58. Les devoirs du paysan
59. Les devoirs du paysan
60. Les devoirs du paysan
61. Les devoirs du paysan
62. Les devoirs du paysan
63. Les devoirs du paysan
64. Les devoirs du paysan
65. Les devoirs du paysan
66. Les devoirs du paysan
67. Les devoirs du paysan
68. Les devoirs du paysan
69. Les devoirs du paysan
70. Les devoirs du paysan
71. Les devoirs du paysan
72. Les devoirs du paysan
73. Les devoirs du paysan
74. Les devoirs du paysan
75. Les devoirs du paysan
76. Les devoirs du paysan
77. Les devoirs du paysan
78. Les devoirs du paysan
79. Les devoirs du paysan
80. Les devoirs du paysan
81. Les devoirs du paysan
82. Les devoirs du paysan
83. Les devoirs du paysan
84. Les devoirs du paysan
85. Les devoirs du paysan
86. Les devoirs du paysan
87. Les devoirs du paysan
88. Les devoirs du paysan
89. Les devoirs du paysan
90. Les devoirs du paysan
91. Les devoirs du paysan
92. Les devoirs du paysan
93. Les devoirs du paysan
94. Les devoirs du paysan
95. Les devoirs du paysan
96. Les devoirs du paysan
97. Les devoirs du paysan
98. Les devoirs du paysan
99. Les devoirs du paysan
100. Les devoirs du paysan



M

Ge

A
Adri
do
te
Adri
de
be
de
au
Pr



T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Contenues dans ce Volume.

*Cette * qui précède les chiffres , marque que l'article est extrait des Vies des Papes , Alexandre VI. & Leon X. qui se trouvent à la fin de ce Volume.*

A

- A**BBAYES, voyez Papes.
Abus, le plus grand de tous, 51.
ADRIEN IV. Pape, autorisation de sa donation à Henri II. Roi d'Angleterre, 143.
ADRIEN VI. Pape, résultat du discours de son Légat à la Diète de Nuremberg, 312. Sa réplique à la réponse de la Diète, 315. 316. Comment il auroit dû répondre aux griefs des Princes Allemands, 321. 322.
Tome II. H

156 *Table des Matieres.*

Albert , Archevêque de Mayence , *

120.

Albornos (le Cardinal) manque d'être
Pape , *

70.

Albret (Charlotte d') son mariage ,

* 44.

Albret (le Cardinal d') beaufrere du
Duc de Valentinois , *

50.

Alexandre (Jerôme) Nonce en Allema-
gne , est dédommagé de son peu de

succès auprès de l'Eleûteur de Saxe ,
* 139. 140. Substance de son discours
à la Diète de Worms ,

140. 141.

ALEXANDRE V. 214. reconnu Pape ,
presque universellement , 144. 215.

216.

ALEXANDRE VI. Pape , sa nais-
sance , *

5. Raisons de douter si

son élection a été simoniaque , 7.

8. Son élection est applaudie , 9. 10.

Ses heureux commencemens , 10. Il

fait expédier une Bulle , par laquelle

il donne au Roi d'Espagne les Pays

découverts dans les Indes , 10. 11.

Source de ses desordres , 11. 12. Soin-

qu'il prend de ses enfans naturels ,

12. Ses débauches ne sont pas tout-

à-fait prouvées , 13. Sa passion & son

amour excessif pour sa fille , 15. 16.

Il fait assassiner le Prince de Taren-

te , son gendre , 16. ne pense qu'à ag-

grandir ses enfans , 17. 18. Raisons

qui le déterminent à détourner le Roi

de France de la conquête de Naples

qu'il lui avoit inspirée, * 20. 21. Il traite avec l'Empereur des Tures, 22. est le principal moteur de la Ligue contre Charles VIII. 24. attaque les Barons Romains, 25. commence par les Ursins; est battu, 26. tente envain de faire son fils aîné Duc de Benevent, 26. 27. Son affliction à la mort de son fils aîné, 28. 29. Son injustice & sa perfidie, 31. 32. L'odieux que l'affaire de Savonarolle répand sur lui, 34. 35. Tout ce qu'il a fait en qualité de Chef de l'Eglise, 39. 40. Il se déclare contre le Roi de Naples, 41. traite avec Louis XII. 43. Moyens qu'il emploie pour avoir de l'argent, 44. 45. Il ruine les Colonnes, 47. 48. fait périr presque tous les Ursins, 49. s'empare du Duché d'Urbin, 49. 50. Sa vaine tentative pour surprendre le Cardinal de *Saint-Pierre-aux-Liens*, 50. 51. Ses desordres, 52. Sa cruauté contre son beau-fils, 52. 53. Son zèle apparent pour le nom Chrétien, 53. 54. Profit qu'il en retire, 54. Son ingratitude à l'égard de Louis XII. 54. 55. Il empêche le transport des bleds que les François avoient achetés, 57. s'unit aux Espagnols, 58. se reconcilie & traite avec Louis XII. 58. 59. tente envain de faire périr le dernier des Ursins, 59. Relations différentes de sa mort,

158 *Table des Matières.*

- 60-63. Réflexions sur ces relations,
63-65. Il est le premier qui ait donné
une Dispense d'épouser deux sœurs
l'une après l'autre, 65-66. Son por-
trait, 5. 66. 67.
- ALFONSE, Roi de Castille, sa plainte
à Clément VI. 146. 147. Il donne
ordre à Clément VIII. de se dépo-
ser, 226.
- ALFONSE II. Roi de Naples, * 17.
19. 27.
- Amboise* (le Cardinal d') médiateur
entre Louis XII. & Alexandre VI.
* 58.
- Ancone* (le Cardinal d') voyez *Prat*
(du)
- Annates* (les) il seroit à souhaiter qu'on
en eût fait un article du *Concordat*,
273. 274. Quoiqu'elles ne soient pas
dues, ce n'est pas un crime de les
payer, 334
- Appel* (l') est juste, nécessaire & de
droit naturel, 20. Conditions requi-
ses pour sa validité, 20. 21. 24. 25.
- Appel* au futur Concile, comment re-
gardé en France, 3. Ce qui a don-
né lieu, 35. 36. Il est juste & légi-
time, 35. *Quid* de ceux qu'on s'est
mis en possession de faire en France,
35. 36. Avoir recours à cet Appel,
c'est compromettre ses droits & les
rendre litigieux, 36. 37. 38. 39.
Quid, quant aux Usages où se sont
maintenues les *Eglises* de France, 40.

Table des Matières. 159

- Voyez PHILIPPE le Bel. *Souverains.*
Appels comme d'abus, leur origine, 115. Leur utilité, & effet, 119. Ils sont bien établis, & auroient dû toujours l'être, 120. 121. Ils ont été condamnés, & défendus par la Cour, mais approuvés par les Parlemens, 335. Voyez *Souverains.*
Appels & Procédures en matière Ecclésiastique, leur ordre, 33. 34.
Arius, pourquoi condamné au Concile de Nicée, 337.
Assemblée des Evêques (1^{re}) est le Tribunal souverain de l'Eglise, 27. Fausseté des raisons qui prouvent la prétendue inutilité de ces Assemblées, 27-33.
Assemblée de Bourges, ce qui y fut réglé, 234. 235.
Aubert (Etienné) Evêque d'Ostie est élu Pape, 149. Voyez INNOCENT VI.
Augustin d'Ancone, abrégé de son Traité de la puissance Ecclésiastique, 80. 81.
Augustins de Saxe (les) leur dispute avec les *Dominicains*, 288. * 119. 120.
Avocats, voyez *Consultation* des *Avocats*, &c.
Autels privilégiés sont d'une invention nouvelle 300.

B.

BAGLIONE, * 108. chasse le Duc de Valentinois de la Romagne, en est chassé lui-même, 54.

BAJAZET, Empereur des Turcs, * 21.

Bâle. Juste raisonnement de ses Habitans dans leur Déclaration en faveur de Louis de Bavière, 145. 146.

Barman (Guillaume) est nommé à l'Evêché de Norwich, 138. 139.

Barbet (Etienne) Maître de la Monnoie, sa maison est démolie, 41.

Bendinelli de Sauli, Cardinal, conspire contre Leon X. * 107. est puni, & rétabli, 109.

BENOÎT XII. Pape, sa réponse aux *Fratricelles*, 67. 68. Pourquoi il ne se réconcilie point avec Louis de Bavière, 124. 125. Il fait plusieurs réformes, 125. 126. se conduit en Souverain; institue l'Université de Verone, 126. Sa réponse à Philippe de Valois, 127. 128. Le peu de solidité de cette réponse, 129. 130.

BENOÎT XII. Pape, 205. 214. 217. Son obstination à retenir le Pontificat, malgré le serment qu'il avoit fait de le quitter, 182. Il convoque un Concile; meurt, 184.

Bertrand, Evêque d'Autun, ses réponses aux griefs contre les *Officiaux*, pro-

- posés à l'Assemblée des Evêques & Barons tenue à Paris, 86-95.
Biens temporels de l'Eglise, précis du Règlement fait en France sur ces biens, 192. 193.
BONIFACE VIII. Pape, 125. Ses prétentions étoient absolument nulles, 1. Ce qu'il falloit faire pour en empêcher l'exécution, 1. 2. Sa prise fut contre le droit des gens, 2. 3. Il est le dernier qui ait exercé sa prétendue Souveraineté sur les Souverains, 11. Réflexions sur ses démêlés avec Philippe le Bel, 12. 13.
BONIFACE IX. Pape, 203. 205. refuse de se soumettre au Concile Général, 181. meurt, 183. Excès où il porta la *Simonie*, 199. 200.
Borgia (Jeanne de) mere d'Alexandre VI. * 5.
Borgia (Alfonse de) élevé au Pontificat, * 5. 6.
Borgia, neveu du précédent, est fait Archevêque de Valence, Cardinal, Vice-Chancelier, * 6. est élu Pape, 7. Voyez ALEXANDRE VI.
Borgia (Louis de) fils du précédent, * 14. est fait Duc de Gandie, 17. Bataille où il est blessé, 26. Il est assassiné, 17. 27. 28.
Borgia (César de) frere du précédent, * 41. Ses mauvaises qualités, 14. 15. Il est fait Cardinal & Archevêque de Valence, 18. quitte cet état, 18. 43. est soup-

- conné de l'affassinat de son frere ainé,
 * 29. & est justifié à cet égard, 29. 30.
 Il est renvoyé à Naples Légat à latere,
 30. se rend auprès de Louis XII.
 qui le déclare Duc de Valentinois;
 son mariage, 44. Il fait la conquête
 de la Romagne, 45. 46. Son por-
 trait, 46. 47. Il trompe les Ursins,
 48. 49. Ses conquêtes, 49. 50. 51.
 52. Il se justifie auprès de Louis XII.
 51. Ses désordres, 52. Sa cruauté,
 53. Danger qu'il court, 59.
Borgia (Jean de) frere des précédens,
 * 15. hérite des Titres & même de
 l'épouse de son frere Louis; se retire
 dans son Duché, 17. 18.
Borgia (Godefroi de) frere du précé-
 dent, * 15.
Borgia (François de) embrasse l'Institut
 des Jésuites, * 18.
Borgia (Angelique de) nièce d'Alle-
 xandre VI. * 49.
Bourgogne (le Duc de) révoque les Dé-
 clarations de Charles VI. 222.
Brigitte (Sainte) 158.

C

- C***ÆSARINI* (Julien) Cardinal, Lé-
 gat du S. Siège, 233.
Cajetan (le Cardinal de) Légat du Pape
 en Allemagne contre Luther, * 126.
 139.
Calvin (Jean) Son nouveau système

Table des Matières. 163

de réforme, 274. 275. Il le publie dans un Livre; fait du progrès, 276. 277.

Cardinaux (les) leur conduite inconsciente à l'égard des Papes, 148. Ils font des Réglemens pour restreindre la puissance papiste, 148. 149. Ils se déterminent à élire un Pape Italien, 160. Si les Cardinaux François eurent tort de faire consister leur liberté à continuer la Papauté dans leur Nation, ils firent une plus grande faute de faire une Election feinte & de continuer leur fiction longtems, &c. 168. 169. Si les manières d'*Urbain VI.* & la crainte d'être réformés, les déterminèrent à l'éclat étrange qu'ils firent, 171. 172. Vrai motif de leur funeste entreprise à cet égard, 172. Règlement de ceux d'Avignon avant l'élection d'un Pape, 181. 182. Ils convoquent un Concile général à Pise, 183. 184. Voyez *Papes. Romains. Souverains.*

Carmes (les) Indulgence qu'ils prétendent qu'on gagne, en voyant quelqu'un d'eux. 306.

Catherine de Sienne (Sainte) 158. 175. 176.

CELESTIN V. Pape, 62.

CHARLES IV. Empereur, ses paroles sur la demande du Pape Innocent VI. à son Nonce; il ordonne la réforme du Clergé, 153. Sa Consti-

164 *Table des Matières.*

tution favorable aux Eglises, 153.
154.

CHARLES V. Empereur, se donne ainſi
que *François I.* tous les mouvemens
possibles pour assembler le Concile
de Trente, 338. Indique une Diète
à Worms contre Luther, * 140.
144.

CHARLES IV. le Bel, Roi de France,
125. fait casser son Mariage, 57.
58. renvoie cette affaire au Pape.
mal-à-propos, 58. 59. 61. 62.

CHARLES V. Roi de France, sa Dé-
claration le même jour de sa mort
sur le Schisme, 209. 210.

CHARLES VI. Roi de France, 181.
* 88. rétablit l'Eglise Gallicane dans
ses libertés, 221. 222.

CHARLES VII. Roi de France, 222.
convoque une Assemblée de Prélats,
&c. à Bourges, 234. * 80. 83. Sa
mort, 242.

CHARLES VIII. Roi de France, * 19.
20. 33. 50. Ses succès en Italie, 23.
24. Sa mort, 41. Voyez *Ligue*.

CLEMENT V. Pape, 40. se conduit en
Souverain dans l'affaire des Tem-
pliers, 44-46. & quant au Couron-
nement de l'Empereur *Henri* de Lu-
xembourg, 52. Remarque sur sa
Bulle pour la suppression de l'Or-
dre des Templiers, 47.

CLEMENT VI. Pape, fait quantité de
réserves de Prélatures & d'Abbayes;

Table des Matières. 165

se conduit en Souverain, 130. 133.
procède contre Louis de Bavière,
130. Sa Bulle contre ce Prince, 131.
Il écrit aux Electeurs pour faire élire
Empereur Charles de Luxembourg;
sa Bulle de confirmation; son dé-
mêlé avec le Roi d'Angleterre, 133.
auquel il écrit, 133. 134. & répond
d'un style haut & plein de menaces,
140. 141. Il admoneste ce Prince,
148. Il se réserve l'Evêché de Nor-
wich, qu'il confère, 138. 139. en-
voie en Angleterre des Internonces,
141. Sa donation des Isles Fortunées
à un Prince de la Maison d'Espagne,
142. 143. Sa réponse à la plainte
d'Alfonse Roi de Castille, 147. Il
meurt, 148.

CLEMENT VII. Pape, 162. 165. 178.
180. Si son election a été légitime,
166. 167. Puissances qui le recon-
nurent, 172. 173. Ses exactions,
176. 177. Sa mort, 181. Voyez
Guerre. Souverains.

Clement VIII. Antipape, se dépose du
Pontificat, 226. 227. Substance de
son discours sur son exaltation au
Pontificat, 227. 228.

Clergé, voyez **LEON X.**

Colombe (Christophle) * 10.

Colonne (Othon) 227. Son election à
la Papauté, 229. Voyez **MARTIN V.**

Colonne (le Cardinal) se défait de son
Abbaye de Subiaco, * 48.

166 *Table des Matières.*

Colonne (Prosper) Général des Troupes de Leon X. est fait prisonnier ,

* 79.

Commerce (le) Pourquoi il est fleurissant dans les Pays qui ont secoué le joug de l'Eglise ,

304. 305.

Concile de Mayence , 44. de Vienne ,

47. 57. — d'Ambrun , 120. 335. 341.

— général de Pise , 183. 184. 205. 206.

213. 214. 217. 218. * 96. est transféré à Milan * 97. — de Constance ,

184. 214. 217. 218. 219. 303. * 19.

Sa forme de procéder , 220. 221.

Règlement de ce Concile , 223. Usages qu'il a abolis , 240. — de Pavie ; de

Sienna , 224. 225. — de Bâle , 225.

232. 233. 303. * 19. 81. Son Règlement pour la réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres , 234. 235. Usages qu'il a abolis ,

240. 241. * 82. — de Trente , 241. 302.

307. 308. 338. — de Latran , 241. 260.

* 84. 87. 96. 99. Ses Decrets , * 99.

100. Ses Réglemens , * 100. 106. —

de Nicée , 337. — de Florence , * 39.

Concile général , quel est ce Tribunal ,

32. 33. Sa Jurisdiction , 33. Il est la

seule voie pour terminer le Schisme ,

201. 202. & proscrire les doctrines qu'on s'obstine à défendre , 337.

D'où vient la difficulté de l'assembler ; ce que c'est que de le refuser ,

& le différer , 338. Envain prétend-on en France & à Rome décider les

Table des Matières. 167

différens d'aujourd'hui par une autre
voie, 339. Envain aussi l'assemblera-
t-on si les *Papes* y dominant, 440.
Voyez *Papes*.

Conciles. On en peut examiner les Pro-
cédures, 120.

Conclaves, intrigues de celui de l'élec-
tion de Léon X. * 69.

Concordat (le) ce que c'est, 243. Abrégé
de ce fameux Traité, 245-248. Les
avantages que les *Papes* & les *Rois* en
ont tirés, ont tourné au dommage
de la Nation & de l'Eglise Gallicane,
251. 252. En quoi il anéantissoit les
libertés de cette Eglise, 252-257.
Réponses aux plaintes contre ce Trai-
té, 251. 252. 254-257. Ses défauts,
257. Leur prétendue réparation,
257. 258. Il étoit en quelque sorte
nécessaire, 262. 263. Il eût été con-
venable & à souhaiter que l'affaire
du Concordat se fût traitée comme
celle de la *Pragmatique*, 268. 269.

Il ne bleffoit ni les Droits de la
Couronne, ni les Loix fondamen-
tales de la Monarchie, 270. 271. ni
les vrais Droits de l'Eglise & des Ec-
clésiastiques, 271. 272. Raisons de
l'admettre, 88. de le rejeter, 89. Ré-
futation de celles pour le rejeter,
92. Il est reçu, 94. Voyez *Prat* (du)

CONSTANTIN, Roi des Georgiens, son
Ambassade à Alexandre VI. * 39

Consultation des *Avocats* de Paris sur le

168 *Table des Matières.*

- Concile d'Ambrun, 220. 335.
Cornetto (Adrien) Cardinal, danger qu'il court, * 61. Amende à laquelle il est condamné; il disparoit, 109. 110.
Corrario (Ange) Cardinal, est élu Pape, 183. Voyez GREGOIRE XII.
Confense (Archevêque de) Secrétaire d'Alexandre VI. est arrêté; on lui fait son procès, * 31. Il meurt dans la prison, 32.
Cour de Rome (la) prend part à la fameuse Ligue, 277. 278. Preuve qu'elle n'est point infallible, 301. Cause de ses plus grandes pertes, 311. Rudes coups qu'on lui porte sous la Regence du Duc d'Orleans, 335.
Cugnieres (Pierre de) Chevalier, Conseiller du Roi, propose 66. Articles de Grièfs contre les Officiaux à l'Assemblée d'Evêques & de Barons tenue à Paris, 84. Voyez *Bertrand*, Evêque d'Autun.

D

- D**ESPRES (Simon) Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine, 228. 229.
Diète de Nuremberg de 1533. Sa réponse au Légat d'Adrien VI. 312. 313. - de Worms, * 141-143.
Dominicains (les) rendent la foi de Luther suspecte, 289. Voyez *Augustin* de Saxe (les).

Droit public Ecclésiastique François,
ses principes, 2. Combien sous Jean
XXIII. on s'est écarté des vrais prin-
cipes de ce Droit, 74. 75. Son pre-
mier principe & le plus fécond, 343.
344. Le second, 344. 345. Le troi-
sième, 345. 346. Appui de ces
principes, 347. On les a abandon-
nés ou méconnus, 347. 348.

Durandi (Guillaume) Evêque de Min-
de, ses principes sur les *Exemptions*,
50. 51.

E

ECCLÉSIASTIQUES. Leur caracté-
re, 107. Domination qu'ils exer-
coient sur les Séculiers, 113. 114.
Leur Jurisdiction extérieure & con-
tentieuse ne s'étend plus que sur les
Personnes & affaires Ecclésiastiques,
115. Il convient qu'eux seuls déci-
dent en fait de Doctrine, 116. Ré-
glemens en France contre leur avi-
dité & celle des *Moines* même *Men-
diants*, 155. Voyez *Concordat*.

EDOUARD III. Roi d'Angleterre, sa
réponse au Pape, 134. 135. auquel
il écrit de nouveau d'un style peu
convenable à sa dignité, 139. 140.
Il fait saisir les revenus des Bénéfices
possédés par des Cardinaux, &c. 147.
se soumet à l'admonition du Pape,
148.

170 *Table des Matières.*

Eglise (1^r) Son Tribunal Souverain ;
32. Si elle a une puissance extérieure
& coactive, & si l'on est obligé de
souffrir qu'elle l'exerce, 100. 101.
Si elle a le droit de punir ceux qui
l'abandonnent, 103. 104. Elle a le
pouvoir nécessaire pour finir un *Schisme*
& l'empêcher, 187. 188. - pour
le parer & le prévenir, 212. 213.
Voyez *Concordat*.

Eglise Gallicane (1^r) est dans la souf-
france, 229. 230. Voyez *Concordat*
(le) *Libertés* de l'*Eglise Gallicane*.

Eglises de France, voyez *Appel au futur*
Concile.

Election (le droit d^r) appartenoit aux
Chapitres & aux *Communautés* ; pouvoit-
on le leur ôter, 267. 268.

Empire d'Allemagne (1^r) & l'*Empire* Ro-
main n'ont rien de commun que le
nom d'Empire, 74. 75.

Este (Hercule d^r) fils aîné du Duc de
Ferrare, * 16. 52.

Etat Ecclésiastique, sa situation à la ve-
nue d'Alexandre VI. * 19. 20.

Evêchés, voyez *Papes*.

Evêques. Leur établissement par J. C.
7. Ils sont les Magistrats de l'*Eglise*,
26. 27. Voyez *Assemblée des Evêques*.
Leur vaine tentative pour la suppres-
sion des *Exemptions* accordées aux Re-
ligieux, 47. 48. Ils étendoient leur
Jurisdiction, & se dédommageoient
aux dépens de la puissance séculière.

de ce que le Pape prenoit sur eux ,
84. 85. Ce que signifient à la rigueur
ces termes *par la grace du Siège Apostolique* , dont quelques - uns se ser-
vent , 271. Rétractation humiliante
des Evêques de France , 326. 333. Ils
appesantissoient par-là sur eux le joug
qu'ils vouloient secouer ou modérer ,
326. 327. Ils sont tous égaux , &
ont tous les mêmes droits sur leur
troupeau , 345. 346. Ils ne sont point
excusables d'avoir abandonné ou mé-
connu leurs Droits , 348. 349. Leur
unique moyen de se rétablir dans
leurs Droits , 353. 354. Voyez *Institution Canonique. Papes.*

EUGENE IV. Pape , * 81. 82. entêté
de la Souveraineté qu'il croyoit at-
tachée à sa dignité , tente d'empê-
cher l'exécution du Decret du Con-
cile de Constance , 232. 233. Il casse
le Concile de Bâle , qui le dépose ,
233.

Euse (Pierre-Jacques d') Cardinal Evê-
que de Porto , est élu Pape , 53.
Voyez JEAN XXII.

Excommunication , quand elle est à crain-
dre , 38. 39.

Exemptions , voyez *Durand* (Guillaume) *Evêques. Thermes* (Jacques de)

Exemts pendant la soustraction , Régle-
ment fait en France sur l'état de ces
Exemts. 191. 192.

Expectatives (l') ce que c'étoit , 239. 240.

F

FELIX V. Antipape, 234.
FERDINAND, Roi de Naples, * 10.
19. 20. remonte sur son Trône, 24.
25.

FERDINAND, Roi d'Arragon & de Castille, * 56. 66. chasse les Maures du Royaume de Grenade, 10. Il donne à l'aîné des fils d'Alexandre VI. le Duché de Candie, 17. se ligue contre la France, 24. Ses plaintes au Pape, 30. 31.

Fid., voyez *Inquisition*.

Fleuri (M.) relevé, 126. 136. 137.
Fontaine (le P.) Assistant général des Jésuites, 325.

France (Renée de) épouse de François I. * 78.

Franciscains (les) attaquent Savonarole, * 35.

FRANÇOIS I. Roi de France, 274. * 94.
95. Motif de son accession au Concordat, 244. Ce qu'il y gagnoit, 249.
250. Il prend le titre de Duc de Milan, * 78. Son entrevue avec Leon X. consent à l'abolition de la Pragmatique, 80. 85. Oppositions qu'il a esquivées à faire recevoir le Concordat, 87 - 92. Voyez CHARLES V. LEON X.

FRANÇOIS II. Roi de France, 277.

Table des Matières. 173

François de Paule, Fondateur des Minimes, * 39.

Fratricelles, voyez BENOÎT XII.

FREDERIC, Roi de Naples, * 30. 41. 56.

G

GALEAS (Jean de) Duc de Milan, * 19.

Gand (Jean de) Duc de Lancastre, se croise pour déposséder le Roi de Castille, 179. 180.

Gilles, Archevêque de Bourges, attaque les Exemptions, 48. 49. prétend cependant qu'elles convenoient aux Religieux Mendians, 49. 50.

Gouvernement, comment sa forme a été changée dans plusieurs Etats de l'Europe, 6. 7.

GREGOIRE XI. Pape, à la sollicitation des Romains, se rend à Rome; précis de sa Bulle, sur l'Élection d'un successeur, 158. 159.

GREGOIRE XII. Pape, 183. 206. 207. 214. 217. convoque un Concile, 184.

Guerre entre Urbain VI. & Clement VII. 174. 175.

Guise (Henri Duc de) chef des zéles Catholiques, 277. est poignardé, 278.

H

HARDOUIN (le P.) à quoi il attribue l'origine de la plupart des Royaumes Chrétiens, 284.

Harlay (M.) Archevêque de Paris, consent à établir un Patriarche en France, 325.

HENRI II. Roi de France, 276. Voyez **ADRIEN IV.**

HENRI III. Roi de France, 277. fait poignarder le Duc de Guise, 278. fait arrêter le Cardinal de *Lorraine*, 278. 279. & l'Archevêque de Lyon; les fait exécuter dans leur prison; se joint au Roi de Navarre, 279. Sa conduite à cet égard est justifiée, 280. 281.

HENRI de Bourbon, Roi de Navarre, 277. Sans la Ligue il n'eût jamais changé de sentiment, 283. Il abjure la Réforme, 284. 285. Pourquoi il avoit été excommunié comme Hérétique, & comme Rélaps; il est absous, monte sur le Trône de France, 285. sous le nom d'

HENRI IV. n'a aucun démêlé avec Rome, pourquoi, 322.

HENRI VIII. Roi d'Angleterre, * 66.

HENRI de Luxembourg. Voyez **CLEMENT V.**

I

INDULGENCE, usage qu'en faisoient les *Papes*, 286. 287. Bien que le fracas auquel elles ont donné occasion a produit, 290. Comment on les a rendues plus communes qu'elles n'ont jamais été, 290. 291. Définition de l'Indulgence, 292. Leur usage a été absolument inconnu dans les premiers siècles de l'Eglise, 297. 298. La doctrine des Indulgences est extrêmement embarrassée, 298. 306. 307. Réfutation de leur prétendue origine attribuée aux billets Martyrs & Confesseurs en faveur de certains pécheurs qu'ils y nommoient, 298. 299. Elles doivent peut-être leur origine à l'opinion de la Souveraineté & de la puissance presque infinie du *Pape*, 299. 300. Ceux qui sont riches en Indulgence, 300. Excès qu'elles ont occasionnés; à qui on en doit l'abolition, 303. 304. Elles sont trop communes aujourd'hui, & on les attache à des sujets bien minces, 305. 306. L'usage mercénaire qu'on en fait rend leur établissement suspect, 306. 307. Decret du Concile de Trente sur les Indulgences, 307. 308. Etendues dans le sens de ce Concile, elles sont croyables, 310. Ce qu'il auroit dû faire à ces

176 *Table des Matières.*

égard, 310. 311. Voyez LEON X. Papes. Péché. Trésor de l'Eglise Romaine.

INNOCENT VI. Pape, révoque par une Bulle le Règlement dont il avoit juré l'observation, 149. 150. Substance de sa Lettre à Jean, Roi de France, 151. Il envoie envain en Allemagne demander la Dîme de tous les revenus Ecclésiastiques, 151. 152. Réflexions qu'occasionne cette démarche dans une Diète de l'Empire, 152. 153. Il écrit à l'Empereur,

153. INNOCENT XI. Pape, son caractère, 322. 323. Son démêlé avec l'Ambassadeur de France, 323. 324. Il menace la France d'un Interdit général, 325. Ses prétentions étoient peu fondées, & ses menaces vaines,

332. 333. INNOCENT VIII. Pape, * 6. Sa mort, 7. *Inquisiteurs.* Quelle est la prière qu'ils font aux Juges Séculiers de sauver la vie à ceux qu'ils leur remettent,

100. 101. *Inquisition*, quel est ce Tribunal; son établissement, 99. 100. Voyez *Souverains*. La peine du feu, supplice de ceux qu'elle condamne, est trop sévère, 102. 103. Sa forme de procéder est presque aussi odieuse, que les supplices dont elle punit ses justiciables, 109. 110. Tribunal inutile

pour la conservation de la foi & de la piété, 110. 111. Réformes à faire sur les rigueurs & la forme de procéder, 111. 112. *Institution* Canonique; ce que c'est; elle appartient aux seuls *Evêques*, 117. dont les Sentences à cet égard devroient être sujettes à révision, 117. 118. ISABELLE, Reine de Castille, * 40. 66. *Italie*. Sa situation à la mort d'Alexandre V. * 72.

J

JEAN XXII. Pape, partage en cinq parts les revenus de l'Evêché de Toulouse, 53. 54 érige l'Abbaye de S. Benoît de Castres en Evêché, malgré les oppositions de l'Abbé, 54. 55. publie les Constitutions de Clement V. 56. 57. Occasion où il marque sa Souveraineté, 58. 59. 61. 62. Il traite de nouveau l'affaire des *Freres Mineurs*, 63. 64. Extrait de sa Constitution *Ad Condiorem*, 65. 66. Il condamne deux propositions sur la pauvreté parfaite, 66. 67. Ses Constitutions passent en Loi, 69. Substance de la Monition contre l'Empereur Louis de Bavière, 69. 70. C'est un tissu de faux Titres, de fausses prétentions, de vraies usurpations, 74. 75. Sa sentence de déposition contre l'Empereur, 78. 79. Pourquoi il s'est déclaré contre ce

178 *Table des Matières.*

- Prince; il laisse à sa mort un trésor immense 123. Fruit de son industrie, 124. Sa mort, 125. Voyez PHILIPPE VI. de Valois.
- JEAN XXIII. Pape, son élection, 214. Il est reconnu pour légitime Pape; se rend à Constance, 216. 217.
- JEAN II. Roi de France, voyez INNOCENT VI.
- Jésuites* (les) comment ils en usent pour élire leur Général des Provinces des Indes, 28. Exemples de leur avidité, 155. 256. Ils se montrent bons serviteurs du Roi, 324. 325. soutiennent la faillibilité & la non-Souveraineté du Pape, 325.
- Jouvenci* (le P.) Jésuite, 283.
- Jugemens* particuliers & jugemens faits en commun, en quoi ils diffèrent, 30. 31.
- JULES II. Pape, * 74. 84. Effet de sa haine aveugle pour Louis XII. 69.

L

- LADISLAS, Roi de Naples, 184.
- LADISLAS, Roi de Pologne, 222.
- Lavardin* (le Marquis de) Ambassadeur de France à Rome 323. est excommunié, 324.
- Lenzolio* (Godefroi) pere d'Alexandre VI. * 5.
- LEON X. 286. 301. 312. Son motif en substituant le Concordat à la Pragmatique;

matique, 234. Acquisition qu'il faisoit par le premier article du Concordat, 247. Ce qu'il gagnoit à ce Traité, 248. Il ne pouvoit donner à *François I.* un droit réel de nommer aux Evêchés & Abbayes de France, 263. 264. Ses prétentions pouvoient être la matière d'un nouveau Traité, 265. 266. Il fait publier dans l'Allemagne & dans le Nord une *Indulgence* plénière, 287. 288. Son Couronnement, * 70. Ses qualités, 71. 72. Sa Déclaration à son avènement sur les affaires d'Italie, 73. Il déconcerte les projets de Louis XII. & lui fait perdre le Milanéz, 74. 75. Il pacifie & réunit l'Italie, 76. 77. Sa réponse à Louis XII. sur ses prétentions sur Milan, 77. Il forme une Ligue contre la France, 78. traite avec *François I.* 79. demande & obtient la révocation de la Pragmatique, 80. 81. Sa politique, 94. 95. Il s'applique aux affaires de l'Eglise, 96. 105. Contenu de sa Bulle pour faire cesser les contestations du *Clergé Séculier* & *Régulier*, 105. Il découvre une conspiration formée contre lui, 107-110. fait une promotion de Cardinaux, change ses mœurs, 110-112. Sa manière de vivre, 112-115. Il protège les Sçavans, 115. Sa prodigalité excessive, 116. Ses moyens d'y fournir,

180 *Table des Matières.*

- * 118. 119. Il fait publier des Indul-
gences, 120. Sa conduite peu ferme &
peu sage à l'égard de Luther, 124.
125. Fautes qu'il ajouta à sa lenteur
& à sa négligence, 126. 127. Ses
mesures pour arrêter & punir les ex-
cès de Luther, 139. Ses intrigues
politiques, 145-147. Il s'unit avec
Charles V. contre la France, 147.
à laquelle il déclare la guerre, 189.
Sa mort, 150. Réflexions sur sa vie,
150-153.
Lescun, Gouverneur du Milanéz, *
149.
Liberté de l'homme, article sur lequel
on doit la ménager & respecter,
107.
Libertés de l'Eglise Gallicane, en quoi
elles consistent, 251.
Ligue (la fameuse) sa naissance, 277.
Ses progrès, 279. 280. Elle a sauvé
la Religion Catholique, 283.
Ligue contre Charles VIII. son succès,
* 24. 25.
Loi, conditions requises pour qu'une
Loi oblige, 119. 120.
Lorraine (le Cardinal de) voyez HENRI
III.
LOUIS de Bavière, Empereur, 69. 123.
146. Il réfute l'Admonition du Pape
contre lui, 72. 73. Défauts de sa ré-
futation, 77. 78. Il tombe dans de
grands excès contre le Pape, 83. en-
voie des Ambassadeurs à Benoît XII.

Table des Matières. 181

125. Sa soumission envers ce Pontife; sa mort, 131.
- LOUIS XI. Roi de France, tente envain d'abolir la *Pragmatique*, 243. 244. * 84. 96-98. institue l'Ordre de S. Michel, * 39.
- LOUIS XII. Roi de France, * 50. 51. 54. 59. 66. 69. 72. 73. 75. Titres qu'il joint à celui-ci, 41. Princes d'Italie qui s'unissent à ce Monarque, 42. Ses efforts pour faire déclarer son Mariage nul, 43. Sa réception à Cesar de Borgia, 44. Il gagne le Milanais, 45. Sa guerre contre les Espagnols, 56. 57. Il traite de nouveau avec Alexandre VI. 58. fait sa paix avec l'Angleterre, 77. Ses efforts pour se remettre en possession de Milan, 77. 78.
- LOUIS XIII. Roi de France, 322.
- LOUIS XIV. Roi de France, 322. fait enseigner les principes du Droit public Ecclésiastique François, 2. Ce qu'il dit sur le Concordat, 250. Il révoque le don des Postes qu'il avoit fait à M. de *Louvois* 256. Son caractère, 323. Son démêlé avec Innocent XI. 324. 325. 329. 330.
- Louvois* (M. de) voyez LOUIS XIV.
- Lucrèce*, fille d'Alexandre VI. * 14. 15. 27. 29. Elle est mariée trois fois, 16. 52.
- Lune* (Pierre de) Cardinal d'Aragon, I 2

182 *Table des Matières.*

203. est élu Pape , 182. Voyez BENOÎT XIII.

Luther (Martin) est chargé de prêcher contre les Indulgences , * 120. Son caractère , 122. 123. Son appel est regardé comme illusoire , 34. * 126. 127. Il prêche contre les abus des Indulgences , 288. 289. 311. * 123. en attaque la Doctrine & autres Dogmes de l'Eglise Romaine , 289. * 123. Il persévère dans ses sentimens , 127-129. 136. 138. est cité à la Diète de Worms ; y est écouté , 142. y est condamné , 143. Sa réponse à l'Université de Paris , 144. à Henri VIII. 145.

Lutheranisme (le) ne fait pas en France de grands progrès , 274. Sa première cause , * 120. 121. Abrégé de cette Doctrine , 130-134. Remarques sur cette Doctrine , 134. 135. Elle est condamnée , 136.

Luxembourg (Charles de) sa promesse au Pape pour être élu Roi des Romains , 131. 132. Il est élu & confirmé par une Bulle du Pape ; invalidité de son élection , 133. Voyez CHARLES IV. Empereur.

M

MALTE (Ordre de) a eu une partie des biens des Templiers , 44.
MARTIN V. 227. est élu Pape au Con-

Table des Matières. 183

- cile de Constance , 144. 218. 229.
 Substance de la Bulle qu'il fait publier , 220. 221. Il convoque le Concile de Pavie , ou de Sienné , 224. consent à l'assemblée de celui de Bâle , qu'il dissout , 225. Sa mort , 232.
Matieres Ecclésiastiques. Il est faux qu'elles ne doivent être traitées que par des Gens d'Eglise , 116.
 MAXIMILIEN , Empereur , * 72. se ligue contre la France , 24.
Medicis (le Cardinal de) Ce qu'il faut penser de ce qu'il dit dans le Conclave quelques momens après l'Élection d'Alexandre VI. * 8. est élu Pape , 70. Voyez LEON X.
Medicis (Pierre de) Chef des Florentins , * 21.
Medicis (Laurent de) neveu de Leon X. & Commandant de son armée , * 79.
Melun (Guillaume de) Archevêque de Sens , publie la Bulle de Jean XXII. contre l'Empereur , 79.
Mendians , voyez *Ecclésiastiques*.
Mezerai , relevé , 52. 95. 96. 161. 237. 238.
Mineurs (Freres) Leurs dissensions sont terminées , 62. 63. Schisme parmi eux , 63. Voyez JEAN XXII. Extrait des Lettres Patentes de leur Chapitre Général tenu à Perouse , 64.
Minimes. Leur Ordre & leur Règle sont approuvés , * 39.

184 *Table des Matières.*

Ministère Ecclésiastique (le) a droit de décider si une Doctrine est hérétique ou non , sans pouvoir punir les coupables ou contredisans , indépendamment de l'autorité Séculiére ,
101.

Moines , voyez *Ecclésiastiques*.

Moroné (Jérôme de) est exilé , * 148.
marche surprendre Crémone , 149.

N

NATION GERMANIQUE. Extrait du Mémoire de ses griefs contre la Cour de Rome , 317-321. Réfutation de quelques-uns de ces griefs , 318. 319. Ces griefs n'intéressoient point le fond de la Religion ; ils étoient justes la plûpart , 321. 322.
NICOLAS III. Pape , 63.

O

OBEISSANCE à l'autorité légitime , voyez *Subordination*.

Opposition. Cas où toute opposition du chef aux membres est un Schisme , 5.

Orléans (le Duc d') assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne , 220.

Orléans (Duc d') Régent de France , 59. 60. 335.

P

PAPEBROCH, continuateur de Bollandus, n'a pas échappé à l'Inquisition, 111.

Papes, leur établissement, 8. Leur autorité alors, 8. 9. Ils changent leur autorité en Souveraineté, 9. 10. Maîtres du spirituel, ils le deviennent du temporel, 10. 11. Leurs prétentions chimériques, 11. Cas où l'on peut leur résister sans être schismatique, 15. 16. Les droits en quoi consiste leur supériorité au-dessus des *Evêques*, ne les font point leur Souverain, 17. Leur autorité de Ressort ne leur donne pas droit de connoître de toutes sortes d'affaires, 17. 18. Ce n'est point seulement l'abus qu'ils font de leur puissance qu'il faut réformer, c'est leur puissance même qu'il faut attaquer, 51. Il n'est pas possible qu'ils soient devenus les maîtres de l'Empire, 76. 77. S'ils peuvent être déposés; par qui, 83. S'ils on droit d'établir les Tribunaux de l'Inquisition, 99. 100. Il étoit naturel qu'ils fissent pour leur aggrandissement ce qu'ils ont fait, 142. L'odieux de leurs usurpations ne doit pas retomber tout entier sur eux, 143-146. Cause de leur grand attachement pour résider à Avignon,

186 *Table des Matières.*

157. 158. Cas où deux Papes n'intéresseroient pas plus l'Eglise que deux Evêques de quelque Eglise que ce puisse être , 185. 186. Ils disposent en France des Bénéfices , 222. Pourquoi ils n'aiment point les Conciles , 223. Ils déferent aux Réglemens des Conciles de Bâle , de Constance & de Trente , 241. 242. Leur droit sur les *Evêchés & Abbayes* à remplir , 266. 267. Si leur autorité est augmentée par le Concordat , 271. 272. Leur prétention de juger & de punir seuls les *Cardinaux* , sujets des autres Souverains, n'est point fondée, 281. 282. Voyez *Indulgences*. Ils ont toujours été fort réservés à accorder des *Indulgences* aux Paroisses , 300. Injustement attribue-t-on à eux seuls les désordres qui accompagnoient la publication des *Indulgences* & les artifices odieux employés pour les faire valoir , 302. 303. Ils doivent présider aux *Conciles* généraux par eux-mêmes ou par leurs Légats , sans y dominer , 340. 341. & se soumettre aux décisions du Concile sans que les décisions pour avoir force de Loi , aient besoin de leur approbation & confirmation , 342. 343. Ils ne sont point Souverains de l'Eglise , ni pour le spirituel , ni pour le temporel , 345. Voyez *Concordat (le) Souverains*.
Pardon , de deux sortes 292. 293.

Parlement de Paris , justice de ses alarmes & remontrances , sur la défense qui lui fut faite de recevoir des Appels comme d'abus sur un Mandement de l'Archevêque de Paris , 121. Effet qu'eut alors son attachement à ne point vouloir souffrir que le Roi fît aucune exception à cet égard , 121. 122. Sa Déclaration sur la révocation de la Pragmatique , 264. 265. Il s'est distingué dans l'affaire des franchises des Ambassadeurs à Rome , 324. & dans celle de la Constitution *Unigenitus* , 353. Ses raisons & oppositions à la réception du Concordat , * 89. 90.

Parlement d'Angleterre condamne le Traité d'Utrecht , 260. 261.

PAUL III. Pape , * 6. 7.

Pascal (M.) 47.

Péché. Si pardonner un péché & en remettre la peine , ne sont pas la même chose , 292. 293. Quelles sont les peines dues au péché que l'*Indulgence* remet ou diminue , 295. 296.

Petit (Jean) Cordelier , 220. 222.

Petrucci (Alfonse de) Cardinal de Sienne , conspire contre Leon X. 107. est puni , 109.

PHILIPPE le Bel , Roi de France , 12. Sa conduite dans ses démêlés avec la Cour de Rome , est à imiter , excepté son Appel , 38. Il vient à bout d'éteindre l'Ordre des Templiers , 40. 41. 43.

188 *Table des Matières.*

46. Son motif à cet égard , 43. 44.
PHILIPPE V. surnommé le Long , 54. 57.
PHILIPPE VI. de Valois , convoque une
Assemblée d'Evêques & de Barons ,
84. Effet de son union avec *Jean*
XXII. 122. 123. Sujet de son Am-
bassade à *Benoît XII.* ses menaces
à ce Pape , 125. Il se trouve con-
traint de faire contribuer les Ecclé-
siastiques ; sa Lettre au Pape , 127.
Justice de ses demandes au Pontife ,
129.
PHILIPPE II. Roi d'Espagne , soutient
la Ligue , 279.
PHILIPPE III. Roi d'Espagne , 256.
Picolomini (le Cardinal) s'oppose au
dessein d'*Alexandre VI.* * 27
PIE II. Pape , 6. 48.
Pragmatique de Bourges , événemens &
circonstances qui y ont donné occa-
sion , 223-234 * 81. Combien odieu-
ses aux Papes , * 83. 84. Ce que por-
toit ce Règlement , 237. 238. au-
quel on a procédé avec timidité &
incertitude , 238. 239. Son aboli-
tion , 244. 245. qu'on devoit regar-
der comme nulle , 259. 260. On lui
substitue le Concordat , * 85. 86. 87.
Prat (du) Chancelier , 270. 274. dresse
avec les Cardinaux d'*Ancone* & de
Sancti-Quatro le Concordat , 245. 246.
* 80-87. Ses représentations aux op-

Table des Matières. 189

posans du concordat , 258. 259. * 92-94.

Prédication , fonction essentielle du Ministère Ecclésiastique , a toujours été sujette à de grands abus , * 103. 104.

Prignani (Barthelemi de) Archevêque de Bari ; son élection à la Papauté , 161-163. Voyez URBAIN VI.

Procédures en matière Ecclésiastique , voyez *Appels*.

Proverbe. Boire comme un Templier , son origine , 41.

Provinces - Unies. Leur Gouvernement prouve que la diversité de sentimens , ne trouble point un Etat , 108.

Puissance séculière (la) a mieux soutenu ses droits en France que la puissance Ecclésiastique , 350. 351. Ce qu'elle doit faire pour se conserver dans ses Droits & Usages , 352. 353.

Q

QUELLENISTE. Quel est leur Appel , 34. 35.

R

RE'GALE , quel est ce droit , 330. En quoi il consiste , 330. 331. Il est fondé sur les titres de Conservateur & de Protecteur des Eglises , 331. 332.

Rélation & Rémission. Ces mots sont

190 *Table des Matières.*

- équivoques , 293. 294.
Religieux Mendians , voyez *Gilles Archevêque de Bourges.*
Religion. Différence qu'il y a entre les engagemens de Religion & ceux qu'on prend librement & avec connoissance de cause , 104. 107.
Religions. La vérité d'une Religion est indépendante des idées que l'on s'en forme , 107. 108.
Rémission , voyez *Rélation.*
Réserve (la) ce que c'étoit , 240. Ses suites , 241.
Révolte ou Désobéissance : elles ne consistent point à résister à celui qui commande au-delà des Loix , qu'il doit observer lui-même , 7.
RICHARD , Roi d'Angleterre , voyez *Université d'Oxford.*
Robert , frere du Comte de Genève , est élu Pape , 162. voyez *CLEMENT VII.*
Roger (Pierre) Archevêque de Sens , réfutation de sa Harangue aux Prélats & Barons assemblés à Paris , 84. 85. Il est élu Pape , 130. Voyez *CLEMENT VI.*
Rois , voyez *Concordat. Souverains.*
Rois de France (les) sont véritablement Souverains , & leurs Edits n'ont pas besoin , pour avoir force de Loi , d'être autorisés par le consentement de leurs Sujets , 269
Romains (les) leurs précautions & repré-

Table des Matières. 191

sentations aux *Cardinaux* pour élire un
Pape Italien, 159. 160. Ils avoient
droit de demander qu'on ne choisît
pas un François, & de prendre des
mesures pour restreindre à cet égard
la liberté des *Cardinaux*, 166. 167.
Rovere (Julien de la) Duc d'Urbain
est obligé d'abandonner son Duché,
* 49. 50. 107.
RUPERT ou ROBERT de Bavière, Em-
pereur, s'oppose au Concile de Pise,
205. 206. 218. Réponses aux raisons
de son opposition, 206. 207.

S.

S AINT-BENOIT de Castres, Abbaye,
voyez JEAN XXII.

Saint-Chrysogone (le Cardinal de) est
dégradé, * 109.

Saint-Georges (le Cardinal de) Chef de
factions, * 70.

Sancti-Quatro (le Cardinal de) voyez
Prat (du)

Saint-Michel (Ordre de) est confirmé,
* 39.

Saint-Pierre aux Liens (le Cardinal de)
voyez *Alexandre VI.*

Savonarolle, Religieux Dominicain,
* 32. 33. Sa résistance à *Alexandre*
VI. 33. 34. Son mépris pour l'excom-
munication, 34. Il est accusé, 35.
arrêté; condamné à être pendu &
brûlé, & exécuté, 36. Motifs de

192 *Table des Matières.*

- cette Sentence , * 36. 37. Extrait de sa déposition contre lui-même , 37. 38.
- Savoie* (Amedée de) son élection à la Papauté , 233. 234. Voyez *FELIX V. Schismatique*. Cas où on l'est ou non , 13-20.
- Schisme* (le) sa définition , 4. Ce que c'est en général , 5-13-19. Il ne peut y avoir de Schisme à soutenir ses droits , 39. Moyens pour éteindre le Schisme , 186.-211. pour le prévenir , & en arrêter les suites pernicieuses , 211. Voyez *Eglise*. (l')
- Schisme*. Abrégé de ce qui s'est passé durant le grand Schisme , 157-184. Sa fin , 184. On fit dans cette affaire presque autant de fautes que de démarches , 198. 199. Manière dont finit ce Schisme , 226. 227. Voyez *Concile général. Souverains*.
- Sentences Ecclésiastiques* , aujourd'hui sujettes à révision , 119.
- Serment* (le) ne lie qu'autant que le titre qui le fonde est réel , 77.
- Sfore* , Marquis de Pezzaro , * 16. 19.
- Sforce* (Ludovic) * 42. Ses efforts pour se rendre maître du Duché de Milan , 19. 20. dont il est dépouillé , 55. Il s'enferme dans Novarre , 75.
- Seve* de Rochechouart (M. de) Evêque d'Arras , 331
- SIGISMOND* , Empereur , 220. Ses efforts pour éteindre absolument le

Table des Matières. 193

- Schisme, 214. 215.
 SIXTE IV. Pape, * 6. 7.
 SIXTE V. Pape, soutient la Ligue; lance contre Henri III. les foudres de l'Eglise; le cite & excommunie, 279.
 Justification de ses démarches à cet égard, 282. 283.
Société. Cas où le Chef d'une Société est Schismatique, 4. 5. & n'a pas droit d'en retrancher qui il lui plaît, 14. 15. Le Tribunal qui la représente ne peut être censé partie, 23.
Souverains, pourquoi ils ont établi différens Tribunaux, 19. Pour marquer leur Souveraineté, ils ont dû se réserver le droit d'évoquer à eux-mêmes les affaires qu'ils jugeroient à propos, & donner à leurs Sujets celui de réclamer leur autorité, 19.
 20. En consentant à l'exécution des Tribunaux de l'*Inquisition*, ils n'ont pu se dépouiller du droit de les supprimer à leur volonté, 102. 103.
 En qualité de preniers Juges & d'Inspecteurs universels sur tout ce qui intéresse leur Peuple, il n'est point d'Affaire, de Jurisdiction, de Tribunal & d'Assemblée, dont ils ne doivent observer les démarches & la manière de procéder, 112. 113. 115.
 même en matière de Doctrine, 116. 118. de mœurs, 118. 119. de collation des Evêches & Bénéfices, 136. 137. Ils ont peu connus leurs droits &

obligation à cet égard , sur-tout ceux de France , 113. 114 ne peuvent proscrire les *Appels* comme d'abus, sans violer leurs droits & ceux de leurs Sujets, 121. 122. Cas où ils peuvent déroger à l'ordre établi à cet égard , 122. Quant au grand *Schisme* , pour s'assembler, ils n'avoient nullement besoin de l'autorité des précédens, 188. 189. S'ils eussent connu leurs droits, ils n'eussent pas délibéré, & hésité si longtems à prendre leur parti, 190. -ils n'eussent procédé d'une manière si timide dans les Réglemens & n'y auroient pas reconnu les prétendues prérogatives des *Papes* , 190. 191. Rien n'est plus étonnant que la diversité des sentimens qui partageoient leurs Assemblées à cet égard, 193. 194. Cause de cette incertitude à se déterminer, 194. 195. Ils devoient, les Elections étant douteuses, ne reconnoître ni l'une ni l'autre, & procurer la confirmation de l'une des deux ou leur cassation, 195. 196. Sans excéder leurs droits, ils pouvoient ordonner aux *Cardinaux* d'abandonner *Urbain VI.* & *Clement VII.* 197. 198. Si le Droit que leur donne la Loi naturelle peut être restreint & assujetti à certaines Régles , 267. 268. S'ils peuvent proscrire les *Appels* au futur Concile général ; circonstances

Table des Matières. 195

ces où ils peuvent les défendre ,
336. Tout Souverain Chrétien a les
mêmes Droits sur ses Sujets qu'il
avoit avant qu'ils eussent embrassé
le Christianisme , 344. 345. Voyez
Universités.

Squin de Florian, accuse les Templiers,
42. 43.

Staupitz (Jean) Vicairé Général des
Augustins en Allemagne, fait prê-
cher contre les scandales de la pu-
blication des Indulgences, * 120,
121.

Subordination & Obéissance à l'autorité
légitime , abus qu'on en fait dans
la pratique , 5. 6.

T

TALON (M.) Avocat-Général, est
excommunié, 324.

Tarente (le Prince de) fils naturel d'Al-
fonse Roi de Naples , est assassiné ,
* 16. 53.

Templiers (les) pourquoi ainsi nom-
més , 40. 41. Institution de cet Or-
dre , 41. Accusations portées con-
tre eux , 42. Ils sont arrêtés , 43.
44. punis ; leur Ordre est éteint , 44.

Termes (Jacques de) Abbé de Chailli ,
soutient les *Exemptions* accordées aux
Religieux, 48. 49.

Tolerantisme (le) cas où il n'est point si

196 *Table des Matieres.*

- déraisonnable qu'on le croit communément , 108.
Traité d'Alexandre VI. avec l'Empereur des Turcs , peu certain , 22. 23. de Charles V. avec Leon X. * 147. 148.
Trésor de l'Eglise Romaine. On ne l'a prodigué que depuis les Croisades & l'établissement des Religieux Mendians , 300. On en a étrangement abusé , 301.
Tribunaux Ecclesiastiques , leur établissement ; le premier , 9.
Trimouille (M. de la) Général François, fait la conquête du Milanez , * 74. qu'il perd , 75.

U

- U**NIVERSITE' d'Oxford. Sa réponse à Richard , Roi d'Angleterre , s'il ne seroit pas à propos de se soustraire à l'obédience du Pape de Rome , &c. 202. 203. Réfutation de cette réponse , 204. 205.
Université de Paris (l') s'oppose aux exactions de la Cour de Rome ; ses décisions contre ce qu'un Dominicain avoit enseigné , 230. 231. Sa décision dans l'affaire de la Ligue , 280. Son opposition à la réception du Concordat , * 87.
Université de Verone , son institution , 126.

Table des Matières. 197

<i>Universités.</i>	Leur institution appartient de droit aux <i>Souverains</i> ,	126.
URBAIN II. Pape,	sa prétention chimérique,	143.
URBAIN V. Pape,	passé à Rome pour satisfaire les Romains, & revient à Avignon,	157.
URBAIN VI. Pape,	161. Il est sommé de se désister, 162. Sa réputation de Sainteté, 162. 163. Sa réponse à un Collecteur des revenus de la Chambre Apostolique, 165. 172. Si son élection a été légitime, 166. 167. Il avoit raison de se croire Pape & de se porter pour tel, 170. Puissances qui se déclarèrent pour lui, 173. 174. Ses exactions, 177. 178. Sa Bulle contre le Roi de Castille, 178. 179. Ses excès & cruautés, 180. Voyez <i>Guerres. Souverains.</i>	
<i>Ursins</i> (Jean Juvenal des)	Avocat du Roi,	194.
<i>Usurpations</i> Ecclésiastiques,	cause de leur établissement,	242.

V

VALENTINOIS (le Duc)	Voyez <i>Borgia</i> (César)	
<i>Vanozia</i> ,	Dame Romaine, maîtresse d'Alexandre VI.	11. 27.
<i>Venceslas</i>	déposé de l'Empire par quelques Electeurs,	205.
<i>Villani</i> (Jean)	fait qu'il rapporte de	

198 *Table des Matières.*

Jean XXII. 123. 124.
Visconti (Valentine de) héritière du
 Duché de Milan, * 20.
Voltaire (le Cardinal de) est dégradé,
 * 109.

X

XIMENE'S, Archevêque de Tole-
 de, * 40. Cardinal; sa fermeté
 à s'opposer à l'exécution des deman-
 des de Leon X. aux Eglises d'Espa-
 gne, 117.

Z

ZWINGLE (Ulrique) dogmatise en
 Suisse, * 129.



Fin de la Table des Matières.

124.
re du
* 20.
radé,
109.

Tolc-
rmeté
eman-
Espa-
117.

ife en
129.